

Bilan

ÉLECTION GÉNÉRALE
DU 5 NOVEMBRE 2017



**JE VOTE
POUR MA
VILLE** Montréal

5 novembre 2017
Élection Montréal
jevotepourmaville.ca

Avant-propos

C'est avec plaisir que je présente le bilan de l'élection générale du 5 novembre 2017 de la Ville de Montréal. Document de référence sur la planification, la préparation et l'organisation de l'élection, ce bilan fait état des nombreux gestes posés durant les mois précédant le jour du scrutin depuis la mise en place d'Élection Montréal jusqu'à la compilation et la diffusion des résultats. La question de la participation électorale a aussi été au cœur de nos préoccupations.

Je l'ai déjà dit et j'aime à le répéter, un dirigeant n'est jamais plus fort que l'équipe qui l'entoure et qui lui permet de mener un projet à bon port. Je suis particulièrement fier de pouvoir, grâce à l'appui, le soutien, le travail acharné et le dévouement de mon équipe, affirmer qu'Élection Montréal a relevé le défi gigantesque qui était le sien d'offrir aux Montréalaises et Montréalais d'exercer ce privilège fondateur en démocratie, celui de faire le choix de ceux et celles à qui ils confient la lourde tâche d'administrer leur ville.

L'élection générale de 2017 est la troisième pour laquelle j'officie à titre de président d'élection et je suis à même de constater les améliorations qui sont apportées d'une élection à l'autre.

En 2017, nous avons offert pour la première fois une élection 100 % universellement accessible. La totalité des bureaux de vote utilisés ainsi que l'ensemble des locaux occupés par notre personnel de coordination ont été accessibles aux personnes à mobilité réduite (soit plus de 600 endroits). Atteindre ce résultat était un défi de taille, surtout dans le contexte immobilier montréalais, et j'en suis particulièrement fier.

Aussi, nous avons considérablement amélioré le soutien informationnel offert à nos différentes équipes en arrondissement. L'ensemble des nombreuses directives au personnel électoral ont été revues et simplifiées, bien que complexes. Des outils nécessaires à la formation du personnel électoral ont été élaborés afin de faciliter le travail des équipes, d'uniformiser l'information transmise et d'offrir un meilleur service à l'électeur.

Par ailleurs, susciter la participation électorale, c'est aussi développer toute une série de mesures et d'action de communication auprès des électeurs. Pour les réaliser, une équipe dédiée, dynamique et pleine d'idées a collaboré à la réussite de cet important volet de nos opérations avec l'appui de nos précieux partenaires de la société civile.

Enfin, je tiens à remercier les 13 000 travailleurs électoraux de première ligne et tout le personnel de coordination déployé en arrondissement. Je salue leur professionnalisme et leur dévouement qui ont grandement contribué au succès de l'élection générale de 2017.

Bonne lecture,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Saindon', written in a cursive style.

Yves Saindon
Greffier et président d'élection

L'élection générale de 2017 en chiffres



1 142 948 Électeurs inscrits



13 890

Électeurs inscrits dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, arrondissement où on trouvait le moins d'électeurs.



99 459

Électeurs inscrits dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, arrondissement où on trouvait le plus d'électeurs.



3,7 %

Croissance du nombre d'électeurs entre 2013 et 2017



16 Langues dans lesquelles le *Manuel de l'électeur* a été produit



49,2 ans

Âge moyen des électeurs inscrits



52,8 ans

Âge moyen des votants

42,5 %

Participation électorale



Nombre d'élections générales organisées depuis l'instauration du suffrage universel à Montréal en 1968



1 Mairesse de la ville

8

Partis représentés

18

Maires ou mairesses d'arrondissement

38

Conseillers ou conseillères d'arrondissement

294

Candidat(e)s aux 103 postes électifs

46

Conseillers ou conseillères de la ville

53

Femmes élues

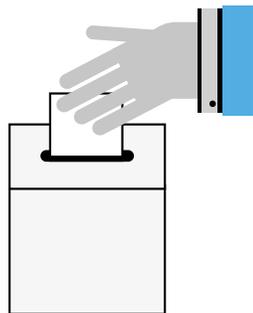
50

Hommes élus



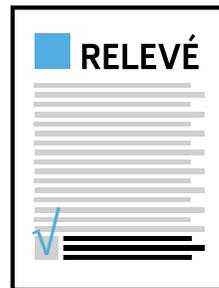
468

Endroits de vote ouverts
le 5 novembre 2017



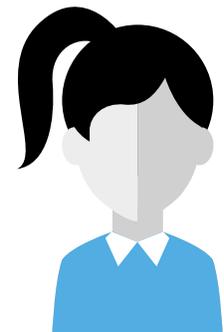
3 380

Bureaux de vote ouverts
le 5 novembre 2017



14 978

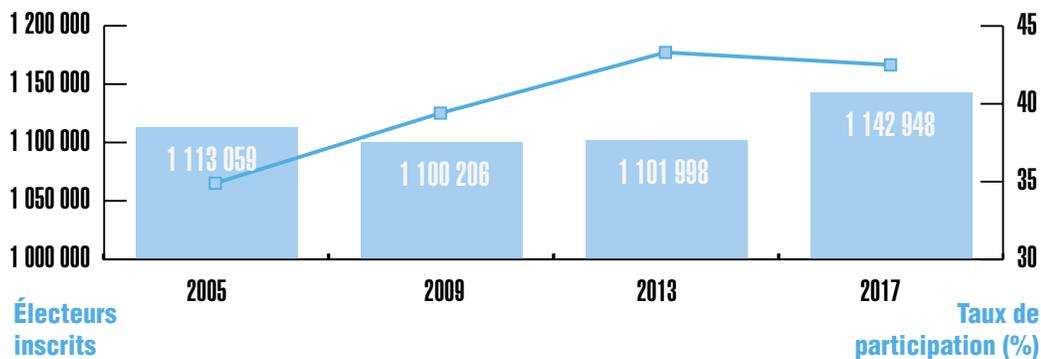
Relevés de scrutin
complétés



12 979

Travailleuses et travailleurs
électoraux dans les endroits
de vote

Évolution du nombre d'électeurs inscrits et de la participation électorale dans la Ville de Montréal



10,85 \$
Coût de l'élection
par électeur

Coût total de l'élection : 12,4 M \$

Sommaire

Avant-propos	I
L'élection générale de 2017 en chiffres	II
Introduction	1

Chapitre 1

Le cadre général du scrutin de 2017

1.1 Le cadre juridique	4
1.2 Le cadre électoral	4
1.3 Le cadre géographique	4
1.4 Le cadre organisationnel	7
1.5 Le cadre financier et les principales dépenses	9

Chapitre 2

Les acteurs du scrutin

2.1 Les électeurs : éligibilité et types	12
2.2 La liste électorale : confection et inscription	12
2.3 Nombre et répartition des électeurs	13
2.4 Le profil des électeurs montréalais	13
2.5 Les candidats : les critères d'éligibilité	14
2.6 La période de mise en candidature	15
2.7 Le profil des candidats	15

Chapitre 3

L'accessibilité universelle et la communication

3.1 L'accessibilité universelle et les élections	18
3.2 Actions et résultats en matière d'accessibilité	18
3.3 La société civile et l'arrimage des pratiques en matière d'accessibilité et de participation	19
3.4 L'image des élections : le citoyen, sa ville et ses services	20
3.5 Les relations médiatiques	22
3.6 L'Internet et les médias sociaux	23
3.7 Les relations directes avec les électeurs	23

Chapitre 4

Le personnel électoral : profil et préparation

4.1 Le premier déploiement des effectifs	26
4.2 Le recrutement du personnel électoral	26
4.3 Le profil du personnel de première ligne	27
4.4 La formation et la préparation du personnel	29
4.5 Innovations et nouveautés pédagogiques	29

Chapitre 5

Les différents types de bureaux de vote et la participation citoyenne

5.1 Un scrutin, cinq types de bureau de vote	32
5.2 Le bureau de vote au bureau du président d'élection	33
5.3 Le bureau de vote à domicile	33
5.4 Le bureau de vote itinérant	34
5.5 Le bureau de vote par anticipation	34
5.6 Le vote le jour du scrutin	35
5.7 Le petit bureau de vote	36
5.8 Les caractéristiques des votants	36

Chapitre 6

Le dépouillement, la compilation des résultats et la proclamation des élus

6.1 Le dépouillement des votes	42
6.2 La transmission des résultats	42
6.3 La compilation des résultats	43
6.4 La diffusion et la représentation des résultats	44
6.5 Une requête en nouveau dépouillement	47
6.6 La proclamation des élus	47

Conclusion	48
----------------------------	--------------------

Annexes	50
-------------------------	--------------------

Partenariat et collaborations	64
---	--------------------

Introduction

Une élection constitue un moment fort de la démocratie. En l'espace de quelques semaines, les citoyens sont invités à se porter candidats, évaluer les propositions des différentes formations et choisir qui les représenteront dans les années à venir. En plus de rappeler le rôle central des citoyens dans le processus décisionnel, l'élection générale du 5 novembre 2017 a permis de prendre la mesure de l'évolution de Montréal et de sa diversité.

L'élection du 5 novembre 2017 revêt un caractère historique. Cinquième grand rendez-vous électoral depuis 2001, le scrutin a mené à la composition du 100^e conseil municipal. Des 103 élus, 53 sont des femmes. La représentation féminine a progressé dans tous les postes électifs et a atteint une proportion similaire à celle occupée par les femmes (51,8 %) au sein de l'électorat. Le ratio moyen de femmes élues au Québec est d'un sur trois.

Ce document fait le point sur les opérations liées à l'organisation de l'élection générale de 2017 à Montréal. Il est divisé en six chapitres qui présentent des améliorations mises en oeuvre par Élection Montréal en 2017. Le bilan des activités, ainsi que la réflexion entourant les défis en matière d'organisation sont réalisés dans un cadre déterminé.

Le premier chapitre porte précisément sur le cadre dans lequel s'insère toute élection municipale organisée sur le territoire de la Ville de Montréal. La description des structures légale, électorale, géographique et budgétaire permet d'apprécier la complexité des opérations. L'élection générale de 2017 se distingue notamment par un contrôle étroit des dépenses et la mise en place de plusieurs innovations ayant un impact direct sur les services aux électeurs.

Le deuxième chapitre s'intéresse aux principaux acteurs du scrutin, soit les électeurs et les candidats. Le compte-rendu permet de dresser le portrait d'une population électorale en croissance, un peu plus jeune qu'en 2013 et très différente d'un arrondissement à un autre. Une analyse réalisée dans ce bilan met en lumière des différences entre, d'une part, le profil de l'électeur moyen et, d'autre part, ceux des candidats et des votants.

Dans son troisième chapitre, ce bilan se penche sur la question fondamentale de l'accessibilité. L'élection de 2017 a été la première où tous les endroits de vote ont été universellement accessibles. Tout en créant un précédent, Élection Montréal a développé des outils d'informations répondant davantage aux différents besoins des électeurs. La campagne de sensibilisation s'est donnée comme objectif de mieux informer les électeurs, répondre plus efficacement aux interrogations de ces derniers et de renforcer le lien étroit existant entre la participation et les services offerts dans la ville. Communiquer plus efficacement demeure un défi constant alors que les habitudes des électeurs évoluent sans cesse.

Le succès de la tenue d'une élection repose sur l'engagement d'une équipe de professionnels et sur la participation de citoyens déterminés. Le quatrième chapitre passe en revue les questions du recrutement du personnel électoral de première ligne. Ce chapitre met en évidence la contribution importante et continue des femmes dans les élections montréalaises. Ce chapitre fait aussi état des principaux efforts réalisés par Élection Montréal afin de moderniser et renforcer la formation du personnel électoral.

Le cinquième chapitre présente les différents types de bureaux de vote mis à la disposition des électeurs en 2017. C'est dans ce chapitre qu'Élection Montréal brosse un portrait des votants. L'analyse réalisée dans ce chapitre constitue une première pour Élection Montréal. La collecte et le traitement de données qui ont été réalisés contribuent à mieux connaître le comportement des électeurs et à mesurer la diversité montréalaise.

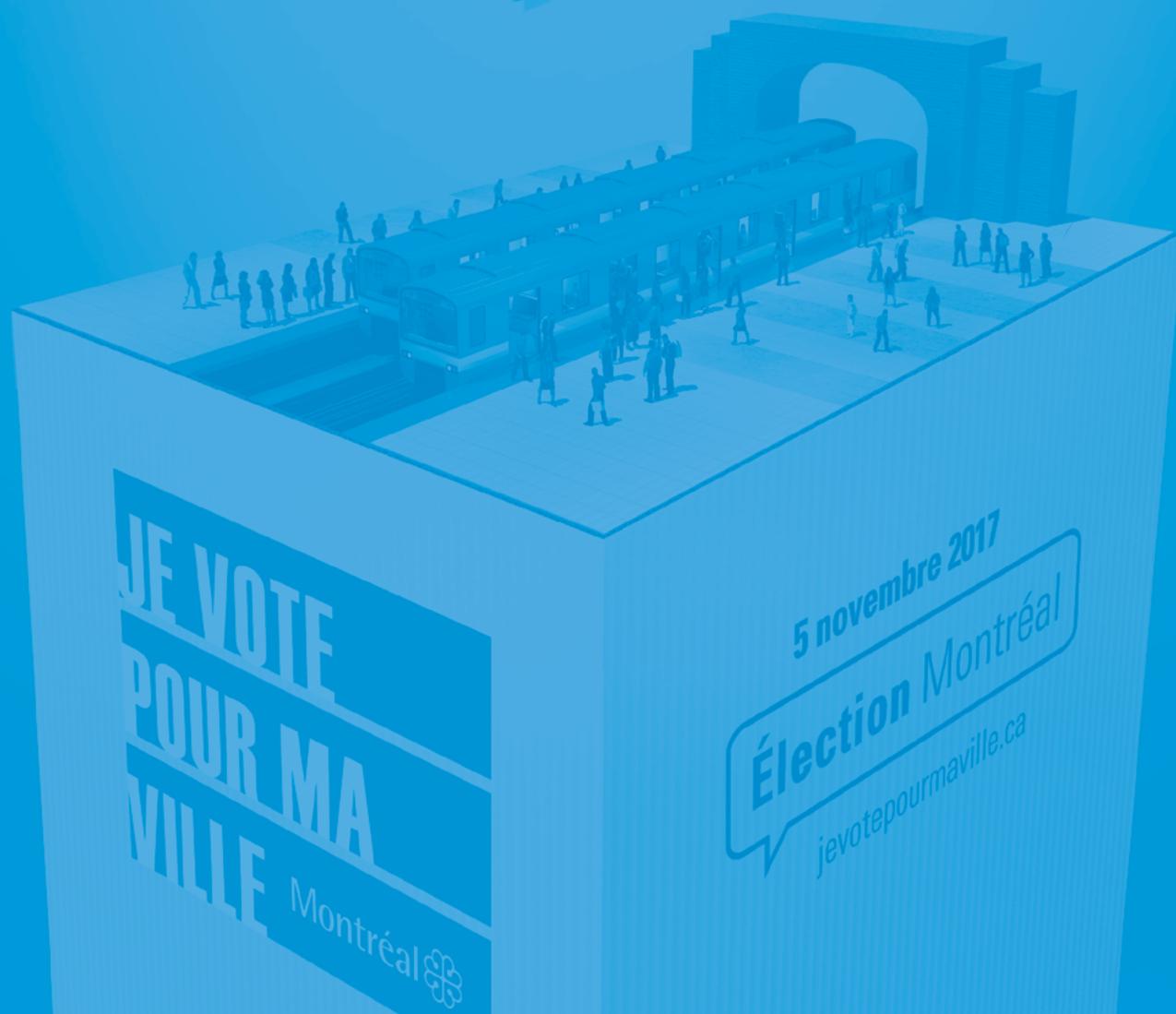
Enfin, le sixième chapitre s'intéresse à la compilation des résultats de l'élection générale de 2017. Cette dernière section permet de retracer le chemin parcouru par les résultats, du bureau de vote jusqu'à l'annonce des candidats gagnants. À ce niveau, des améliorations ont permis de rendre la diffusion des résultats de l'élection de 2017 plus efficace. Si ce bilan a comme premier objectif de faire état des lieux en matière de planification électorale, il peut aussi devenir un document qui alimente la réflexion sur la démocratie souhaitée par les Montréalaises et les Montréalais.

RÉSUMÉS DES PRINCIPALES AMÉLIORATIONS ET INNOVATIONS APPORTÉES EN 2017

Budget	Diminution du coût de l'élection par électeur tout en implantant diverses innovations assurant une plus grande efficacité des opérations.
Information à l'électeur	Maintien et développement des différentes plateformes afin de communiquer efficacement avec les électeurs et mieux répondre à leurs interrogations.
Formation du personnel de première ligne	Application de principes pédagogiques actuels et uniformisation de la formation à travers de nouveaux outils.
Accessibilité	Accessibilité universelle de tous les endroits de vote, le jour du scrutin et lors du vote par anticipation.
Efficacité des bureaux de vote du président d'élection (BVP)	Augmentation du nombre de Bureaux de vote au bureau du président d'élection (BVP) et utilisation de postes informatiques servant à repérer plus rapidement les électeurs sur la liste électorale.
Compilation des résultats	Hausse de la proportion des résultats traités et diffusés le soir du scrutin.
Connaissances électorales	Recueil et traitement exhaustifs de nouvelles données sur la participation des électeurs.

Chapitre 1

Le cadre général du scrutin de 2017



1.1 Le cadre juridique

La tenue d'élections municipales au Québec est encadrée par une législation provinciale qui s'applique aux municipalités peu importe le nombre d'électeurs qui y sont inscrits ou de postes électifs à combler. L'organisation des scrutins locaux est plus particulièrement encadrée par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2). Cette dernière détermine les règles, les procédures et les étapes du processus électoral mais aussi la qualité d'électeur et les critères d'éligibilité des candidats. Elle fait des élections municipales un évènement à date fixe réalisé simultanément aux quatre ans, le premier dimanche de novembre. En vertu de la Loi et du calendrier électoral qui en découle, la dernière élection générale à Montréal a eu lieu le 5 novembre 2017.

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* établit que le greffier (ou le secrétaire-trésorier) d'une municipalité est d'office le président d'élection de celle-ci. Il est de la responsabilité première du président d'élection de voir au bon déroulement du scrutin. Pour atteindre cet objectif, il nomme un secrétaire d'élection et des adjoints. Le cadre juridique guide l'ensemble des actions, décisions et interventions du personnel électoral mis au service des 1,1 million d'électeurs montréalais.

1.2 Le cadre électoral

Le cadre électoral montréalais comprend des spécificités importantes. S'il est vrai que tous les électeurs participent à l'élection du maire de la ville, ils ne votent pas nécessairement pour le même nombre — voire les mêmes — postes électifs à l'intérieur de leur arrondissement. Le jour du scrutin, alors que certains électeurs sont invités à déposer deux bulletins de votes dans l'urne, d'autres doivent en insérer trois, quatre ou cinq. La complexité du cadre électoral détermine le nombre de membres siégeant aux conseils d'arrondissement et influence plusieurs éléments de l'organisation des scrutins à la représentation des électeurs.

Lors de l'élection générale du 5 novembre 2017, une majorité d'électeurs inscrits (44 %) dans la Ville de Montréal étaient invités à voter pour trois postes électifs. C'est le cas des électeurs des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-

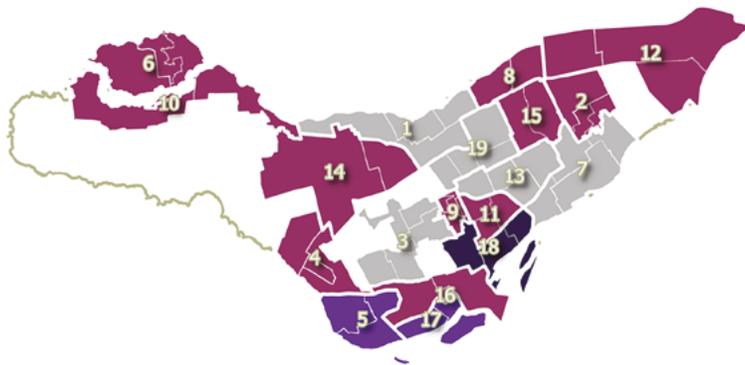
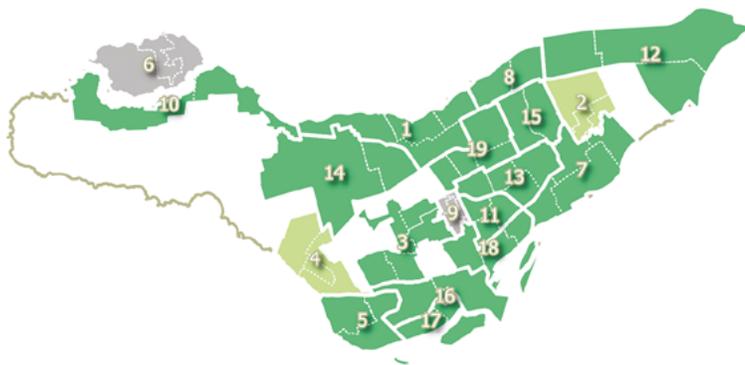
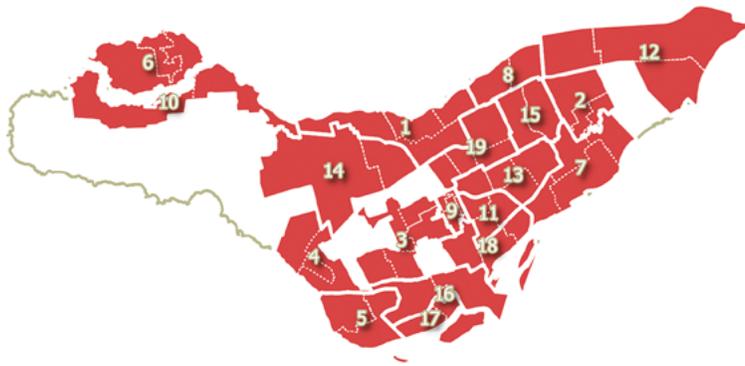
Parc-Extension. Dans le cadre du scrutin, ces derniers ont participé au choix du maire de la ville et ils ont voté pour un maire d'arrondissement et un conseiller de la ville dans leur district. Les électeurs des arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et d'Outremont ont eux aussi été appelés à voter trois fois. Cependant, dans leur district, ils ont élu un conseiller d'arrondissement plutôt qu'un conseiller de ville, poste inexistant dans leur arrondissement.

Les électeurs invités à voter quatre fois (42 % des inscrits) étaient presque aussi nombreux. Il s'agit d'abord du cas des électeurs des arrondissements de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard et du Sud-Ouest. Le 5 novembre 2017, ils ont été invités à exercer leur droit de vote afin de choisir le maire de la ville, un maire d'arrondissement, un conseiller de la ville dans leur district ainsi qu'un conseiller d'arrondissement de leur district. Les électeurs des arrondissements d'Anjou et de Lachine ont aussi voté pour le maire de la ville, le maire d'arrondissement et le conseiller d'arrondissement de leur district. En contrepartie, ils ont eu à choisir un conseiller de la ville représentant l'ensemble de leur arrondissement.

Les électeurs des arrondissements de LaSalle et de Verdun (9 % des inscrits) sont ceux qui votent le plus grand nombre de fois. Dans le cadre de l'élection de 2017, les votants de ces arrondissements ont reçu cinq bulletins de vote, soit un pour le maire de la ville, le maire d'arrondissement, le conseiller de la ville de leur district, le conseiller d'arrondissement au premier poste de leur district et, enfin, le conseiller d'arrondissement au second poste de leur district. Dans le cadre électoral en vigueur, les électeurs de l'arrondissement de Ville-Marie (5 % des inscrits) sont ceux qui votent le moins de fois : une fois pour le maire de la ville et une autre fois pour le conseiller de la ville dans leur district puisque le maire de la ville est également maire de l'arrondissement. Le cadre électoral montréalais est illustré cartographiquement à la page suivante.

1.3 Le cadre géographique

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que toute municipalité de 20 000 habitants ou plus est divisée en districts électoraux. Les municipalités de 500 000 habitants ou plus doivent comprendre entre



Le cadre électoral montréalais et ses quatre types de postes électifs 2017

- Limites des arrondissements
- Limites des districts

Élection du maire ou de la mairesse de la ville

- Un maire ou une mairesse de la ville élu(e) par l'ensemble des électeurs

Élection des maires ou mairesses des arrondissements

- Un maire ou une mairesse élu(e) par arrondissement
- Le maire ou la mairesse de la ville est le maire ou la mairesse de l'arrondissement

Élection des conseillers de la ville

- Un conseiller ou une conseillère de la ville élu(e) par district
- Un conseiller ou une conseillère de la ville élu(e) par arrondissement
- Pas d'élection de conseiller ou conseillère de la ville

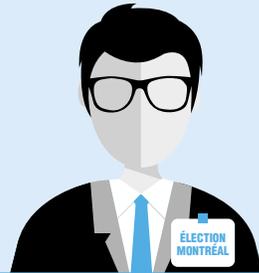
Élection des conseillers ou conseillères d'arrondissement

- Un conseiller ou une conseillère d'arrondissement élu(e) par district
- Deux conseillers ou conseillères d'arrondissement élu(e)s par district
- Deux conseillers ou conseillères choisi(e)s par le maire ou la mairesse de la ville
- Pas d'élection de conseiller ou conseillère d'arrondissement



0 5 10 15 20 km

Note : une carte géographique des arrondissements et des districts se trouve à l'annexe 1.



QUESTION À UN SPÉCIALISTE

« DANS UNE VILLE AUSSI GRANDE QUE MONTRÉAL, COMMENT PROCÈDE-T-ON AU DÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE EN SECTIONS DE VOTE ? »

« Lors du découpage, nous portons une attention particulière aux principaux critères tels les limites géographiques naturelles, la démographie et les grands axes routiers. Mais le succès du découpage repose aussi sur plusieurs autres éléments. En premier lieu, nous devons respecter le nombre maximal d'électeurs regroupés dans une même section de vote. Le niveau de participation électorale enregistré dans les différents districts lors d'élections précédentes fait également partie de notre évaluation. Rappelons-nous que le découpage des sections de vote est réalisé pour la journée du vote « régulier » mais qu'il sert aussi à l'organisation des autres types de bureaux de vote, où il y a un regroupement des sections. Par ailleurs, nous devons faire en sorte que les électeurs n'aient pas à parcourir une trop grande distance pour se rendre voter. Dans certains cas, moins nombreux, nous devons éviter qu'une même section soit composée d'un groupe très restreint d'électeurs car cela pourrait nuire au secret du vote. Évidemment, le nombre de bulletins remis à chaque électeur s'ajoute à cette complexe équation. Si le découpage ne tient pas compte de ceci, nous risquons de ralentir le déroulement du vote et le dépouillement qui s'en suit. L'opération de découpage demande une bonne maîtrise des outils techniques et des lois. Mais au final, les connaissances du terrain, de la ville, de ses centaines de rues et quartiers sont tout autant essentielles ».

30 et 90 districts. Ces divisions doivent être créées en respectant un certain nombre de critères incluant celui de l'homogénéité. Le nombre d'électeurs qui figurent dans un district ne peut s'écarter de plus ou moins 15 % d'un quotient établi. Ce dernier est déterminé en divisant le nombre d'inscrits dans un arrondissement par le nombre de districts compris dans ce même arrondissement.

Si le nombre d'électeurs dans les districts d'un même arrondissement varie peu, la situation est différente lorsqu'on compare des districts d'arrondissements différents. En 2017, le district le plus peuplé de la ville (Côte-de-Liesse dans l'arrondissement de Saint-Laurent) comptait 12,7 fois plus d'électeurs que le moins peuplé (Sainte-Geneviève dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève). Cela s'explique par le fait que les règles prévues par la Loi pour assurer un équilibre, résumées ci-haut, s'appliquent par arrondissement et non à l'échelle de la ville entière. En moyenne, en 2017, 19 706 électeurs étaient inscrits dans les 58 districts montréalais.

La carte des districts servant à la tenue du scrutin est révisée l'année qui précède une élection générale. En décembre 2016, le conseil municipal adoptait le Règlement sur les districts électoraux (16-081) qui dressait les limites des districts. Ces limites se sont appliquées pour l'élection générale de 2017 mais aussi pour toute élection partielle qui pourrait survenir avant le scrutin de 2021. Par rapport à l'élection précédente, le règlement a modifié les limites des districts de Côte-des-Neiges et de Snowdon (arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce) ainsi que ceux de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles et de Saint-Paul-Émard (arrondissement du Sud-Ouest). La variation importante du nombre d'inscrits dans certains quartiers a entraîné les dites modifications.

Pour des fins organisationnelles, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que le président d'élection procède à la division de la liste électorale en sections de vote comprenant un maximum de 500 électeurs. Une section de vote pourrait comprendre, par exemple, les électeurs inscrits aux adresses situées à l'intérieur d'un quadrilatère. La démo-

graphie des quartiers et la carte électorale étant en constante évolution, le découpage des sections de vote est réalisé dans les semaines qui précèdent une élection. Cette opération est menée à partir de données préliminaires sur le nombre d'inscrits par adresse. La carte dressée pour l'élection de 2017 comptait 3 373 sections de vote (429 de moins qu'en 2013) où on retrouvait, après la révision de la liste électorale, une moyenne de 339 électeurs. En vertu de la Loi, les électeurs inscrits dans une section de vote étaient invités à voter dans un bureau de vote associé à leur section. Dans quelques cas d'exception, des sections de vote ont été scindées ou regroupées.

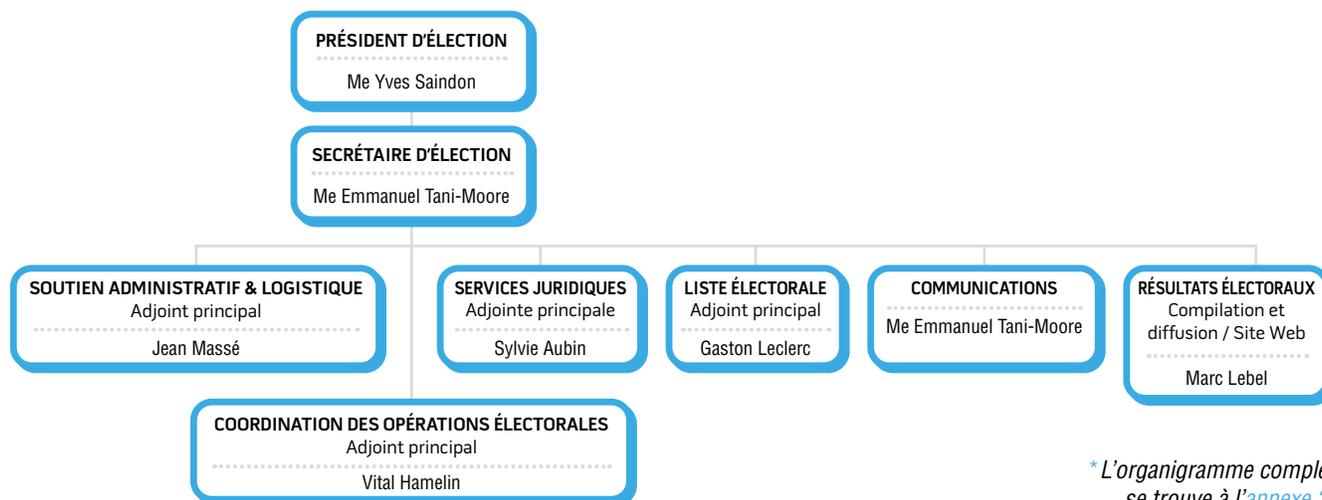
1.4 Le cadre organisationnel

Le bureau central d'élection situé au 2600, rue Dickson, constitue l'unité principale de direction, de gestion administrative, de coordination, d'encadrement juridique et de soutien logistique des opérations. C'est à partir de ce bureau que le personnel assure les communications, les relations avec les candidats et les partis, la confection et la révision de la liste des électeurs, la location des endroits de vote, l'inscription des électeurs au vote itinérant et au vote à domicile ainsi que la diffusion des résultats de l'élection. Les activités sont dirigées par le président d'élection (le greffier de la ville) épaulé par un secrétaire d'élection ainsi que quatre adjoints principaux. Des coordonnateurs viennent soutenir chacune des divisions du bureau central. Le nombre d'employés de ce bureau varie en fonction du calendrier électoral. Le jour du scrutin de 2017, une soixantaine d'employés étaient en poste au sein de la structure centrale.

Certaines opérations sont menées sous l'autorité du bureau central mais elles sont réalisées à l'extérieur de celui-ci. En 2017, les communications avec les médias ainsi que les campagnes de promotion du vote ont été assurées par des membres de la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation qui oeuvrent au sein du Service du greffe à l'hôtel de ville. L'exiguïté du bureau central fait en sorte que plusieurs espaces supplémentaires doivent être loués à chaque élection. Le centre de reprographie et d'entreposage d'Élection Montréal a été installé dans un édifice à vocation commerciale situé au 5800, rue Saint-Denis. Pour sa part, la compilation des résultats de l'élection générale a été réalisée au Palais des congrès de Montréal.

Le cadre électoral de Montréal, la géographie de la ville mais aussi le nombre d'électeurs inscrits font en sorte que des bureaux en arrondissement sont aménagés lors de la période de pointe. Ces bureaux de coordination locale opèrent sous l'autorité du bureau central (et ont donc une vocation différente des bureaux de circonscription opérant lors de scrutins provinciaux ou fédéraux). Le rôle principal des coordonnateurs nommés dans les bureaux en arrondissement est de voir au recrutement et à la formation du personnel électoral de première ligne, à l'aménagement des endroits de vote, à la réception des mises en candidature aux postes électifs du conseil de l'arrondissement et au soutien de la coordination locale du scrutin. Les bureaux locaux ont ouvert leurs portes au public le 5 septembre 2017 et sont demeurés opérationnels jusqu'au 9 novembre de la même année.

Organigramme simplifié d'Élection Montréal 2017



* L'organigramme complet se trouve à l'annexe 2.

RÉSUMÉ DU CALENDRIER ÉLECTORAL DE 2017

Date de référence pour posséder la qualité de candidat et d'électeur	1 ^{er}	SEPTEMBRE
Avis public d'élection	7	
Avis public aux électeurs non domiciliés		
Début de la période électorale	22	
Premier jour pour produire une déclaration de candidature		
Dépôt de la liste électorale	25	
Avis public de révision de la liste électorale	26	
Dernier jour pour produire une déclaration de candidature	6	OCTOBRE
Période des travaux de la commission de révision	7-17	
Avis public du scrutin	19	
Entrée en vigueur de la liste électorale révisée	20	
Vote au bureau du président d'élection (BVP)	27, 30, 31 et 1 ^{er} nov.	
Vote au domicile des électeurs incapables de se déplacer (BVM)	28	
Vote itinérant (BVI)	28	
Vote par anticipation (BVA)	29	NOVEMBRE
Jour du scrutin (BVO)	5	
Résultats officiels provisoires	7	
Dernier jour pour demander un nouveau dépouillement ou un recensement des votes	9	
Assermentation des élus	16	
Avis public des résultats	23	

Afin d'assurer une coordination efficace et une accessibilité accrue, un minimum d'un bureau local a été ouvert par arrondissement. Dans les arrondissements d'Ahuntic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (où on comptait respectivement plus de 80 000 électeurs inscrits), deux bureaux locaux ont été installés. Dans ces arrondissements, la responsabilité du personnel s'est plutôt étendue à des districts déterminés.

1.5 Le cadre financier et les principales dépenses

Le financement accordé à Élection Montréal pour l'organisation des scrutins découle d'une résolution adoptée par le comité exécutif de la ville. En vue de l'élection générale de 2017, le comité exécutif a autorisé, par la résolution CE16 2111 du 21 décembre 2016, une dépense de 14 M \$. Par la même occasion, le comité exécutif a approuvé les tarifs de la rémunération du personnel affecté à l'exercice électoral. Les élections entraînant aussi des coûts pour les acteurs politiques, le comité exécutif autorisait l'octroi de 1,7 M \$ en remboursement de dépenses électorales. La supervision du remboursement de ces dépenses a été confiée au directeur des finances et trésorier de la ville.

Comme ce fut le cas lors des scrutins de 2009 et 2013, les dépenses associées à la tenue de l'élection générale ont été moindres que le budget prévu. En 2017, ces dernières ont été de 12,4 M \$, ce qui représente 88,6 % des prévisions budgétaires. Le coût de l'élection par électeur inscrit a été de 10,85 \$, un montant inférieur à 2013.

La plus grande part des dépenses est liée à la rémunération du personnel électoral. En 2017, la rémunération et les frais qui y sont associés ont représenté 66 % des dépenses totales. Seulement pour la journée du scrutin du 5 novembre 2017, 2,8 M \$ (en baisse de 4,5 % par rapport à 2013) ont été payés en honoraires. Les coûts en ressources humaines pour le BVA, BVI et BVM ont quant à eux été de 581 077 \$. Les honoraires payés lors du BVP ont été de 220 034 \$ (une augmentation de 45 % par rapport à 2013). Ces hausses sont liées à une augmentation significative du nombre de bureaux de vote pour mieux servir les électeurs. Soulignons que le mode de votation traditionnel exige un nombre très important de travailleurs électoraux mais aussi l'impression de milliers de documents.

L'organisation d'une élection générale engendre des frais de différentes natures. Par exemple, l'envoi postal des avis aux électeurs non domiciliés, des avis d'inscription et des cartes de rappel en 2017 a entraîné un décaissement de 1,1 M \$ (9,2 %

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉPENSES RÉELLES ÉLECTIONS DE 2009, 2013 ET 2017

	2009	2013	2017
Prévision budgétaire	11 970 000 \$	15 000 000 \$	14 000 000 \$
Dépenses réelles	11 460 000 \$	13 132 000 \$	12 400 000 \$
Part des dépenses par rapport au budget	95,7 %	87,5 %	88,6 %
Proportion des dépenses liées à la rémunération du personnel électoral	58 %	64 %	66 %
Proportion des dépenses liées au transport et aux communications	20 %	18 %	18 %
Proportion des dépenses liées aux services techniques	22 %	18 %	16 %
Coût de l'élection par électeur inscrit	10,42 \$	11,92 \$	10,85 \$

des dépenses). La location des différents bureaux et espaces nécessaires à la tenue du scrutin a eu une valeur de 898 690 \$ (7,3 % des dépenses). La publicité visant à soutenir la participation a entraîné un coût de 376 681 \$ (3,1 % des dépenses). La compilation, le transfert et la diffusion des résultats ont coûté 292 101 \$ (2,4 % des dépenses). Les dépenses sont réalisées de manière à maintenir un niveau élevé d'efficacité, assurer la conformité aux lois et renforcer le lien entre les citoyens et leur démocratie.

La Loi prévoit que le président d'élection peut accorder des contrats d'une valeur de 25 000 \$ ou plus en procédant à des appels d'offres. Dix contrats ont ainsi été attribués. En matière de technologie, Élection Montréal a sollicité l'assistance de fournisseurs afin d'obtenir les droits d'utilisation d'un logiciel de gestion des ressources humaines, soutenir les efforts informatiques de cartographie, mettre à jour la liste électorale et louer des téléphones portables nécessaires aux communications. Au niveau de l'impression, Élection Montréal a retenu les services d'entreprises afin de produire les milliers d'enveloppes servant au scrutin, imprimer les bulletins de vote et les différents avis postés aux électeurs. Enfin, Élection Montréal a procédé à la location de mobilier auprès de trois fournisseurs. Le montant total versé à tous ces fournisseurs a été de 1 128 370 \$. Le président d'élection et son personnel voient à assurer le meilleur contrôle possible des dépenses globales. Cette gestion a été réalisée tout en améliorant plusieurs aspects du processus électoral. Par exemple, en matière de service à l'électeur, Élection Montréal a augmenté considérablement le nombre de bureaux de vote au BVP. Il a embauché du personnel supplémentaire afin de faciliter le déplacement des électeurs à mobilité réduite dans les endroits de vote. Au niveau technologique, il a équipé les en-

droits de vote du BVP de postes informatiques, accélérant ainsi le service aux électeurs. En matière de formation, Élection Montréal a mis sur pied une équipe de spécialistes chargés de produire des outils permettant au personnel de première ligne de parfaire leurs connaissances en ligne. Pour une toute première fois, Élection Montréal a mis en place un petit bureau de vote consultatif destiné aux jeunes d'âge scolaire.

Le maintien de l'effort budgétaire et une gestion efficace des dépenses sont déterminants dans la qualité des processus. S'il est vrai que la complexité du cadre électoral montréalais et le mode de votation traditionnel entraînent des coûts parfois importants, cela ne peut freiner l'innovation. Les améliorations constantes renforcent le service à l'électeur, contribuent à la transparence et rendent les élections plus accessibles. L'utilisation accrue des technologies dans les différentes opérations pourrait être favorable à de nombreux égards. Une dépense électorale bien planifiée peut rapidement se transformer en un investissement rentable.

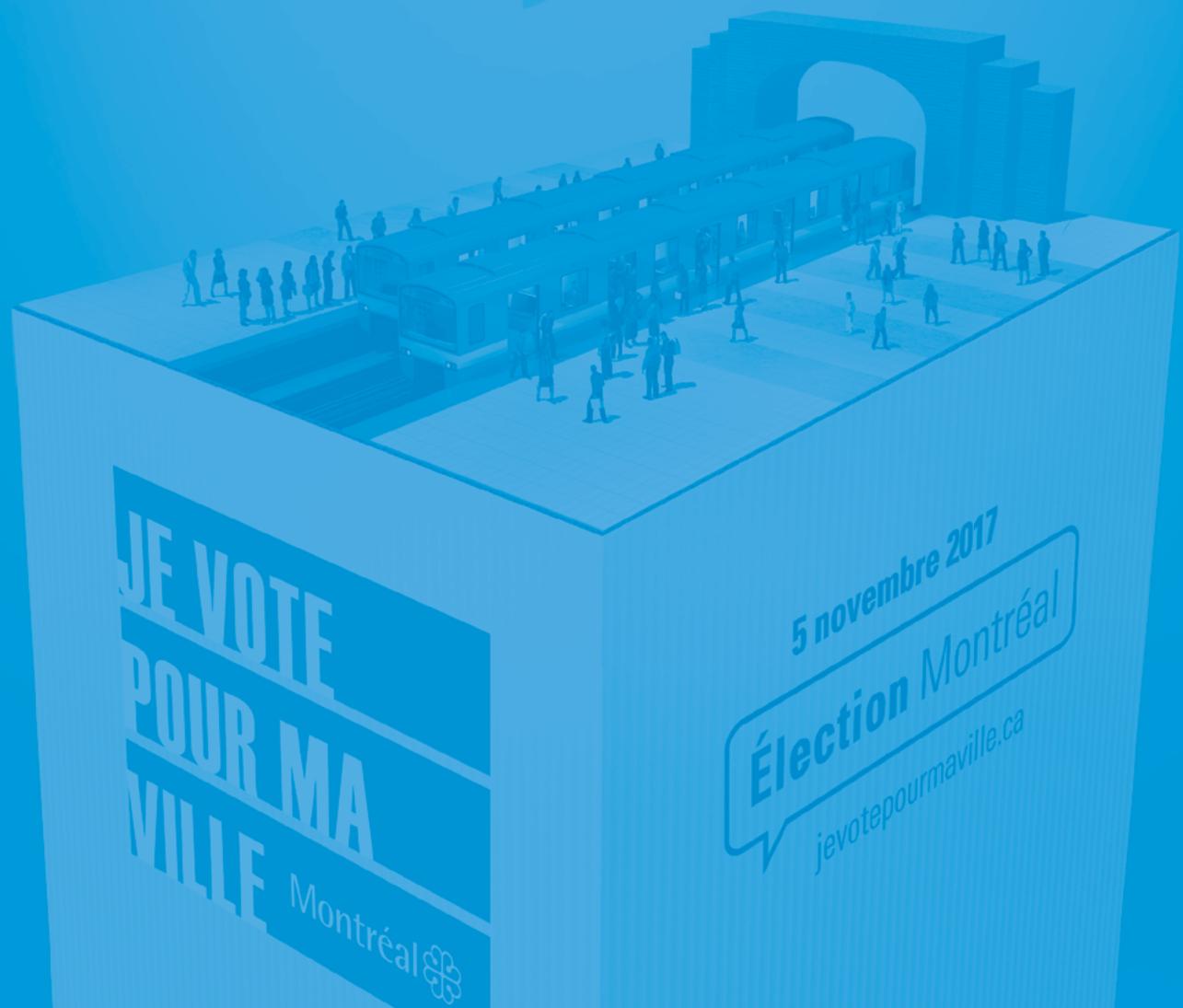


SAVIEZ-VOUS QUE...

Dans le cadre de l'élection générale de 2017, 103 modèles de bulletins de vote — soit autant qu'il y a de postes électifs — ont été élaborés et imprimés. Le nombre de bulletins de vote imprimés pour chaque poste électif dépend du nombre d'électeurs admissibles. Pour l'élection à la mairie de la ville, 1 250 000 bulletins ont été imprimés. L'élection des 18 maires et mairesses d'arrondissement a requis l'impression de 1 122 500 bulletins. Au total, ce sont plus de 4,2 millions de bulletins de vote qui ont été préparés et livrés dans les bureaux de vote. Le coût total de l'impression des bulletins a été de 259 304 \$.

Chapitre 2

Les acteurs du scrutin



2.1 Les électeurs : éligibilité et types

Dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017, la qualité d'électeur a été attribuée à toute personne qui était majeure le jour du scrutin et qui, au 1^{er} septembre 2017, était de citoyenneté canadienne, n'était pas en curatelle et n'avait pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse. De plus, pour se voir attribuer la qualité d'électeur, une personne devait remplir l'une des deux conditions suivantes : a) être domiciliée à Montréal au 1^{er} septembre 2017 et au Québec depuis le 1^{er} mars de la même année ou b) être, depuis au moins le 1^{er} septembre 2016, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé à Montréal. Ces deux dernières conditions permettent de distinguer les électeurs « domiciliés » des « non-domiciliés ».

La participation d'électeurs domiciliés et non-domiciliés est une des spécificités de la vie démocratique municipale. Des 1 142 948 personnes admissibles à prendre part à l'élection générale du 5 novembre 2017, 99,7 % étaient inscrites à titre d'électeurs domiciliés, et donc en tant que résidents de Montréal. Le reste des électeurs, soit 0,3 %, résidaient à l'extérieur de la ville mais étaient propriétaires (2 244 cas), copropriétaires (709 cas), occupants (162 cas) ou co-occupants (2 cas) d'un établissement d'entreprise situé à Montréal. Admissibles à voter à Montréal, ces électeurs non domiciliés ne perdent pas le droit d'être inscrits sur la liste électorale de la municipalité où ils habitent.

2.2 La liste électorale : confection et inscription

Suivant les exigences de la Loi, la liste électorale doit être confectionnée par district électoral. Pour fin d'organisation électorale, chaque district est subdivisé en sections de vote pouvant regrouper jusqu'à 500 électeurs. Afin de procéder à la création des sections de vote à l'intérieur

des districts, Élection Montréal prend en considération le nombre d'électeurs inscrits à chaque adresse répertoriée, le nombre de bulletins de vote que ces électeurs doivent déposer dans l'urne et la participation électorale lors des derniers scrutins. C'est ensuite qu'est dressée la liste électorale nominale, document organisé par noms des voies de circulation, numéros civiques des immeubles où sont inscrits les électeurs et, enfin, numéros d'appartement.

La liste électorale contient les noms, prénoms, adresses et dates de naissance des électeurs qui y sont inscrits. Ces informations, communiquées à Élection Montréal par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), proviennent de la base de données de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ). Pour compléter la confection de la liste électorale, Élection Montréal ajoute les informations relatives aux électeurs non domiciliés. Afin d'être inscrits, ces électeurs doivent en faire la demande par écrit au président d'élection. Alors que les électeurs non domiciliés sont inscrits à l'adresse de leur propriété ou de leur établissement d'entreprise, les électeurs domiciliés figurent à l'adresse de leur lieu de résidence. Peu importe leur statut, les électeurs ne peuvent être inscrits à deux endroits à la fois sur la liste électorale de la ville.

C'est à partir de la liste déposée que sont préparés les avis d'inscription. Ces derniers, postés au tout début du mois d'octobre 2017, ont servi notamment à informer les électeurs de leur inscription ainsi que du lieu et moment où ils étaient invités à se présenter pour mettre à jour les informations qui les concernaient sur la liste électorale. En vue du scrutin de 2017, 33 commissions de révision ont ainsi été formées afin d'accueillir les électeurs. Dans chaque arrondissement, une à quatre commissions ont opéré du 7 au 17 octobre 2017.

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque commission de révision doit être compo-



SAVIEZ-VOUS QUE...

En 2017, deux tiers des demandes adressées aux commissions de révision concernaient des inscriptions. Dans un peu moins d'un cas sur cinq, les demandes portaient sur la radiation d'électeurs ou la correction d'informations figurant sur la liste.

sée de trois réviseurs, dont un président et un vice-président. La nomination des membres de la commission revient au président d'élection. Les partis ayant fait élire le plus grand nombre de candidats et ainsi que le deuxième plus grand nombre de candidats lors de l'élection générale précédente ont toutefois eu la possibilité de recommander des réviseurs. Indépendantes dans leurs fonctionnement et décisions, les commissions de révision sont soutenues par un secrétaire ainsi qu'un agent réviseur qui opère sur le terrain.

En 2017, les commissions de révision montréalaises ont traité 7 970 demandes, incluant 3 134 demandes d'inscription à la suite d'un déménagement, 2 155 nouvelles demandes d'inscriptions, 1 213 demandes de correction et 1 468 demandes de radiation. Une des commissions a été mandatée pour traiter les 2 212 demandes transmises par la poste par des électeurs incapables de se déplacer et leurs aidants. En moyenne, chaque commission de révision en arrondissement a analysé 204 demandes, un nombre supérieur à celui enregistré lors des dernières élections. Ce sont ces travaux qui ont permis de compléter la confection de la liste électorale révisée, document de référence afin d'admettre les électeurs à voter.

2.3 Nombre et répartition des électeurs

De 2013 à 2017, le nombre d'électeurs inscrits a augmenté de 3,72 %. Les arrondissements de Saint-Laurent (5,2 %), Saint-Léonard (5,1 %) et Ville-Marie (7,1 %) ont connu une hausse appréciable du nombre d'électeurs inscrits. Fait tout aussi notable, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, deuxième en taille avec 99 094 électeurs, a vu sa population électorale bondir de près de 4,8 %.

L'ARRONDISSEMENT QUI A CONNU LA HAUSSE LA PLUS MARQUÉE DU NOMBRE D'ÉLECTEURS EST CELUI DU SUD-OUEST AVEC UNE CROISSANCE DE 8,9 %.

Alors que la population électorale a progressé rapidement dans certains endroits, elle est demeurée beaucoup plus stable ailleurs. Entre 2013 et 2017, la population électorale dans les arrondissements d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal a connu une hausse inférieure à 1 %. Notons cependant qu'aucun arrondissement n'a n'affiché un recul au niveau du nombre d'électeurs inscrits.

2.4 Le profil des électeurs montréalais

Les données relatives aux électeurs permettent de dresser un portrait général de ceux-ci. Avec 592 345 inscriptions en 2017, les femmes représentaient 51,8 % de l'électorat montréalais. Les hommes, avec 550 603 inscriptions, représentaient quant à eux 48,2 %. Les électrices étaient plus nombreuses que leurs co-citoyens masculins dans presque tous les arrondissements. Les électeurs masculins se trouvaient en plus forte proportion sur les listes électorales du Plateau-Mont-Royal (50,2 %) et de Ville-Marie (55,2 %). Les hommes (52 %) étaient également plus nombreux que les femmes (48 %) chez les électeurs non domiciliés.

L'âge des électeurs permet aussi de définir un profil. L'âge moyen de l'électeur montréalais est passé de 52,8 ans en 2013 à 49,2 ans en 2017. Souvent associés à une participation plus modeste, les jeunes électeurs admissibles à voter pour une première ou une deuxième fois dans le cadre d'une élection générale municipale comptaient pour 11,5 % des électeurs, une augmentation de 6 points par rapport à 2013. Les électeurs âgés de 18 à 35 ans représentaient un tiers de l'électorat dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. En 2013, les électeurs du même âge représentaient approximativement un quart de l'électorat dans ce dernier arrondissement.

En 2017, à l'échelle de la ville, un électeur sur sept était âgé de 71 ans et plus, alors que la proportion était d'un électeur sur cinq lors du scrutin précédent. La diminution de l'âge moyen des électeurs est surtout liée à des changements dans le premier et le dernier groupes d'âge. Durant la même période, la représentation des groupes intermédiaires (les 26-35 ans, 36-55 ans et, dans une moindre proportion, les 56-70 ans) est restée plutôt stable. Les annexes 3 et 4 contiennent plusieurs informations sur les inscriptions par sexe et tranche d'âge.

LA RÉPARTITION DES ÉLECTEURS PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGE

	18 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 55 ans	56 à 70 ans	71 ans et plus
Femmes	66 289	101 102	188 116	132 859	103 979
Hommes	64 658	98 659	194 635	123 038	69 613
Total	130 947	199 761	382 751	255 897	173 592
Proportion (2017)	11,5 %	17,5 %	33,5 %	22,3 %	15,2 %
Proportion (2013)	5,5 %	17,2 %	33,5 %	24,3 %	19,5 %



SAVIEZ-VOUS QUE...

En 2017, Montréal comptait 173 592 électeurs âgés de 71 ans et plus. Un peu plus de la moitié de ces électeurs étaient inscrits dans sept des 19 arrondissements. Dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard, un électeur sur cinq était âgé de 71 ans et plus en 2017. En contrepartie, moins d'un électeur sur dix appartenait à cette même tranche d'âge dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

2.5 Les candidats : les critères d'éligibilité

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités établit les critères d'éligibilité pour les personnes souhaitant se porter candidat à une élection municipale. Pour prendre part à un scrutin local, toute personne doit être âgée de 18 ans et plus le jour du scrutin. De plus, dans le cadre du scrutin de 2017, toute personne devait, au 1^{er} septembre, être citoyen canadien, ne pas être sous curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse.

Dans le cadre du scrutin montréalais, pour être admissible comme candidat, toute personne devait également remplir une des trois conditions suivantes : a) être domiciliée à Montréal

et depuis au moins le 1^{er} mars 2017, au Québec, et résider de façon continue ou non à Montréal depuis au moins les 12 mois précédents, b) être propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble situé à Montréal depuis au moins le 1^{er} septembre 2016, et résider de façon continue ou non à Montréal depuis au moins les 12 mois précédents ou c) être occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé à Montréal depuis au moins le 1^{er} septembre 2016, et résider de façon continue ou non à Montréal depuis au moins les 12 mois précédents.

2.6 La période de mise en candidature

Le 7 septembre 2017, le président d'élection annonçait dans un avis public que la période de dépôt des candidatures se tiendrait du 22 septembre au 6 octobre 2017. Le même avis informait les intéressés qu'ils pouvaient obtenir les formulaires nécessaires au dépôt de candidatures au bureau du président d'élection, dans les bureaux d'élection des arrondissements ou encore sur le site Internet d'Élection Montréal. Alors que les candidats au poste de maire de la ville étaient invités à se présenter au bureau du président d'élection pour effectuer le dépôt de candidature, les candidats aux postes de maires d'arrondissement, de conseillers de la ville et de conseillers d'arrondissement étaient conviés au bureau d'Élection Montréal de l'arrondissement ou du district correspondant.

Au terme de la période de mise en candidature, 298 candidats ont été inscrits à l'un des 103 postes électifs. Quatre candidats se sont toutefois désistés avant l'ouverture des bureaux de vote. Au final, ce sont donc 294 candidats qui ont brigué les suffrages. De ces candidats, 244 (83 %) se sont présentés sous la bannière

de l'un des partis montréalais (Coalition Montréal, Équipe Denis Coderre pour Montréal, Projet Montréal – Équipe Valérie Plante et Vrai changement pour Montréal), 20 (6,8 %) ont porté les couleurs de l'une des formations locales (Équipe Anjou, Équipe Barbe Team, Équipe Dauphin Lachine et Plateau sans frontières) en lice et 30 (10 %) ont participé à titre d'indépendants.

Contrairement à une situation qui s'est présentée à d'autres endroits au Québec où l'absence de candidats a mené à des élections par acclamation, au moins deux candidats (nombre minimal pour qu'une élection soit réalisée) se sont présentés pour chacun des postes électifs. Dans les arrondissements, entre 10 (Rosemont–La Petite-Patrie) et 23 (LaSalle) candidats se sont disputés les postes de maire d'arrondissement et de conseillers. Les postes pour lesquels il y a eu davantage de candidats ont été ceux de conseillers d'arrondissement dans la mesure où la moyenne de candidats (3) par siège a dépassé celle des postes de conseillers de ville (2,8) ou encore de maires d'arrondissement (2,6). En 2017, le poste de maire de la ville a été disputé par huit candidat(e)s, dont cinq indépendants.

NOMBRE DE CANDIDAT(E)S AUX POSTES ÉLECTIFS

	Mairie de la ville et mairie de l'arrondissement de Ville-Marie (1 poste)	Mairies d'arrondissement (18 postes)	Conseillers ou conseillères de la ville (46 postes)	Conseillers ou conseillères d'arrondissement (38 postes)
2009	6	67	182	143
2013	11	77	211	180
2017	8	47	128	115

2.7 Le profil des candidats et candidates

Il est tout aussi intéressant de se pencher sur le profil des candidats et candidates. Contrairement à la population électorale, en 2017, on retrouvait plus d'hommes que de femmes au nombre des candidats. En effet, avec 168 candidatures, les hommes représentaient 56 % de l'offre politique. Avec 130 candidatures, les femmes représentaient quant à elles 44 % de celles-ci. C'est au niveau de la course des postes de conseillers d'arrondissement où on a observé la plus grande parité,

avec 61 candidats et 54 candidates dans les 13 arrondissements où ces postes étaient à pourvoir. Par ailleurs, c'est au niveau du poste de maire de la ville où les candidatures masculines étaient le plus largement représentées, avec sept candidatures sur huit.

Alors qu'une moitié des candidats était âgée de 36 à 55 ans, l'autre moitié était plus ou moins avancée en âge. Tant chez les plus jeunes que chez les plus âgés, on observe une certaine disparité. Par exemple, les candidats âgés de 35 ans et moins représentaient 20 % de l'offre politique, alors que les électeurs

du même âge comptaient pour environ 29 % de la population électorale. Un écart moindre est aussi noté chez les candidats de 65 ans et plus. En effet, alors que les candidats âgés de 65 ans représentaient 13 % des personnes inscrites dans la course, les personnes du même âge comptaient plutôt pour 23 % de la population électorale. Enfin, l'âge moyen des candidats était de 47,8 ans, soit 1,4 an de moins que celui des électeurs.

Des formations locales ont aussi vu à leur participation en inscrivant des candidats dans les arrondissements d'Anjou (cinq candidats), Lachine (cinq candidats), LaSalle (cinq candidats) et Le Plateau-Mont-Royal (trois candidats).

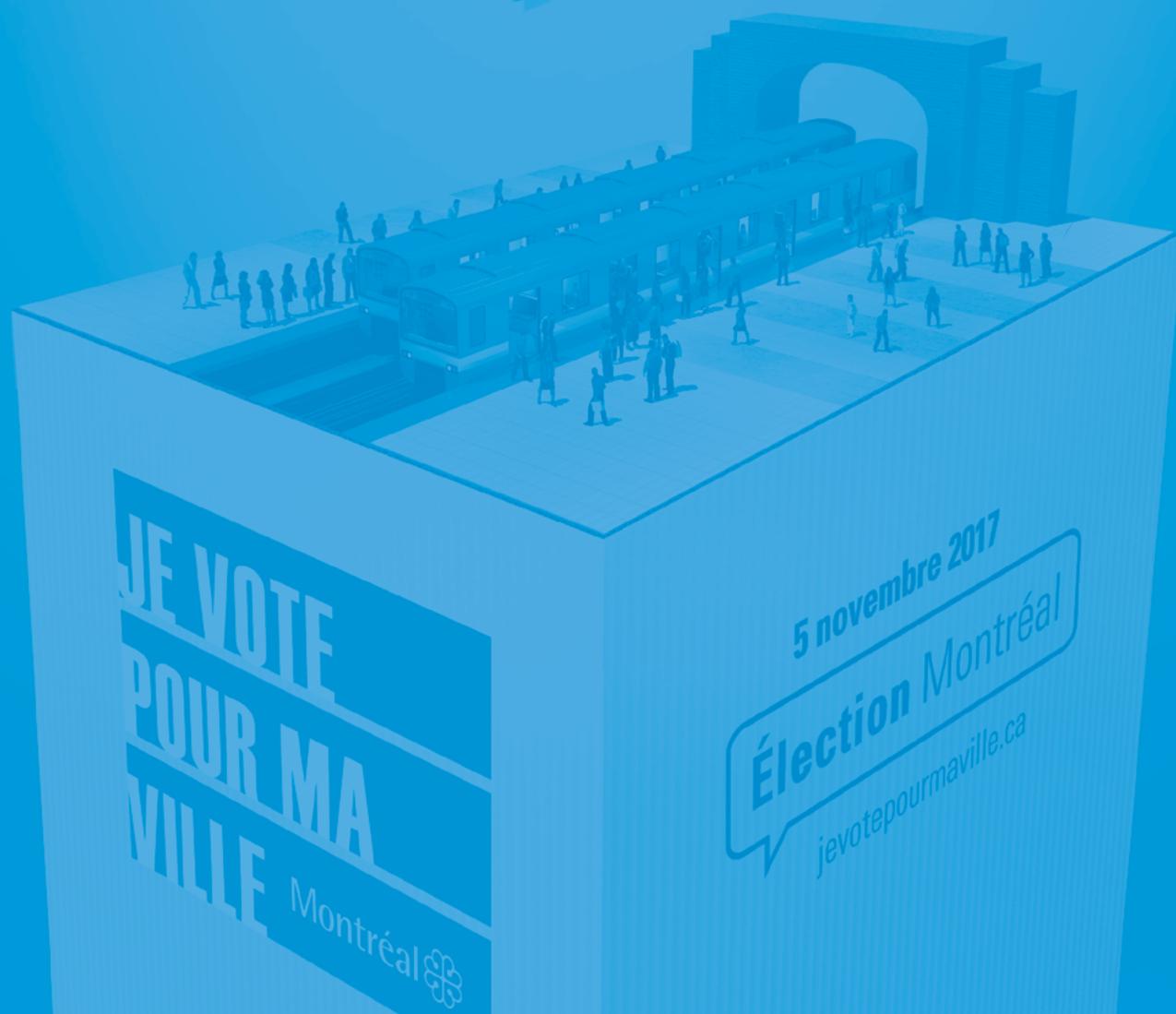
Moins de candidats se sont présentés à l'élection de 2017 qu'à celle de 2013. Cette diminution serait en partie attribuable à la baisse du nombre de partis politiques. Des huit partis en course en 2017 (soit cinq de moins que lors de l'élection générale précédente), deux ont présenté des candidats à l'ensemble des postes électifs. La diminution du nombre de « grands » partis s'est traduite par un nombre important de courses à deux candidats. Les candidats de l'Équipe Denis Coderre pour Montréal et de Projet Montréal – Équipe Valérie Plante se sont affrontés seuls dans 10 courses à la mairie d'arrondissement et dans 24 élections pour les postes de conseillers de la ville. Notons cependant que le parti Vrai changement pour Montréal a présenté 20 candidats. Non loin derrière, le parti Coalition Montréal était représenté par 18 candidats tout poste électif confondu.

RÉPARTITION PAR FORMATION POLITIQUE DES CANDIDAT(E)S AUX 103 POSTES ÉLECTIFS

Formation	Mairie de la ville	Mairie d'arrondissement	Conseillers et conseillères de la ville	Conseillers et conseillères d'arrondissement
Coalition Montréal	1	2	13	2
Équipe Anjou	-	1	1	3
Équipe Barbe Team	-	1	2	4
Équipe Dauphin Lachine	-	1	1	3
Équipe Denis Coderre pour Montréal	1	18	46	38
Plateau sans frontières	-	-	2	-
Projet Montréal – Équipe Valérie Plante	1	18	46	38
Vrai changement pour Montréal	-	3	7	10
Indépendants	5	2	9	14

Chapitre 3

L'accessibilité universelle et la communication



3.1 L'accessibilité universelle et les élections

En 2017, Élection Montréal a adopté plusieurs mesures visant à soutenir la participation mais aussi à la rendre plus diversifiée. En effet, il a assuré la diffusion d'informations sous différents formats, a formé son personnel afin de mieux accompagner les électeurs qui présentent des limitations et s'est assuré qu'aucune barrière n'entravait l'accès aux endroits de vote. Dans l'ensemble de ses opérations, Élection Montréal a accordé une importance particulière à l'accessibilité universelle.

Une étude réalisée au Québec en 2010 et 2011 démontrait qu'une personne sur trois âgée de 15 ans et plus dans la province était affectée par une forme d'incapacité ou une autre. L'incapacité liée à l'agilité toucherait une personne sur sept, alors que les difficultés liées à la mobilité limiterait une personne sur huit. En 2011, Montréal comptait plus de 240 000 personnes qui vivaient avec une incapacité ou une réduction d'activités. Les actions d'Élection Montréal en matière d'accessibilité universelle s'inscrivent dans une volonté d'éliminer les barrières pouvant empêcher les citoyens qui le souhaitent d'exercer leur droit de vote. Si un seul vote peut changer l'issue d'un scrutin, l'abstention de centaines d'électeurs causée par l'inaccessibilité peut nuire à l'ensemble de la démocratie.

En 2011, la Ville de Montréal adoptait sa politique municipale d'accessibilité universelle. L'un des principes directeurs de cette dernière est d'intégrer l'accessibilité universelle aux étapes de décisions et de mise en oeuvre des activités municipales. Cette politique vise l'application de mesures dans les domaines tels l'architecture, les communications et la sensibilisation des citoyens. Plus spécifique au milieu électoral, en 2016, la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (LQ 2016, chapitre 17) rendait obligatoire l'accessibilité des endroits de vote aux personnes handicapées le jour du scrutin. Par ses actions, Élection Montréal cherche non seulement à se conformer à ces règles, mais aussi à faire en sorte de rendre l'élection toujours plus accessible.

3.2 Actions et résultats en matière d'accessibilité

Les efforts déployés en 2017 en matière d'accessibilité ont permis de réaliser plusieurs avancées et même de créer des

précédents. L'une des plus importantes améliorations est sans doute d'avoir rendu l'ensemble des endroits de vote et des bureaux d'élection universellement accessibles. Afin d'atteindre la pleine accessibilité, Élection Montréal a établi des critères stricts en matière de location d'espace servant à accueillir les électeurs. Lorsque cela était nécessaire, Élection Montréal a fait construire des rampes temporaires permettant d'assurer l'accessibilité des endroits de vote où la configuration des lieux aurait pu entraver le déplacement des électeurs.

La question de l'accessibilité se pose bien avant l'arrivée des électeurs à leur endroit de vote. Ainsi, cette notion s'est imposée dans la planification et la communication avec l'électeur. Avec la collaboration de divers organismes communautaires, Élection Montréal a revu la structure de son site Internet afin de permettre aux électeurs de trouver plus facilement les informations utiles pour voter ou encore afin d'obtenir de l'assistance. Toujours avec ses partenaires, Élection Montréal a entrepris de revoir la manière dont l'information était présentée sur les avis d'inscription et les cartes de rappel postés aux électeurs.

En matière de communication, une très grande importance a été accordée au Manuel de l'électeur, document informatif imprimé en 750 000 exemplaires. Celui-ci a été produit en version bilingue ainsi qu'en versions résumées dans les 15 langues étrangères les plus parlées. Par ailleurs, le Manuel de l'électeur a été produit en texte simplifié, en gros caractères, en mode audio et en format braille. Afin de rejoindre le plus grand nombre d'électeurs, Élection Montréal a conçu 20 versions différentes de ce document phare.

Les spécialistes d'Élection Montréal en matière d'accessibilité ont aussi coordonné la production d'un DVD en langue des signes québécoise (LSQ). Destinée aux électeurs (et futurs électeurs) ayant des limitations auditives, la vidéo présente des informations sur l'hôtel de ville, les compétences des instances décisionnelles et le Manuel de l'électeur. Élection Montréal a pris soin de communiquer avec les organismes et institutions du milieu de la surdité afin de diffuser la vidéo le plus largement possible. À la suggestion des regroupements communautaires, un bureau de vote a été installé à la Maison des sourds dans le quartier Villieray. Élection Montréal a fait appel à des interprètes LSQ afin de faciliter la participation des locataires de cette maison.

En vue du scrutin, l'ensemble du personnel électoral a été sensibilisé aux notions d'assistance. Soulignons que

l'objectif premier de la formation destinée au personnel de première ligne a été de le préparer à interagir avec les électeurs, particulièrement ceux ayant des limitations fonctionnelles. Afin de bien informer le personnel électoral, les formateurs ont eux-mêmes été sensibilisés aux différentes limitations par des partenaires d'Élection Montréal dont plusieurs membres vivent avec des limitations. Le personnel de première ligne s'est également vu remettre un aide-mémoire contenant des suggestions à mettre en pratique afin de faciliter le vote de tous les électeurs. De manière toute aussi concrète, Élection Montréal a vu à l'embauche d'aides-PRIMO dont la responsabilité première était d'accueillir les électeurs ayant des limitations fonctionnelles.

Élection Montréal voit à offrir du matériel électoral qui facilite la participation de citoyens qui ont des besoins particuliers. Dans tous les types de bureau de vote, les électeurs pouvaient utiliser un gabarit, une planchette à pince ou un gros crayon plus facile à manipuler. Une affiche a été préparée afin d'informer les électeurs de l'utilité et de la disponibilité de ces outils. Grâce à ce matériel, des électeurs ayant des limitations ont pu voter efficacement et de manière à ce que leurs bulletins de vote soient impossibles à identifier lors du décompte.

L'exercice du droit de vote peut être restreinte par différentes difficultés. C'est dans cette optique qu'Élection Montréal a poursuivi son partenariat avec le milieu communautaire. Des représentations d'Élection Montréal auprès du DGEQ à la suite de l'élection de 2009 ont permis, dans le cas des personnes en situation d'itinérance, de considérer l'endroit où ces personnes ont pu ou pouvaient résider occasionnellement comme leur adresse de résidence. Tous les organismes oeuvrant en itinérance ont été invités à se prévaloir de l'attestation de fréquentation pour leurs usagers. Afin de soutenir ces efforts, Élection Montréal a recruté trois agents de relations communautaires. Ces derniers se sont vus confiés le mandat de rencontrer les personnes en situation d'itinérance et de les informer quant à leurs droits et aux démarches à entreprendre afin de participer à l'élection générale.

3.3 La société civile et l'arrimage des pratiques en matière d'accessibilité et de participation

Dans ce bilan, Élection Montréal a choisi de traiter les questions d'accessibilité, de promotion de la participation et de communication dans un même chapitre. Ce choix reflète une volonté

de mettre en oeuvre des pratiques plus efficaces afin de mieux informer les électeurs, de promouvoir leur participation et de créer des conditions optimales dans les endroits de vote. Le succès de ces opérations découle largement de partenariats avec diverses organisations citoyennes.

Les collaborations avec des organismes locaux ont permis d'atteindre plus d'électeurs mais aussi de répondre plus adéquatement à leurs besoins. Afin de mieux informer les personnes ayant des difficultés motrices ou intellectuelles et de faciliter leur participation, Élection Montréal a entretenu des échanges productifs avec les organismes ExAequo et DéPhy Montréal. Dans un souci d'en connaître davantage sur les difficultés liées à la participation des aînés, de les informer plus adéquatement et de répondre à leurs besoins, Élection Montréal a aussi collaboré avec la Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal (TCAÎM). La formation et la documentation préparées conjointement par ces trois organismes ont par ailleurs permis de sensibiliser les équipes d'Élection Montréal à l'accueil adapté de tous les électeurs.

Des échanges ont également été réalisés avec le Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain (CCSMM), Francosourd, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM), le Service d'interprétation visuelle et tactile (SIVET) et la Maison des sourds. Ces partenariats ont permis d'évaluer et d'améliorer les pratiques d'Élection Montréal en matière de communication et de service aux électeurs affectés par des troubles de la vue et de l'ouïe. L'organisme Simplicom a produit les documents d'Élection Montréal en langage simplifié. Ces documents ont été utilisés dans les classes d'alphabétisation ainsi que par les organismes communautaires travaillant auprès des personnes issues de l'immigration et des personnes ayant des incapacités intellectuelles. Les partenariats avec le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et l'Accueil Bonneau ont permis de faciliter la participation d'électeurs se trouvant dans une situation vulnérable ou potentiellement précaire.

Moins nombreuses à se porter candidates que les hommes, les femmes ont constitué un groupe sous-représenté dans la vie municipale. Les liens tissés avec le Conseil des Montréalaises se sont avérés importants afin d'échanger sur les défis liés à la participation féminine. En matière de diversité ethnoculturelle, Élection Montréal a notamment assuré des échanges avec le Conseil interculturel de Montréal (CiM). La Coalition montréalaise des tables de

quartier (CMTQ) et le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) ont relayé les informations relatives à Élection Montréal dans leurs réseaux respectifs.

À la demande d'organismes communautaires, des ateliers de discussion portant sur le cadre électoral et le fonctionnement démocratique de la ville ont été organisés. Afin de faciliter les échanges, Élection Montréal a mis à profit des guides d'information et d'animation développés en partenariat avec le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM) dans le cadre du projet *La ville que nous voulons ! L'ABC de l'élection municipale — Montréal 2017*. Les ateliers de formation citoyenne ont été dirigés par des membres du personnel d'Élection Montréal. Des citoyens associés à des groupes de femmes et d'autres groupes communautaires des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et du Sud-Ouest y ont participé. Les échanges engagés lors de ces rencontres ont suscité un intérêt manifeste. Compte tenu des retombées importantes, les ateliers de formation communautaire pourraient donner lieu à de nouveaux partenariats.

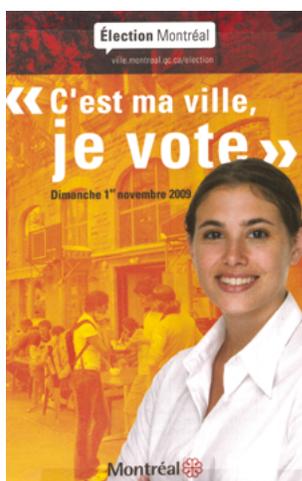
La participation électorale des jeunes étant très faible dans plusieurs secteurs de la ville, Élection Montréal a accordé une attention particulière à la diffusion d'informations auprès de ceux-ci. Afin d'être le plus efficace possible dans ses interventions, il a consulté le CjM ainsi que le Forum jeunesse de Montréal (FJÎM). L'intérêt du Centre des ressources éducatives et pédagogiques (CREP) a permis de partager des outils d'information et de sensibilisation sur l'élection générale en vue de

la formation d'un groupe de personnes en défi d'apprentissage. Enfin, la collaboration avec le DGEQ a facilité la mise sur pied du Petit bureau de vote en mode projet pilote, ce qui a permis à Élection Montréal d'inviter pour une première fois les jeunes d'âge scolaire à voter sur une question concernant les services municipaux. La réalisation de l'ensemble de ces partenariats a favorisé la mise en oeuvre d'une stratégie cohérente afin de rejoindre un grand nombre de citoyens, de mieux les informer et de répondre à leurs besoins.

3.4 L'image des élections : le citoyen, sa ville et ses services

En 2009, Élection Montréal avait mis en place une campagne d'affichage axée sur le citoyen et l'engagement vis-à-vis de la ville. Le visuel principal de la campagne présentait des électeurs qui symbolisaient la diversité montréalaise. Le slogan « C'est ma ville, je vote » renforçait l'idée que le scrutin était une occasion unique pour le citoyen de s'approprier sa ville. En 2013, le contenu et le message de la campagne d'affichage ont évolué. Si Élection Montréal misait à nouveau sur l'importance du lien entre le citoyen et la ville, il présentait le vote comme un moyen de décider de la qualité des services offerts aux Montréalaises et Montréalais. Compte tenu du fait que le visuel et le slogan (« Je vote pour ma ville » ou « *My City, My Vote* » en anglais) de 2013 demeuraient très pertinents, Élection Montréal a misé sur ces mêmes éléments publicitaires en 2017.

Évolution des campagnes de sensibilisation et d'information de 2005 à 2017



Trois images différentes ont été diffusées dans la campagne de sensibilisation et d'information. Sur chacune de ces images, on y voit une main qui s'apprête à déposer un bulletin de vote dans une urne où se trouve un parc, une bibliothèque ou une station de métro. Des usagers des différents services apparaissent sur chacune des images. Le slogan et le logo d'Élection Montréal ainsi que le logo de la Ville de Montréal apparaissent sur les côtés de l'urne.

Le visuel principal associé à Élection Montréal et au scrutin de 2017 a été employé sur de nombreux supports. Élection Montréal a notamment fait imprimer 1 000 affiches distribuées auprès d'Accès Montréal et d'organismes partenaires mais aussi dans les lieux du Réseau Accès culture, les bibliothèques de la ville, un établissement universitaire, des centres d'alphabétisation, etc. Des affiches ont été distribuées aux directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour installation dans les arénas, les centres communautaires et les piscines intérieures. Le transport en commun a aussi été ciblé comme un lieu de diffusion et d'affichage. Ainsi, des panneaux publicitaires ont été installés dans des abribus de tous les arrondissements. L'affichage a été plus important dans les arrondissements où la participation est généralement la plus modeste.

La stratégie de diffusion visait à rappeler, au quotidien, l'importance de l'élection générale. Élection Montréal a fait imprimer 25 000 signets où figurait le visuel de l'urne et du Parc du Mont-Royal. Le signet invitait les personnes qui avaient des questions sur le scrutin ou encore qui étaient intéressées par le travail électoral à visiter le site web d'Élection Montréal. La plupart de ces signets ont été distribués dans les bibliothèques de la ville. Des signets ont également été partagés avec les bureaux d'Accès

Montréal et le bureau de la présidence du conseil à l'hôtel de ville. Enfin, des signets ont été mis à la disposition des citoyens de passage à l'hôtel de ville et dans les bureaux d'Élection Montréal.

La promotion de la participation a aussi été réalisée avec la collaboration des partenaires provinciaux. Comme ce fut le cas en 2013, Élection Montréal a travaillé en complémentarité avec la campagne du DGEQ menée à la télévision, à la radio, sur Internet et dans les médias sociaux. D'ailleurs, Élection Montréal a offert une contribution financière à son partenaire provincial dans le but d'accroître la diffusion des publicités sur les ondes montréalaises. Ce partenariat a permis l'achat de publicités télévisées supplémentaires d'une valeur totale de 100 000 \$, permettant la diffusion de 515 messages de plus que ce qui avait été planifié initialement par le DGEQ.

La campagne de sensibilisation du DGEQ a été lancée en octobre 2017. Le message principal de celle-ci visait à rappeler qu'un électeur sur deux vote aux élections municipales et qu'il s'agit d'un ratio insuffisant. Les publicités proposaient des scénarios aux dénouements inattendus : des citoyens surpris par un parc muni d'installations incomplètes, une patinoire à moitié glacée ou encore un abribus sans toit. Puisque les électeurs ne s'attendent pas à ce que les municipalités n'offrent que la moitié des services, ils étaient invités à voter en grand nombre. Par son message, cette campagne rejoignait celle d'Élection Montréal où le vote et les services de la ville sont associés.

Si l'électeur est au centre de la démocratie, il n'en n'est pas le seul acteur important. En marge de sa campagne « Je vote pour ma ville », Élection Montréal a soutenu les efforts du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du

PUBLICITÉ D'ÉLECTION MONTRÉAL DIFFUSÉE À LA RADIO DURANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE DE 2017



Comédienne : « Le dimanche 5 novembre, Maxime dit qu'il aura autre chose à faire que d'aller voter. Il doit emmener Sultan au parc à chiens et aller renouveler sa passe d'autobus. Il veut ramasser les feuilles avant la collecte de résidus verts, et se débarrasser de la vieille commode à l'écocentre. Il a deux romans à ramener à la bibliothèque, y a sa fille qui suit des cours de natation et son plus jeune qui lui a fait promettre qu'ils iraient ensemble au Planétarium à vélo. »

Annonceur : « Montréal c'est vos services, vos loisirs, votre ville. Le 5 novembre, prenez le temps d'aller voter. Pour connaître les différentes façons de voter, rendez-vous sur jevotepourmaville.ca. »

territoire (MAMOT) visant à encourager les jeunes, les minorités ethno culturelles et les femmes à se porter candidats. Élection Montréal a distribué des affiches de son partenaire provincial dans le réseau de la ville et auprès d'établissements universitaires. Le soutien de cette campagne s'est également fait via l'Internet en accordant une visibilité importante à la campagne et en dirigeant les utilisateurs du site d'Élection Montréal vers la page « Présentez-vous ! » du MAMOT. Élection Montréal a aussi assuré la diffusion courriels informatifs diffusés dans le réseau de la ville et vers des organismes qui coordonnent des actions auprès des groupes ciblés.

En parallèle, Élection Montréal s'est assuré de rejoindre les acteurs du scrutin en utilisant différents médias. Au niveau de la presse écrite, l'accent a été mis sur la diffusion de publicités dans les hebdomadaires (par exemple, Atlas Montréal, Cittadino Canadense, Community Contact, etc.) des principaux groupes linguistiques. Des messages radiophoniques destinés aux électeurs ont été diffusés sur les zones de CKOI, Énergie, Radio circulation, Radio Classique, Rythme FM, et 98,5 FM mais aussi sur les fréquences anglophones de CJAD, CHOM, The Beat, TSN Radio et Virgin Radio. La diffusion de messages publicitaires a débuté à la mi-octobre et s'est intensifiée jusqu'au jour du scrutin.

3.5 Les relations médiatiques

Les relations avec les médias jouent un rôle important dans la communication et la diffusion de renseignements aux électeurs. D'ailleurs, Élection Montréal porte une attention particulière aux

demandes des médias afin que ces derniers soient en mesure de transmettre des informations exactes et en temps opportun. En matière de contenu, Élection Montréal a diffusé huit communiqués de presse entre les mois de septembre et novembre 2017. Ces derniers ont porté sur les grandes étapes de la période électorale, les candidats, le petit bureau de vote et les élus. Les communiqués ont notamment été partagés sur les fils de presse et par l'intermédiaire d'une liste de diffusion destinée aux journalistes spécialisés en affaires municipales. Par ailleurs, durant les mois d'octobre et de novembre, Élection Montréal a publié 26 manchettes dans la section « Actualités » de son site Internet. Ces notes informaient les journalistes et les internautes sur les endroits de vote, le déroulement du scrutin et les résultats officiels de l'élection générale.

Tout au long de la période électorale, Élection Montréal s'est assuré de maintenir des liens avec des médias de taille, de provenance et d'orientation différentes. Le porte-parole d'Élection Montréal a effectué quelque 150 interventions à la suite de demandes de journalistes. Ce dernier a notamment accordé des entrevues au Huffington Post Québec, au journal Le Devoir, au Journal de Montréal, à La Presse, aux quotidiens Métro et 24 heures, à TC Média et à The Gazette. Des entrevues radiophoniques ont aussi été accordées à CBC Radio, CIBL, CJAD, ICI Radio-Canada, Rouge FM, Rythme FM, au 98,5 FM ainsi qu'aux stations de l'UQAM et de l'Université Concordia. Il est intéressant de noter que des demandes d'entrevues ont été transmises par des médias opérant à l'extérieur de Montréal. Le porte-parole est ainsi intervenu dans des émissions de la CBC Calgary,



« Quels aspects de l'organisation électorale ont suscité le plus d'intérêt ou de questionnement de la part des journalistes en 2017 ? »

« Durant la période électorale, Élection Montréal a été contacté par plusieurs journalistes. Certains d'entre eux se sont intéressés aux questions de l'affichage électoral dans des sites historiques, des règles encadrant l'identification des électeurs à visage couvert, des difficultés ponctuelles de l'approvisionnement en bulletins de vote dans un endroit de vote lors du vote par anticipation et des erreurs dans la diffusion des cartes de rappel dans un district électoral. Plusieurs journalistes ont aussi demandé des précisions relatives au petit bureau de vote pour les enfants d'âge scolaire, projet-pilote qui a suscité beaucoup de curiosité. De façon générale, on peut dire que nous avons été un peu moins sollicités par rapport à l'élection générale de 2013. On peut émettre quelques hypothèses expliquant cette situation. D'abord, en période électorale, de plus en plus de renseignements sur les scrutins sont diffusés sur le site Internet d'Élection Montréal ainsi que dans les réseaux sociaux. Ensuite, l'efficacité du personnel électoral a permis d'éviter des difficultés susceptibles d'engendrer des interrogations. La vitesse et la précision dans la diffusion des résultats le soir du 5 novembre ont aussi contribué à limiter le nombre d'interventions. Que ce soit pour partager les bons coups ou des informations sur des choses à corriger ou à améliorer, les échanges avec les médias sont essentiels afin d'informer les citoyens. »

la CBC Vancouver et d'ICI.Radio-Canada Estrie. Le représentant d'Élection Montréal a également été interviewé et cité dans des quotidiens ontariens.

3.6 L'Internet et les médias sociaux

L'électeur utilise de plus en plus l'Internet comme moyen de s'informer sur les processus électoraux et leurs modalités. Entre le 15 octobre et le 15 novembre 2017, 255 780 visites ont été effectuées sur le site web d'Élection Montréal. Cette fréquentation représente une augmentation de 38 % par rapport à la même période en 2009 et de 11 % par rapport à celle de 2013. Le jour du scrutin et le lendemain de celui-ci, plus de 178 000 visites web ont été enregistrées. Le 5 novembre 2017, la section du site informant les électeurs du bureau de vote où ils étaient inscrits a enregistré plus de 7 500 visites, ce qui représente une certaine diminution par rapport à 2013. Si la fréquentation du site Internet demeure importante lors de moments forts de la période électorale, l'électeur tend aussi à s'informer à travers des plateformes parallèles.

Les réseaux sociaux permettent aux électeurs de se renseigner et d'échanger sur les élections montréalaises. Au terme de la campagne, les comptes Twitter et Facebook d'Élection Montréal étaient suivis respectivement par 2 044 et 1 549 abonnés. Ces plateformes ont été utilisées pleinement afin de diffuser des informations relatives aux grandes étapes de l'élection générale, des spécificités liées à celle-ci et à l'évolution du taux de participation. En termes d'activités, 122 gazouillis ont été publiés à partir du compte Twitter (@Election_MTL) et 40 annonces ont été faites sur la page Facebook d'Élection Montréal. Certains messages ont été très largement consultés et partagés. Nous pouvons citer l'exemple de la diffusion de la vidéo *Comprendre ma ville*. La vidéo présentant de façon ludique les responsabilités des principales instances ainsi que le rôle des élus a été partagée plus de 400 fois et a été visionnée plus de 30 000 fois en quelques semaines.

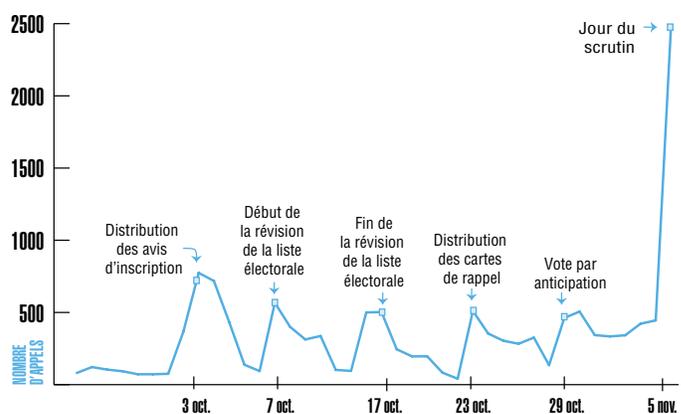
L'utilisation des réseaux sociaux a connu une autre évolution intéressante en 2017. L'électeur d'aujourd'hui s'informe, visionne des vidéos, pose des questions et émet des observations sur le processus. Les échanges avec l'électeur sont enrichissants, ils permettent de mieux connaître les opinions, de clarifier (ou compléter) certaines informations ou encore de diriger les électeurs vers les services recherchés. Les réseaux sociaux ont aussi été adoptés par plusieurs membres du personnel électoral.

Ils ont été un lieu de visionnement de vidéos de formation et de recherche d'informations. En 2017, Élection Montréal a renforcé ses interventions dans les réseaux sociaux et s'attend à ce que cette activité prenne une importance grandissante.

3.7 Les relations directes avec les électeurs

Le bilan des activités permet de mesurer les demandes d'information mais aussi l'utilisation des différentes plateformes choisies pour communiquer avec Élection Montréal. À ce chapitre, l'utilisation accrue d'Internet est venue diversifier les manières de se renseigner plutôt que de supplanter les moyens plus traditionnels de le faire. L'expérience de 2017 a permis d'observer que plusieurs citoyens choisissent une plateforme plutôt qu'une autre en fonction du type d'information recherché et du calendrier électoral.

Nombre d'appels traités par les téléphonistes d'Élection Montréal durant la période électorale de 2017



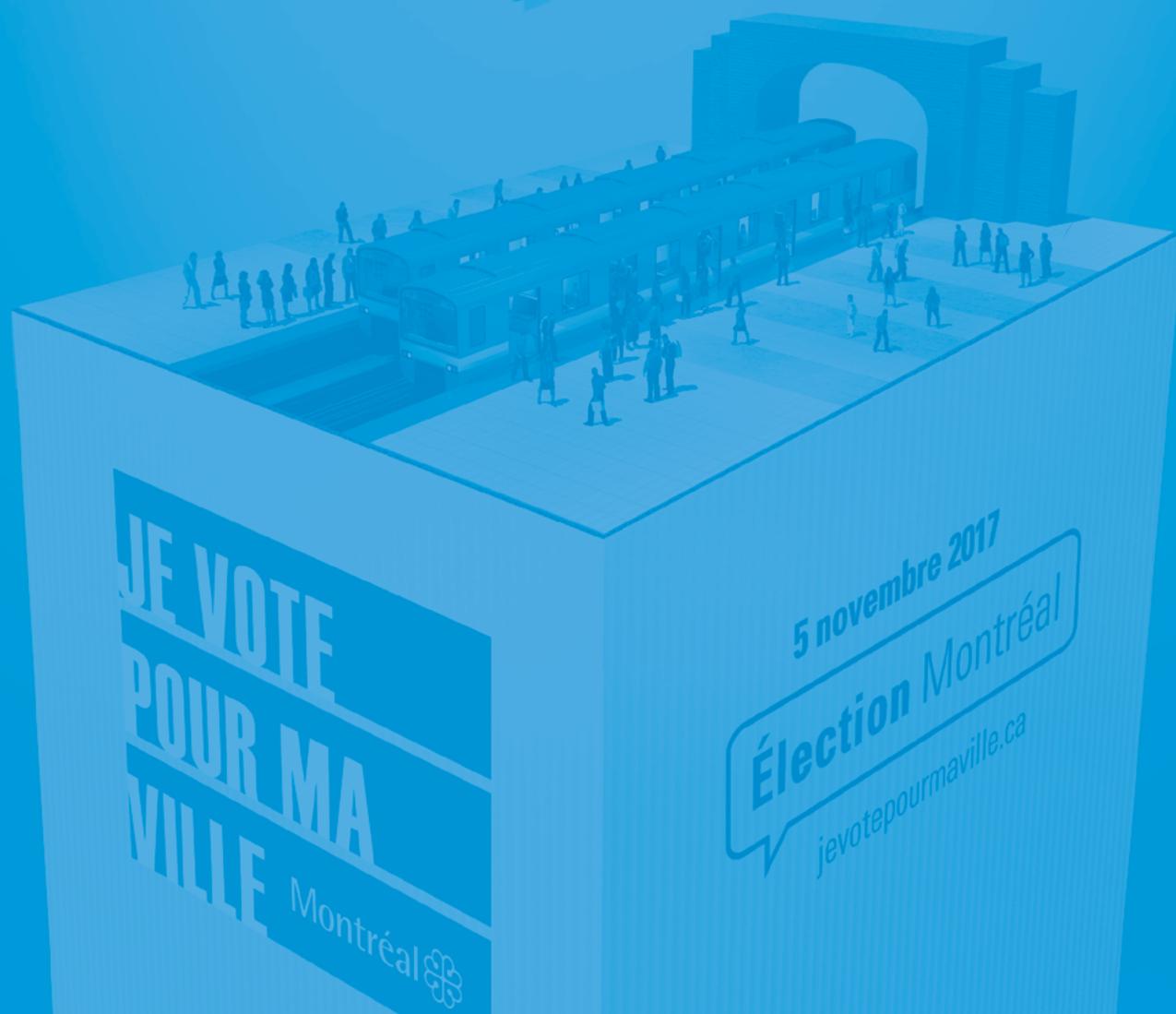
Afin de répondre à la demande d'information par téléphone, Élection Montréal met en place un centre d'appels (514-872-VOTE) qui débute ses opérations bien avant le jour du scrutin. En 2017, huit téléphonistes qualifiés ont répondu à 14 494 appels logés au bureau central entre le 7 août et le 5 novembre. Un peu plus d'un appel sur sept a été mené en langue anglaise. Le jour du scrutin, les téléphonistes ont traité 2 476 appels, soit 17 % du volume total. Cette même équipe a également participé au traitement des demandes en informations transmises à l'adresse courriel election@ville.montreal.qc.ca. Au cours du mois précédant le jour du scrutin, 1 007 requêtes ont ainsi été acheminées

et traitées. L'utilisation de la messagerie électronique s'ajoute aux autres moyens utilisés par les électeurs afin de se renseigner, transmettre des recommandations ou parfois soulever des inquiétudes.

Le personnel du centre d'appels a observé que les questions et les observations des électeurs étaient très souvent liées aux activités en cours. Comme ce fut le cas lors d'élections précédentes, plus le jour de scrutin approchait, plus les téléphonistes répondaient à des interrogations d'électeurs qui souhaitaient savoir s'ils étaient inscrits sur la liste électorale et s'informer sur le lieu de leur endroit de vote. Le téléphone a semblé être un moyen privilégié par les électeurs qui souhaitaient obtenir des informations à l'approche d'une échéance ou des précisions sur des documents postés par Élection Montréal. Fait intéressant à noter : les téléphonistes du centre d'appels ont traité un grand nombre de demandes d'informations provenant de citoyens qui s'apprêtaient à voter pour une toute première fois. Afin de répondre à la forte demande d'information lors de périodes de pointes, Élection Montréal a misé sur le développement de différentes plateformes efficaces.

Chapitre 4

Le personnel électoral : profil et préparation



4.1 Le premier déploiement des effectifs

La machine électorale comporte plusieurs rouages dont le rythme de fonctionnement diffère entre eux mais aussi dans le temps. En matière de recrutement du personnel, c'est à compter d'août 2017 où les activités se sont le plus accélérées. Le bureau central d'Élection Montréal a alors accueilli le personnel de coordination responsable du fonctionnement des 25 bureaux en arrondissement. Après avoir été formés, les 50 coordonnateurs et assistants-coordonnateurs (soutenus par 47 agents administratifs et 138 aides occasionnels) se sont vus confier comme premier mandat de procéder à l'ouverture des bureaux locaux. Afin d'assurer le succès de ces opérations, les équipes de coordination de zone (6 membres), de soutien administratif (5 membres) et de soutien matériel (10 membres) ont été mises à contribution.

4.2 Le recrutement du personnel électoral

L'organisation d'une élection générale à Montréal requiert la mobilisation de ressources humaines considérables. Ainsi, dès

l'ouverture des bureaux locaux, les équipes de coordination ont entamé le recrutement du personnel électoral. En collaboration avec le bureau central, et sous la direction du président d'élection, ces équipes ont embauché et formé approximativement treize mille personnes. Le nombre de travailleurs électoraux nécessaires au vote dans les arrondissements est étroitement lié au nombre d'électeurs qui y sont inscrits, du nombre de postes électifs et de sections de vote que l'on y trouve.

Les besoins en personnel étant vastes, Élection Montréal a mis en place différentes stratégies de recrutement. D'abord, par leur proximité, les coordonnateurs et assistants-coordonnateurs ont accueilli les candidats à des fonctions électorales qui se sont présentés dans leurs bureaux en arrondissement. Des entretiens d'embauche ont ainsi été organisés tout au long de la période électorale. Ces entretiens ont permis d'attribuer les postes en fonction des intérêts des candidats mais également de leurs compétences et disponibilités.

L'équipe de soutien du bureau central voit au maintien d'une banque d'employés qui ont travaillé pour Élection Montréal dans le passé. Cette banque a servi à contacter d'anciens travailleurs électoraux afin de connaître leur intérêt à occuper des

NOMBRE DE POSTES À COMBLER DANS LES ENDROITS DE VOTE

	BVP	BVA	BVO
Chefs surveillants	-	24	50
PRIMO	25	99	468
Aide-PRIMO	34	241	1 108
Scrutateurs	87	640	3 371
Secrétaires de bureau de vote	87	640	3 371
Présidents et membres de la table de vérification de l'identité	-	273	1 092
Substituts	-	212	1 157
Totaux	233	2 129	10 617
		12 979	

« QUE RETENEZ-VOUS DU RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS PAR ÉLECTION MONTRÉAL DANS LE CADRE DU SCRUTIN DE 2017 ? »

« J'ai été ravie de constater à quel point les étudiants voulaient vivre une expérience citoyenne. Le travail électoral a permis à plusieurs étudiants de prendre conscience de l'importance de la transparence du système démocratique. Aussi, en tant que professeure de sciences politiques, j'ai constaté que cette expérience a alimenté l'enseignement et l'apprentissage grâce aux idées et échanges que cela a suscité... ».

**Geneviève Hébert, coordonnatrice du programme des sciences humaines
Collège de Maisonneuve**

fonctions à nouveau. Dans le cadre des opérations de 2017, la banque d'anciens employés a facilité l'embauche de travailleurs expérimentés, notamment ceux pour qui une évaluation positive figurait au dossier. D'anciens comme de nouveaux employés ont par ailleurs pris soin de postuler en ligne sur le site d'Élection Montréal. La postulation par Internet a d'ailleurs connu un vif succès. Dans certains arrondissements, le nombre de postulants s'approchait du nombre de postes disponibles.

Des efforts importants ont aussi été déployés afin de procéder au recrutement de groupes ciblés. À ce chapitre, Élection Montréal a établi des contacts avec les cégeps et universités de la métropole dans le but de rejoindre les étudiants. Les centres locaux d'emploi ont aussi été contactés afin d'informer les chercheurs d'emploi de la campagne de recrutement de personnel électoral. Par ailleurs, la diffusion d'information quant à la recherche de personnel électoral a été réalisée auprès des employés de la Ville et des associations de retraités.

Des critères existent afin d'évaluer si une personne est admissible à occuper des fonctions électorales. La compétence fait partie de ces critères. Durant le ou les jours où ils occupent un poste pour Élection Montréal, les membres du personnel ne peuvent se livrer à des activités de nature partisane. Avant d'entrer en fonction, tous les membres du personnel font le serment qu'ils exerceront leurs fonctions conformément à la Loi. Une per-

sonne devient toutefois inhabile à servir les électeurs si elle a été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

4.3 Le profil du personnel de première ligne

Qui sont ces milliers de travailleurs électoraux qui servent la démocratie et les électeurs ? L'analyse du profil des employés de 2017 permet d'apprendre des choses intéressantes à leur égard. Un premier survol des données révèle que la forte majorité des employés étaient des femmes ainsi que des personnes qui travaillaient pour la première fois pour Élection Montréal. Dans une plus forte proportion encore, les employés étaient des résidents de la métropole.

L'apport des femmes dans le fonctionnement de la démocratie électorale est considérable. Dans presque tous les postes, ces dernières représentaient plus de la moitié du personnel. Lors des journées de vote de 2017, environ la moitié des postes de PRIMO principaux et d'aides-PRIMO étaient occupés par des femmes. La composition du personnel dans les bureaux de vote était encore plus féminine. En effet, les fonctions de scrutateurs et de secrétaires étaient occupées respectivement par 63 et 67 % de femmes. Les employées étaient également nombreuses aux



SAVIEZ-VOUS QUE...

En 2009, 2013 et 2017, les femmes représentaient au moins 60 % du personnel électoral dans les endroits de vote ?

« QUE RETENEZ-VOUS DE VOTRE EXPÉRIENCE DANS LE CADRE DU SCRUTIN DE 2017 ? »

« J'ai grandement apprécié d'agir à titre de secrétaire de bureau de vote dans un centre de santé. Cette expérience m'a permis d'acquérir des connaissances concrètes sur la vie politique mais aussi sur ma communauté. Je répéterais cette expérience sans la moindre hésitation. Le travail électoral constitue une occasion exceptionnelle de s'initier en tant que jeunes citoyens à l'un des devoirs les plus importants. »

Marie Dion-Cliche, étudiante en sciences humaines.

tables de vérification de l'identité de l'électeur où leur proportion était d'environ 60 %. Quant à eux, les hommes représentaient la majorité des employés dans les postes de chefs surveillants (68 % des cas) et de PRIMO responsables de salle (57 % des cas). Soulignons que la répartition des employés selon leur sexe est demeurée assez stable d'une élection générale à l'autre depuis 2009.

En 2017, plusieurs des employés qui occupaient des fonctions électorales au sein d'Élection Montréal en étaient à leur première expérience ou du moins n'avaient pas travaillé en 2013. En effet, sept employés sur dix appartenaient à cette catégorie. Ces « nouveaux employés » étaient un peu plus nombreux en 2017 qu'ils ne l'avaient été quatre ans auparavant. Mais le fonctionnement de l'organisation électorale dépend aussi de la participation de travailleurs plus expérimentés. Soulignons que 11 % des employés qui ont pris part au scrutin de 2017 avaient également travaillé pour Élection Montréal lors des élections générales de 2009 et 2013. Par ailleurs, 17 % des employés de 2017 en étaient à leur deuxième expérience consécutive dans le cadre d'un scrutin montréalais.

Les données recueillies à l'embauche permettent aussi d'en connaître un peu plus sur le lieu de résidence du personnel. Comme ce fut le cas lors des deux élections générales précé-

entes, neuf travailleurs sur dix habitaient Montréal. En 2017, alors que moins que 2 % des travailleurs résidaient dans une autre municipalité de l'île, 7 % de ceux-ci provenaient plutôt de l'extérieur de l'agglomération. Cette répartition s'est avérée très stable lors des derniers scrutins. De manière générale, il est possible d'affirmer que le personnel est à l'image des électeurs. L'objectif de recrutement consiste non seulement à respecter ce principe, mais à le renforcer à chaque rendez-vous électoral.

En 2017, le personnel de première ligne a été encadré et soutenu par les coordonnateurs et assistants-coordonnateurs affectés dans les bureaux d'Élection Montréal en arrondissement. À l'image des travailleurs électoraux dans les endroits de vote, les membres du personnel de coordination se distinguaient par leurs profils diversifiés. Les équipes de coordination étaient composées d'un peu plus de femmes (54 %) que d'hommes (46 %). Le jour du scrutin, ces employés étaient âgés entre 33 et 77 ans et avaient en moyenne 58 ans. Par ailleurs, la majorité des membres de la coordination en arrondissement résidaient à Montréal. Ce sont ces mêmes coordonnateurs et assistants-coordonnateurs qui ont formé le personnel de première ligne.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Il n'est pas nécessaire d'avoir la qualité d'électeur pour exercer une fonction électorale ? Ainsi un jeune de 16 ans ou encore une personne qui n'est pas citoyen canadien (mais qui est autorisée à travailler au Canada) peut occuper des fonctions électorales.

4.4 La formation et la préparation du personnel

Après l'embauche des travailleurs électoraux, ces derniers étaient conviés à une séance de formation d'une durée approximative de deux heures. Les séances de formation ont généralement eu lieu quelques jours avant les journées du vote par anticipation et du vote ordinaire. Le personnel de coordination en arrondissement était chargé d'animer les formations à l'aide de matériel pédagogique (présentations visuelles, spécimens de documents de travail, matériel vidéo dans certains cas, etc.) conçu par le bureau central d'Élection Montréal.

Le personnel en arrondissement a vu à la formation de plus de 9 500 scrutateurs, secrétaires et substituts. Les principaux objectifs des séances destinées à ce personnel étaient d'apprendre comment interagir avec les électeurs, notamment avec ceux ayant une limitation fonctionnelle, ainsi que de développer les compétences permettant de servir les électeurs en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et les consignes du président d'élection. Dans le cadre de cette formation, les coordonnateurs en arrondissement ont mis l'accent sur la préparation d'un bureau de vote, le fonctionnement du scrutin, la clôture du vote et le dépouillement. Afin d'assurer une plus grande compréhension, les séances portaient à la fois sur des questions théoriques et pratiques. Avant de conclure leur formation, les employés étaient invités à réaliser une évaluation permettant de voir où ils se situaient dans leur préparation.

Environ 1 300 personnes ont été conviées à prendre part aux séances de formation à l'intention des membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur. Les principaux objectifs de ces séances étaient les mêmes que ceux rattachés à la formation des scrutateurs et secrétaires. Les séances destinées au personnel responsable de la vérification de l'identité de l'électeur ont essentiellement été organisées sous forme d'ateliers. Ainsi, les participants devaient se réunir en équipes afin d'examiner des demandes de vérification de l'identité fictives et statuer sur celles-ci. Le caractère participatif de ces séances — grandement apprécié par le personnel — pourrait inspirer l'élaboration de nouveaux modules de formation du personnel électoral.

Dans le cadre du vote par anticipation et lors de la journée du scrutin, plus de 1 900 postes ont été comblés par les préposés à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) ainsi que leurs aides. Des séances spécifiques à ces postes ont également été

organisées par les équipes de coordination en arrondissement. La formation des PRIMO s'avère complexe dans la mesure où elle doit porter à la fois sur les responsabilités liées au maintien de l'ordre ainsi que sur celles des scrutateurs, secrétaires et membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur. Les PRIMO qui ont participé à la supervision des bureaux de vote au bureau du président (BVP) ont quant à eux été formés par les spécialistes d'Élection Montréal.

Le bon déroulement du scrutin repose aussi sur le travail effectué en amont par les commissions de révision de la liste électorale. La formation des membres de ces commissions a été organisée en deux volets. Les présidents de commission, les secrétaires et les assistants-coordonnateurs en arrondissement ont d'abord été invités à prendre part à une formation portant sur l'utilisation du logiciel traitant les demandes liées à la liste électorale. Les membres des commissions de révision ont ensuite été conviés à une réunion de travail et de préparation dans les bureaux en arrondissement. Les deux volets de la formation ont permis au personnel de se familiariser avec la théorie et la pratique de la révision de la liste électorale.

4.5 Innovations et nouveautés pédagogiques

En préparation du scrutin de 2017, Élection Montréal s'est donné comme objectif de renforcer la formation du personnel électoral. Des efforts importants ont ainsi été réalisés afin d'améliorer la préparation du personnel, d'assurer une application uniforme des procédures et de maintenir un niveau élevé de confiance dans le processus. C'est dans cette optique qu'Élection Montréal a revu et modernisé la formation de son personnel de première ligne.

Les modules de formation ont été repensés de telle sorte à amener les membres du personnel à acquérir des connaissances nécessaires mais aussi à développer les compétences liées à leurs fonctions. Le défi est grand : les formations sont relativement de courte durée et doivent permettre au personnel d'être performant dès la première heure de leur entrée en fonction. Afin de mieux préparer le personnel dans les endroits de vote, Élection Montréal a fait différentes choses. Par exemple, Élection Montréal a élaboré des modules de formation misant davantage sur l'apprentissage à travers d'outils visuels ainsi que sur l'apprentissage actif. Élection Montréal a également conçu différents outils web aidant à la préparation du personnel.

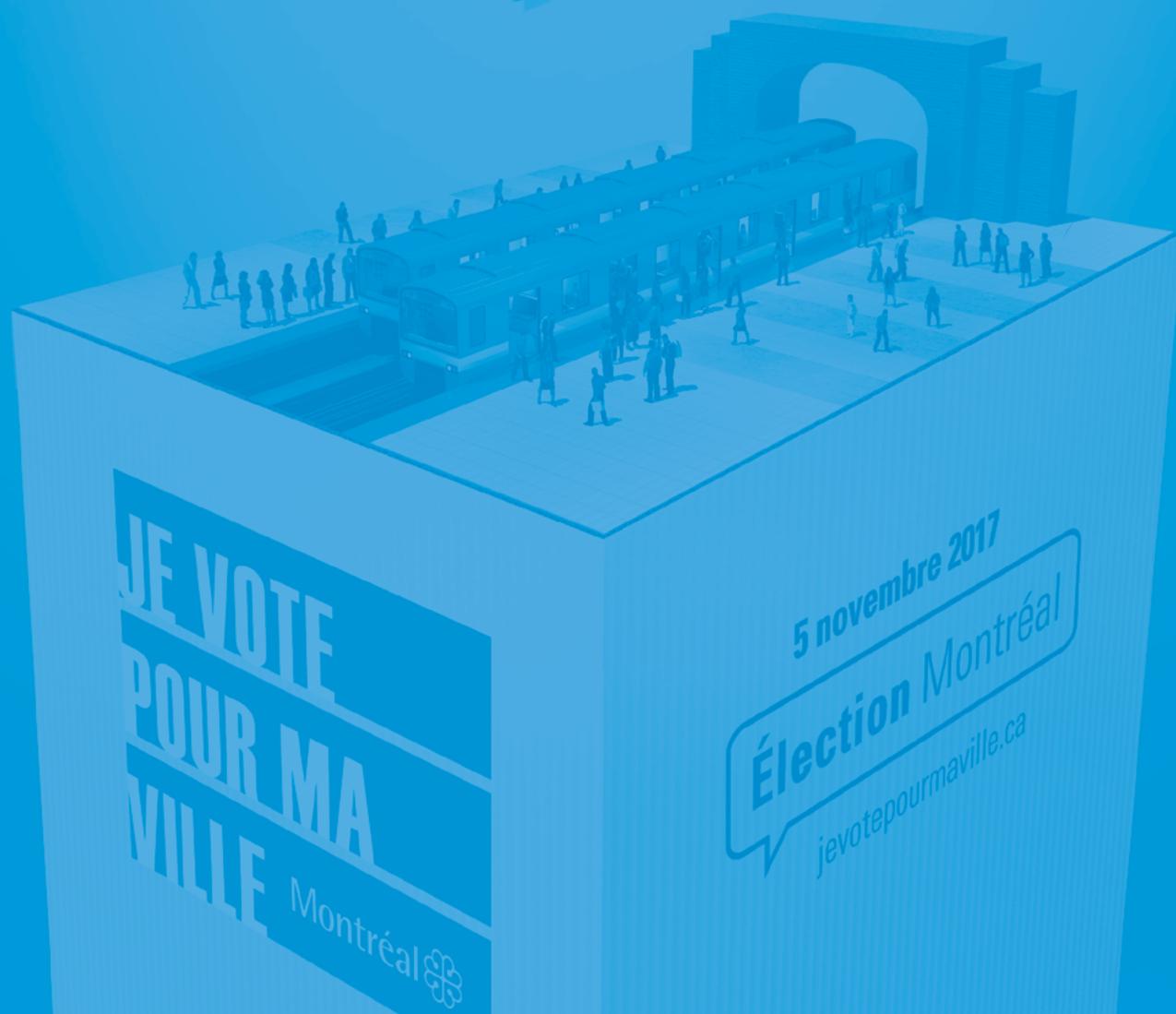
Les séances de formation ont été revues afin d'accorder une place plus importante à la pratique. Dans le cadre de la formation des scrutateurs et secrétaires, la participation du personnel était organisée autour de segments « Vrai ou faux ? » et d'activités de type « mise en situation ». Ces activités étaient réalisées individuellement, en équipe de deux et en groupe. Élection Montréal a souhaité rendre ses formations plus participatives. Afin de répondre aux différents besoins d'apprentissage, l'équipe responsable du développement de la formation a produit des modules où l'équilibre entre la transmission d'informations verbales, écrites et visuelles était recherché.

Lors des formations électorales, une très grande quantité d'informations est communiquée en peu de temps. Élection Montréal a souhaité offrir différents outils aux membres du personnel cherchant à parfaire leurs connaissances. Trois capsules vidéos de type tutoriel ont été préparées et placées sur le site d'hébergement YouTube. Ces capsules d'une durée de cinq à neuf minutes passaient en revue les principales étapes de la préparation d'un bureau de vote, du fonctionnement d'un bureau de vote et de la clôture du scrutin. Dans le cadre d'un projet pilote mené par l'équipe de formation, certaines de ces vidéos ont même été présentées lors de la formation de responsables de salle.

Afin que les membres du personnel électoral puissent tester leurs connaissances, Élection Montréal a conçu un quiz en ligne. Cet outil comportait 21 questions à choix multiples portant sur les différentes étapes du scrutin. Après avoir complété le quiz, les répondants pouvaient connaître leur note mais aussi les questions auxquelles ils avaient répondu incorrectement. Entre le 10 octobre et le 5 novembre, Élection Montréal a enregistré 717 participations à ce quiz. En moyenne, les participants ont obtenu une note de 77 %. En plus de faciliter la préparation du personnel, le quiz en ligne a permis à Élection Montréal de connaître les aspects moins bien maîtrisés et même recueillir des commentaires relativement à la formation.

Chapitre 5

Les différents types de bureaux de vote et la participation citoyenne



5.1 Un scrutin, cinq types de bureau de vote

Offrir la possibilité aux électeurs d'exercer leur droit de vote à différents endroits et différents moments constitue une manière de faciliter la participation. Dans le cadre du scrutin de 2017, cinq types de bureaux de vote ont été mis en opération. Les bureaux de vote au bureau du président d'élection (BVP), le bureau de vote par anticipation (BVA) et le bureau de vote ordinaire (BVO) se sont déroulés à différents moments et généralement à différents endroits dans la ville. Les bureaux de vote itinérants (BVI) et le bureaux de vote au domicile de l'électeur (BVM) ont, quant à eux, opéré à la demande des électeurs incapables de se déplacer. En excluant ces deux derniers types de bureau, les électeurs montréalais ont eu six jours pour voter. En faisant la somme des heures d'opération du BVP, BVA et BVO, les bureaux de vote ont été ouverts pendant 52 heures.

Au total, 42,47 % des électeurs inscrits ont pris part à l'élection générale (l'annexe 5 permet d'observer l'évolution de la participation dans le temps). Avant l'ouverture des bureaux de vote le jour du scrutin le 5 novembre 2017, 8,09 % des électeurs avaient déjà participé à l'élection. Ce chapitre offre un compte rendu de la participation électorale et du déroulement du vote dans les différents types de bureaux. Dans sa dernière partie, ce chapitre s'intéresse aux votants et à leurs principales caractéristiques. Une analyse y est réalisée suite à un important projet de recueil de données. Grâce à ce travail, il est possible de mieux connaître quels groupes d'électeurs ont participé à l'élection des 103 élus montréalais. À plus long terme, il est sans doute possible de tirer des conclusions sur la participation électorale, la promotion du vote et les manières de renforcer la démocratie montréalaise.

LA PARTICIPATION DES ÉLECTEURS AUX DIFFÉRENTS TYPES DE BUREAUX DE VOTE

	BVM	BVI	BVP	BVA	BVO	TOTAL
Nombre de votants	424	1 809	25 848	64 311	392 973	485 365
Participation par rapport au total d'électeurs inscrits	0,04 %	0,16 %	2,26 %	5,63 %	34,38 %	42,47 %

CLIN D'OEIL HISTORIQUE

« [En 1874], des bureaux de vote sont organisés dans chacun des districts, et les électeurs doivent choisir trois échevins par quartier. Les élections ne durent qu'une journée, de neuf heures du matin à cinq heures de l'après-midi. L'année 1889 représente une date charnière dans le processus de démocratisation de la vie politique municipale. On introduit enfin le vote secret... »

Source : *La démocratie à Montréal : de 1830 à nos jours.*

http://www2.ville.montreal.qc.ca/archives/democratie/democratie_fr/index.shtm

« La démocratisation de la vie politique locale s'effectue progressivement. [...] Ce n'est [...] qu'en 1968 que le suffrage universel devient officiel, permettant à tous les citoyens et toutes les citoyennes d'âge adulte de voter lors des élections de 1970. »

Source : *Les élections municipales au musée Pointe-à-Callières !*

<http://archivesdemontreal.com/2013/11/01/les-elections-municipales-au-musee-pointe-a-callieres/>

5.2 Le bureau de vote au bureau du président d'élection

L'élection générale de 2013 a été la première occasion où un projet pilote permettait la mise en place d'un BVP organisé sur quatre jours. La popularité de ce bureau en 2013, caractérisé par la durée de son fonctionnement, a rapidement convaincu le président d'élection de renouveler l'expérience. Avant d'entamer l'organisation du BVP, plusieurs choses étaient à faire.

Bien que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ne précise pas explicitement les termes de fonctionnement du BVP, elle accorde la possibilité aux municipalités de « ...faire l'essai [...] de nouveaux mécanismes de votation ». La mise en place de tels mécanismes requiert toutefois l'établissement d'un cadre précis. En mai 2017, une entente permettant la tenue d'un nouveau BVP était signée entre la municipalité de Montréal, le DGEQ et le MAMOT. Les bases étaient établies.

Avant même de penser accueillir les électeurs au BVP, Élection Montréal a d'abord voulu tirer des leçons de l'expérience de 2013, où l'affluence dans les bureaux avait dépassé les prévisions et généré certains inconvénients. Afin de mieux servir les électeurs, le président d'élection a jugé nécessaire d'augmenter considérablement le nombre de bureaux de vote. D'autre part, le président d'élection a demandé à son personnel de développer des procédures et une formation plus poussées dans le but de mieux gérer l'affluence et éviter des difficultés lors du dépouillement. En octobre, tout était enfin en place pour la tenue du BVP, organisé dans 25 endroits de vote bien répartis sur le territoire de la ville.

Au total, 25 848 votants, soit 2,26 % de l'électorat, se sont présentés au BVP dans le cadre de l'élection générale de 2017. Le lundi 30 octobre a été la journée la plus occupée, alors que 7 902 électeurs se sont présentés à l'un des 87 bureaux de vote aménagés dans les 25 endroits de vote. La journée la moins occupée (3 502 votants) a été le mercredi 1^{er} novembre, où les bureaux ont opéré jusqu'à 14 h. L'affluence a été répartie de manière assez similaire à ce qui avait été observé quatre ans auparavant, où environ six électeurs du BVP sur dix avaient aussi voté les lundi et mardi suivants le BVA. L'augmentation significative du nombre de bureaux de vote a permis en 2017 de répondre à la demande et ainsi éviter des inconvénients aux électeurs mais aussi au personnel électoral.

Au final, la participation au BVP de 2017 a été légèrement inférieure à celle de 2013 (2,72 %). Le niveau de participation à ce bureau de vote dans les arrondissements (voir [annexe 6](#)) semble lié, entre autres, aux habitudes participatives des électeurs et à la proximité des bureaux par rapport à leur domicile. En 2017, alors que la participation était inférieure à 1 % dans certains districts, ailleurs elle dépassait les 4 %. Enfin, l'achalandage continué dans la plupart des endroits de vote traduit la volonté des électeurs d'exercer leur droit de vote à différents moments de la période électorale.

5.3 Le bureau de vote à domicile

Le BVM a été tenu le matin du 28 octobre, soit la journée précédant le vote par anticipation et huit jours avant la date officielle du scrutin. Ce bureau de vote est réservé aux électeurs qui sont incapables de se déplacer pour des raisons de santé. La mise en place d'un tel bureau a exigé préalablement la signature d'une entente entre la municipalité de Montréal, le DGEQ et le MAMOT. La dite entente repose sur une volonté de renforcer l'accessibilité à travers des mécanismes de votation non traditionnels, le cas échéant, le déplacement d'un bureau de vote vers l'électeur plutôt que l'inverse.

Pour l'électeur, la possibilité de voter à domicile passe d'abord par une demande écrite de l'électeur adressée au président d'élection. Les aidants naturels inscrits dans la même section de vote que les électeurs qui présentent une demande peuvent également voter dans le cadre du BVM. Il est important de préciser que ce bureau s'adresse à des électeurs affectés par un problème de mobilité et qui habitent à leur domicile et non dans une résidence privée pour aînés ou dans un centre d'hébergement ou de santé. Avant d'être admis à voter, les électeurs doivent prêter serment afin d'attester qu'ils sont incapables de se déplacer pour des motifs de santé.

Dans le cadre de l'élection générale de 2017, des 424 électeurs qui ont voté au BVM, 333 étaient incapables de se déplacer pour des raisons de santé et 91 étaient des aidants naturels. Les opérations pour admettre ces électeurs à voter ont duré trois heures. Ce sont 56 équipes de scrutateurs et secrétaires (généralement les mêmes qui étaient assignés aux opérations du BVP) qui ont visité les électeurs qui avaient préalablement transmis une demande écrite avant le 17 octobre 2017. L'importance du BVM, où environ un électeur sur mille y a voté en 2017, est étroitement liée à l'inclusion d'électeurs qui autrement se retrouveraient sans voix.

SAVIEZ-VOUS QUE...



Dans le cadre des élections 2017, cinq municipalités québécoises ont offert le vote à domicile? En plus de Montréal, les municipalités de Beloeil, Rivière-du-Loup, Sainte-Florence et Thetford Mines ont permis le vote au domicile des électeurs incapables de se déplacer. Ailleurs au Canada, si quelques autres villes offrent le même service, plusieurs municipalités optent plutôt pour le vote par procuration ou encore le déplacement d'un bureau de vote sur le trottoir (« *curbside voting* ») lorsqu'un électeur se présente à l'endroit de vote mais est incapable d'y accéder. À Montréal, les endroits de vote étant 100 % accessibles, le déplacement des bureaux de vote à l'extérieur s'avère non nécessaire.

5.4 Le bureau de vote itinérant

Le BVI s'adresse également aux électeurs qui sont incapables de se déplacer pour des raisons de santé et qui font la demande pour qu'un scrutateur et un secrétaire se rendent auprès d'eux. La principale différence par rapport au BVM est que le BVI est destiné aux électeurs domiciliés dans une résidence pour aînés identifiée au registre provincial ou dans un centre de santé. Les modalités de ce bureau, dont la mise en place est décidée par le président d'élection, sont prévues dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le BVI a été organisé de manière simultanée au BVM, soit le matin du 28 octobre 2017. Ce sont principalement les scrutateurs et secrétaires nommés pour le BVA qui ont visité les électeurs dans leur lieu de résidence. Au total, ils ont admis à voter 1 809 électeurs, représentant 0,16 % de tous les électeurs inscrits sur la liste électorale de Montréal. Les équipes d'Élection Montréal se sont déplacées dans 132 résidences et centres de santé d'où avaient été transmises des demandes de vote aux chambres. Sur place, ont également été admis à voter les électeurs inscrits sur la liste électorale qui n'avaient pas fait la demande par écrit mais qui désiraient tout de même profiter de la présence d'un scrutateur et d'un secrétaire pour voter, comme le permet la Loi. Bien que le taux de participation globale ait diminué de 2013 à 2017 et que l'âge moyen des électeurs ait légèrement reculé, le nombre de votants au BVI a crû d'environ 25 % par rapport à l'élection précédente.

5.5 Le bureau de vote par anticipation

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* établit qu'un vote par anticipation doit être tenu le septième jour précédant un scrutin municipal de midi à 20 h. Toute personne inscrite sur la liste électorale qui n'a pas encore voté à ce moment

peut y prendre part, sans aucun autre critère d'admissibilité. L'avis du scrutin posté aux électeurs sert notamment à informer les électeurs du lieu où ils peuvent voter par anticipation. Dans le cadre de ces opérations, chaque bureau regroupe un certain nombre de sections de vote dans lesquelles sont inscrits les électeurs d'un secteur. Le nombre de sections de vote rattachées à un bureau est calculé en fonction du nombre d'électeurs inscrits dans les sections mais aussi du nombre de bulletins de vote remis (postes électifs). Dans le cadre de l'élection générale de 2017, une moyenne de 5 sections de vote étaient regroupées par bureau de vote par anticipation.

Le 29 octobre 2017, 64 311 électeurs se sont présentés et ont voté dans les 668 BVA répartis dans 104 endroits de la ville. Bien que la participation globale soit un peu plus modeste qu'elle ne le fut quatre ans auparavant, la participation au vote par anticipation (5,63 %) fut supérieure à celle de 2013 (4,86 %).

LA TENDANCE DÉCRITE DANS LE BILAN D'ÉLECTION MONTRÉAL DE 2013 VOULANT QUE LE VOTE PAR ANTICIPATION « ...EST DE PLUS EN PLUS ASSIMILÉ À UN VOTE RÉGULIER PAR LES ÉLECTEURS » SE MAINTIENT ET SEMBLE MÊME SE PRONONCER.

La proportion d'électeurs qui votent par anticipation (BVP, BVM, BVI et BVA) a nécessairement augmenté, passant de 11,2 % à 13,2 %. De manière générale, la participation électorale varie considérablement d'un arrondissement à un autre. La participation plus spécifique au vote par anticipation ne fait pas exception. Proportionnellement, la participation au BVA dans l'arrondissement d'Outremont (9,02 %) en 2017 a été deux fois et demie supérieure à celle des électeurs de l'arrondissement de Saint-Léonard (3,57 %). Cet écart important démontre à la

fois des différences dans le comportement des électeurs, mais il laisse aussi entrevoir la grande complexité de l'organisation électorale.

Élection Montréal a observé que la popularité du vote par anticipation à certains endroits a entraîné des files d'électeurs surtout dans les trois premières heures d'opération des bureaux. Bien que tout électeur inscrit et admissible à voter a pu prendre part au scrutin, il semble souhaitable de mettre en oeuvre des solutions pouvant limiter les inconvénients associés à l'attente des électeurs. Tout en respectant le cadre budgétaire, le nombre de sections de vote (et d'électeurs) rattachées aux bureaux de vote par anticipation de certains secteurs pourrait être revu à la baisse. Ainsi, moins d'électeurs seraient appelés à voter dans un même bureau de vote.

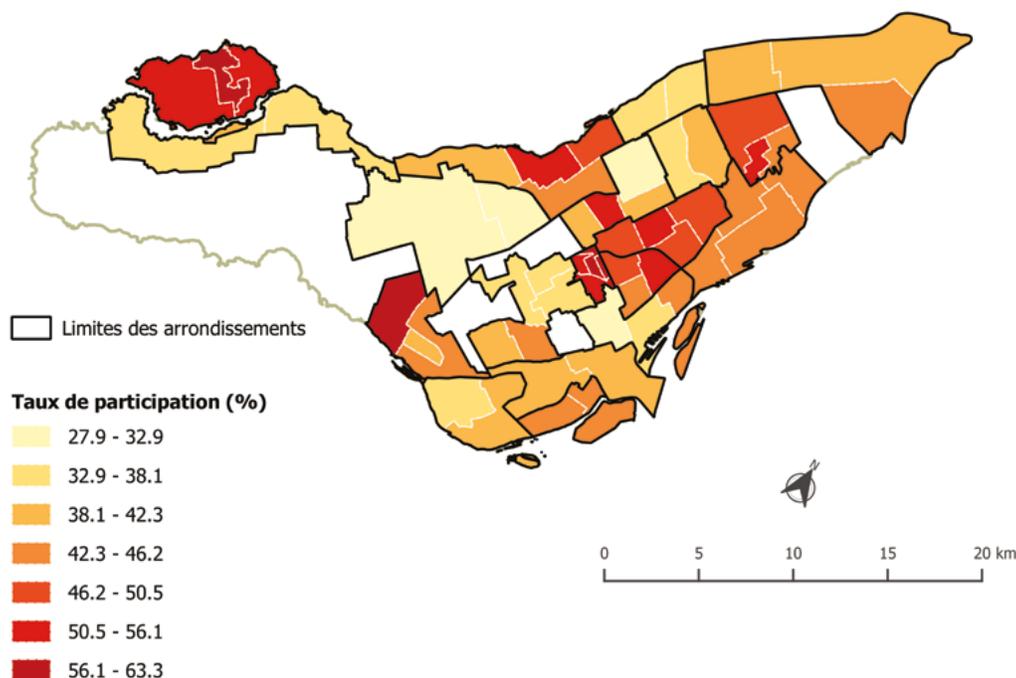
5.6 Le vote le jour du scrutin

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* établit que l'élection à tous les postes de membre d'un conseil municipal doit se dérouler tous les quatre ans le premier dimanche du mois de novembre. C'est donc le 5 novembre 2017, jour officiel du scrutin, que les électeurs étaient convoqués aux urnes. Afin de les accueillir, plus de 9 000 employés d'Élection Montréal ont été déployés dans 468 endroits de vote et 3 380 bureaux de vote. Le travail de ces employés, la rapidité du personnel en arrondissement pour combler

les désistements de dernière minute et le civisme des électeurs ont contribué à faire du jour du scrutin une journée sans incident notable. D'un bout à l'autre de la métropole, 392 973 électeurs (34,38 %) se sont présentés aux urnes le 5 novembre 2017. Cette participation le jour du scrutin (où les bureaux étaient ouverts de 10 h à 20 h) est proportionnellement inférieure à celle enregistrée en 2013 (392 044 électeurs, 35,58 %). Alors que la participation le jour du scrutin a été inférieure à 30 % dans les arrondissements de Saint-Laurent, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro et Ville-Marie, elle a toutefois dépassé les 40 % dans Rosemont-La Petite-Patrie, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Outremont (voir [annexes 6 et 7](#)). Ces mêmes arrondissements figurent aussi en queue et en tête de peloton en matière de participation totale. Dans les faits, une corrélation appréciable s'observe entre la participation avant le jour du scrutin (tout le vote anticipé) et celle durant la journée officielle de l'élection générale.

Malheureusement, il est rare que le taux de participation au scrutin municipal dépasse les 50 % à Montréal. Dans le cadre de l'élection générale de 2017, la participation a atteint 42,47 %, soit un niveau plus élevé qu'en 2009 (39,44 %) mais inférieur à 2013 (43,32 %). Élever la participation au-dessus du taux d'abstention est un objectif partagé par la Ville, ses élus et ses citoyens. Des actions ciblées auprès de tous les intervenants sont sans doute de mise, tout comme d'ailleurs, la sensibilisation des futurs électeurs.

La participation électorale dans les districts électoraux montréalais



5.7 Le petit bureau de vote

Les jeunes d'âge scolaire ont aussi été invités à prendre part à l'élection de 2017. Dans le cadre d'un projet pilote, Élection Montréal a mis en place 19 petits bureaux de vote (un dans chaque arrondissement) où les futurs électeurs se sont prononcés sur le service municipal auquel ils accordent la plus grande importance. Quelque 3 150 futurs électeurs ont participé à cette consultation et ont ainsi informé la population et les élus de leurs préférences. Le petit bureau de vote est une initiative qui s'inspire d'un programme du DGEQ, partenaire qui a partagé du matériel dans la réalisation de ce projet pilote.

Tout en les sensibilisant à l'importance du vote, le petit bureau de vote offre une voix aux jeunes d'âge scolaire. Les résultats du petit bureau de vote démontrent qu'environ un tiers des participants (32,3 % des votes valides) accorde une très grande importance aux aré纳斯, centres sportifs et piscines. Pour une part similaire (32,1 %) de futurs électeurs, ce sont plutôt les parcs, les modules de jeux et les espaces verts qui priment. La préférence pour les bibliothèques, les centres de loisirs et les spectacles a quant à elle été enregistrée sur 19,9 % des bulletins de votes valides. Enfin, la question du transport a été jugée prioritaire alors que 15,8 % des votes valides indiquaient une préférence pour les autobus, le métro et le train. En 2016, les jeunes âgés de 5 à 14 ans représentaient 10 % de la population montréalaise.

5.8 Les caractéristiques des votants

Afin d'en connaître davantage sur les habitudes des électeurs montréalais, le président d'élection a mandaté son personnel à recueillir des données exhaustives sur la participation. La réalisation de ce

mandat a été confiée à l'équipe du bureau central responsable de la liste électorale. Dès le lendemain de l'élection, cette équipe a recueilli et classé des milliers de formulaires provenant des bureaux de vote. Au plus fort des opérations, jusqu'à 16 opérateurs s'affairaient à saisir les données relatives aux électeurs qui s'étaient présentés aux urnes. Plusieurs jours de travail ont été nécessaires afin d'organiser ces données et procéder à leur analyse.

À la suite d'une première phase de recherche, Élection Montréal présente les résultats d'une enquête portant sur 479 914 des 485 365 votants, soit presque 99 % des électeurs ayant voté lors de l'élection générale de 2017. Les données recueillies permettent de dresser un portrait plus précis des résidents des arrondissements de la Ville de Montréal, de la participation des hommes et des femmes et des jeunes et des moins jeunes. Des éléments importants qui ressortent de cette enquête sont les grandes différences qui existent dans la participation des arrondissements.

**SI MONTRÉAL EST UNE VILLE,
LA PARTICIPATION DE SES
ÉLECTEURS VARIE TRÈS
LARGEMENT D'UN ENDROIT
À UN AUTRE ET D'UN GROUPE
D'ÉLECTEURS À UN AUTRE.**

POIDS ÉLECTORAL ET POLITIQUE DES VOTANTS EN 2017

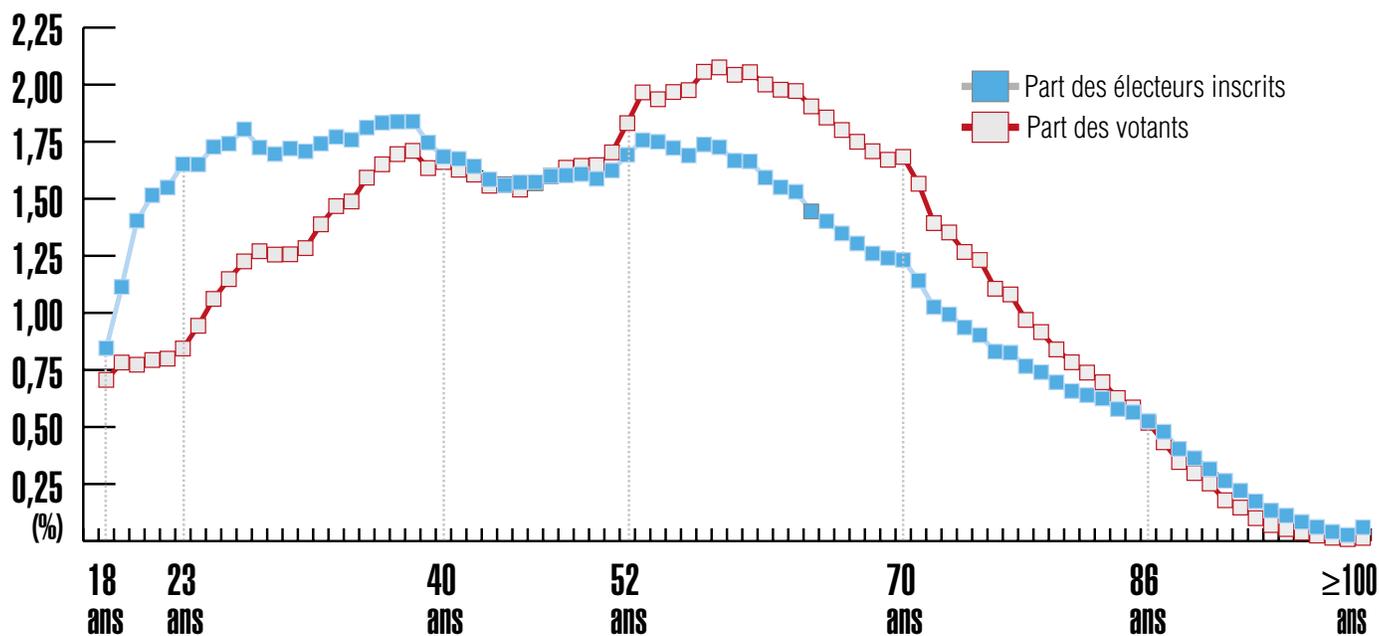
	Nombre d'électeurs inscrits	Poids électoral théorique	Participation électorale	Poids électoral réel
18-25 ans	130 947	11,4 %	24,6 %	6,7 %
26-35 ans	199 761	17,5 %	32,1 %	13,4 %
36-55 ans	382 751	33,5 %	42,3 %	33,7 %
56-70 ans	255 897	22,4 %	53,5 %	28,6 %
71 ans et +	173 592	15,2 %	48,8 %	17,6 %

S'il est établi que l'âge est un facteur important dans la décision de voter, la relation entre ces variables lors de l'élection de 2017 demeure jusqu'ici peu connue. L'analyse des données permet de confirmer, avec une marge d'erreur très faible, que l'âge et le vote ont évolué positivement chez les électeurs de 18 à 70 ans. Alors que les électeurs de 18 à 25 ans ont voté dans une proportion d'environ 25 %, ceux de 56 à 70 ans l'ont fait dans une part de 53,5 %. La relation entre l'âge et le vote s'est toutefois inversée à partir de 71 ans, où un peu moins de la moitié des inscrits ont participé au scrutin montréalais.

La participation (ou l'abstention) observée fait en sorte que le profil général des votants ne correspond pas parfaitement à celui de l'électorat. Ainsi, dans le cadre du scrutin de 2017 certains groupes se sont trouvés « sous-représentés » alors que d'autres ont été « sur-représentés ». L'abstention marquée chez les 18-25 ans et les 26-35 ans a contribué à réduire leur poids électoral réel. Autrement dit, bien qu'ils représentent respectivement 11 et 17 % des électeurs inscrits, ils

ont compté pour seulement 7 et 13 % des votants. Une analyse par âge permet de déceler que la sous-représentation due à la faible participation affecte tout particulièrement les électeurs de 18 à 40 ans. En contrepartie, dans le cadre du scrutin de 2017, la participation des électeurs plus âgés a été plus élevée. La participation plus assidue des électeurs de 56 ans et plus (et particulièrement jusqu'à 83 ans) a accentué leur poids électoral réel ou poids politique. L'analyse de la participation des jeunes par arrondissement laisse entrevoir plusieurs nuances quant à leur comportement. Tout comme la participation globale qui varie entre 32,2 et 58,3 % d'un arrondissement à un autre, la participation des 18-25 ans a presque autant fluctué par endroit. Ensuite, dans environ la moitié des arrondissements, le niveau de participation des 18-25 ans a plutôt été similaire à celui du groupe d'âges suivant. Souvent plus modeste que chez les autres groupes d'âge, la participation électorale des jeunes s'inscrit généralement dans un contexte très local.

Écart entre les proportions d'électeurs inscrits et de votants par âge



LA PARTICIPATION DES ÉLECTEURS APPARTENANT AUX DIFFÉRENTS GROUPES D'ÂGE DANS LES ARRONDISSEMENTS

2017	Arrondissements où la participation a été la plus faible (A)	Arrondissements où la participation a été la plus élevée (B)	Écart maximal entre les arrondissements (B-A)
18-25 ans	Montréal-Nord (18 %) Ville-Marie (18 %) Saint-Laurent (19 %)	Rosemont–La Petite-Patrie (32 %) Île-Bizard–Sainte-Geneviève (35 %) Outremont (42 %)	24 points
26-35 ans	Montréal-Nord (18 %) Saint-Laurent (19 %) Pierrefonds-Roxboro (21 %)	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (38 %) Plateau-Mont-Royal (39 %) Rosemont–La Petite-Patrie et Outremont (44 %)	26 points
36-55 ans	Saint-Laurent (31 %) Montréal-Nord (33 %) Saint-Léonard (35 %)	Plateau-Mont-Royal (51 %) Île-Bizard–Sainte-Geneviève (54 %) Outremont (60 %)	29 points
56-70 ans	Saint-Laurent (42 %) Montréal-Nord (45 %) Saint-Léonard (46 %)	Plateau-Mont-Royal (61 %) Île-Bizard–Sainte-Geneviève (67 %) Outremont (69 %)	27 points
71 ans et +	Saint-Laurent (41 %) Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (43 %) Ville-Marie (44 %)	Île-Bizard–Sainte-Geneviève (56 %) Anjou (57 %) Outremont (59 %)	18 points

L'importance de la variable géographique est aussi observée chez les électeurs appartenant aux groupes intermédiaires. À l'inverse, bien que le niveau de participation fléchisse chez les électeurs de 71 ans et plus, c'est ce groupe qui affiche le comportement le plus homogène d'un arrondissement à un autre. L'analyse croisée de l'âge et du lieu de vote permet de déceler d'autres éléments pertinents. Par exemple, selon les données de 2017, les électeurs de l'arrondissement de Saint-Laurent figurent, dans tous les groupes d'âge, comme les moins participatifs, alors que ceux d'Outremont démontrent un intérêt plus marqué pour le vote dans toutes les tranches d'âge.

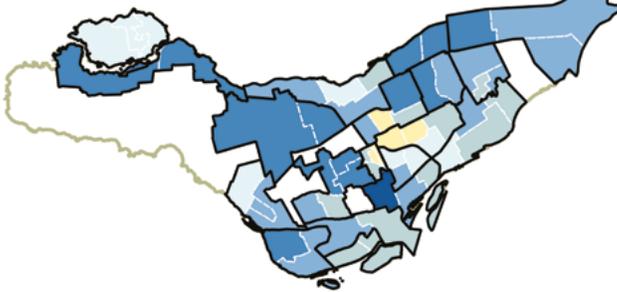
Si on savait que l'âge moyen des votants est supérieur à celui des électeurs inscrits dans la ville, l'écart précis entre les deux était jusqu'ici inconnu. Lors de l'élection générale de 2017, l'âge moyen des votants était de 52,8 ans, soit 3,6 années supérieur à celui de tous les électeurs inscrits. À nouveau, il est possible d'observer des différences importantes d'un arrondissement à un autre. Par exemple, alors que l'âge moyen des votants de Montréal-Nord (57,5 ans) dépassait de six années celui de tous les électeurs inscrits dans cet arrondissement, la différence entre les deux

moyennes n'était que de 1,6 an dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Comme règle générale, une plus forte participation électorale tend à réduire l'écart entre l'âge moyen des votants et l'âge moyen des inscrits.

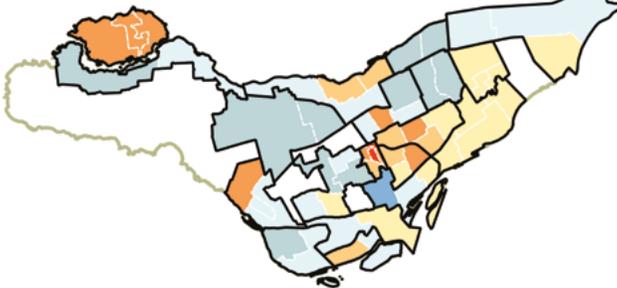
Dans le deuxième chapitre de ce bilan, nous apprenions que la majorité des électeurs inscrits était de sexe féminin dans tous les arrondissements sauf dans ceux du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Les données sur les votants permettent aussi d'en connaître un peu plus sur la participation en regard des renseignements sur l'inscription. Approximativement 53 % des électeurs qui se sont présentés aux urnes dans le cadre du scrutin de 2017 étaient des femmes. Les électrices étaient majoritaires (51,6 à 57,5 %) dans tous les arrondissements sauf celui de Ville-Marie, où elles représentaient 43,9 % des votants. Si on exclut ce dernier arrondissement, on observe que le poids électoral réel (c'est-à-dire la proportion que représente un groupe parmi les votants) des femmes est toujours supérieur à leur poids électoral théorique (c'est-à-dire la proportion d'un groupe par rapport à l'ensemble des inscrits).

La participation électorale relative par tranche d'âge

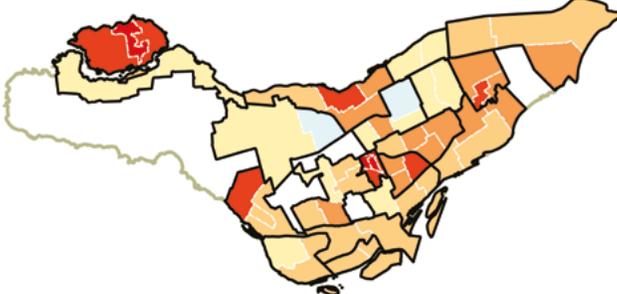
Électeurs entre 18 et 35 ans



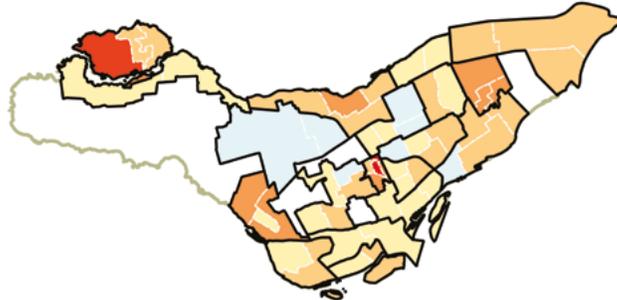
Électeurs entre 36 et 55 ans



Électeurs entre 55 et 70 ans

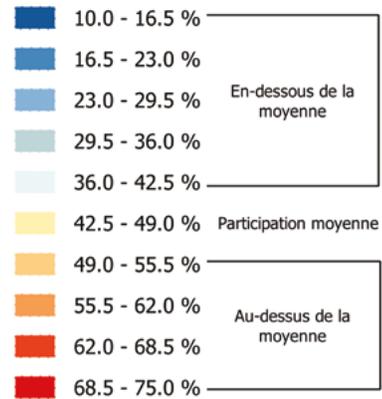


Électeurs de 71 ans et plus



Taux de participation électorale par tranche d'âge et par district électoral.

Taux de participation (%)



0 5 10 15 20 km

Le croisement du genre et de l'âge permet d'approfondir un peu plus notre analyse (le lecteur est invité à consulter l'annexe 8). On note que dans chaque groupe d'âge, les femmes ont davantage participé à l'élection générale de 2017 que les hommes. L'écart entre ceux-ci est toutefois plus marqué chez les 18-25 ans, 26-35 ans et 71 ans et plus. La différence tend toutefois à diminuer chez les électeurs âgés de 56 à 70 ans. Par ailleurs, la participation des hommes est demeurée pratiquement inchangée à partir de 56 ans, contrairement à celle

des femmes qui a diminué. Le genre semble avoir eu une incidence moins prononcée chez les électeurs et les électrices âgés entre 56 et 70 ans. Selon les données, les femmes âgées entre 56 et 70 ans sont celles qui ont participé le plus assidûment au scrutin de 2017, alors que les hommes de 25 ans et moins ont affiché l'abstention la plus remarquée. S'il y a place à davantage de participation au sein de tous les groupes, les femmes se sont tout de même montrées un peu plus concernées par l'élection que les hommes.

SEXE ET ÂGE DES VOTANTS				
	HOMMES		FEMMES	
	Nombre de votants*	Taux de participation	Nombre de votantes*	Taux de participation
18-25 ans	14 715	22,8 %	17 450	26,3 %
26-35 ans	29 800	30,2 %	34 900	34 %
36-55 ans	80 565	41,3 %	81 375	43,2 %
56-70 ans	64 230	52,2 %	72 690	54,7 %
71 ans et +	36 420	52 %	48 275	46,4 %

* : Les nombres de votants correspondent aux cas observés.

CLIN D'OEIL HISTORIQUE

« Le 3 juin 1833, date officielle de l'entrée en vigueur de la charte, Montréal ouvre le premier scrutin de son histoire. Seuls les hommes âgés de vingt et un ans et plus, propriétaires de biens immobiliers et résidant dans la ville depuis au moins douze mois, soit environ mille trois cents personnes ou vingt pour cent de la population adulte masculine, peuvent élire les nouveaux représentants. »

Source : *La démocratie à Montréal : de 1830 à nos jours.*

http://www2.ville.montreal.qc.ca/archives/democratie/democratie_fr/index.shtm

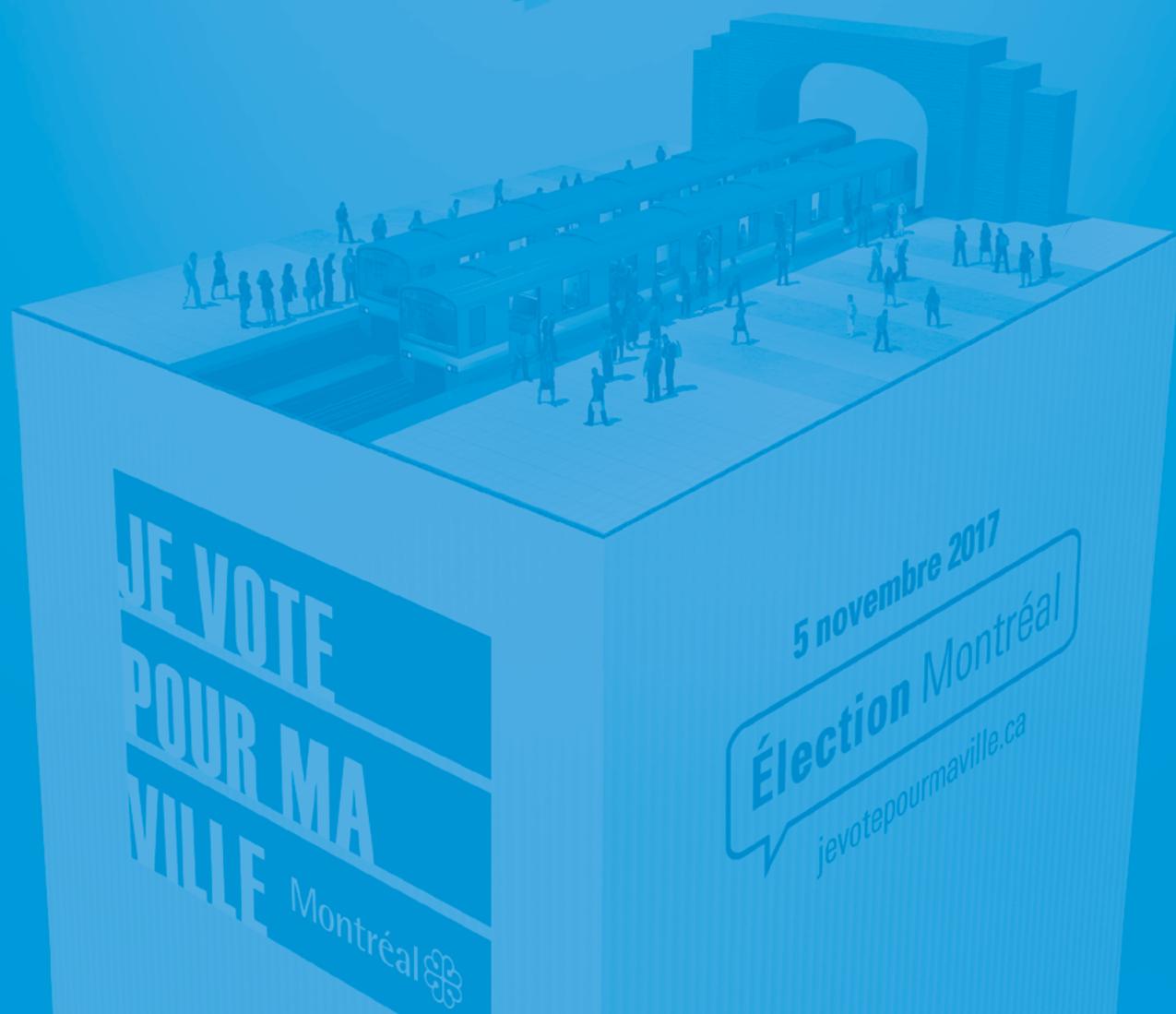
« [C'est] en 1887 que les filles majeures et les veuves qui sont propriétaires peuvent voter aux élections municipales alors que les femmes locataires, aussi filles majeures ou veuves, n'obtiennent ce droit qu'en 1899. [...] En 1927, la Ligue des femmes propriétaires de Montréal et le Comité provincial [...] demandent que la Charte de la ville soit amendée pour permettre le droit de vote pour les femmes mariées. C'est finalement lors des élections de 1934, que les Montréalaises peuvent voter pour élire maire et conseillers. »

Source : *Chronique Montréalité no 30 : Les femmes et la politique municipale.*

<http://archivesdemontreal.com/2015/03/09/chronique-montrealite-no-30-les-femmes-et-la-politique-municipale/>

Chapitre 6

Le dépouillement, la compilation des résultats
et la proclamation des élus



6.1 Le dépouillement des votes

Le dépouillement constitue la plus importante des opérations effectuées par les scrutateurs et secrétaires après la clôture du scrutin. Délicate et déterminante, cette opération permet de compléter les relevés du scrutin, compiler les résultats et dévoiler l'issue du scrutin. Pour être réussi, le dépouillement doit être réalisé conformément aux règles et de manière transparente. Comme c'est le cas pendant les heures d'ouverture des bureaux de vote, les candidats peuvent nommer des représentants auprès des scrutateurs afin d'assister au décompte des votes.

Dans le but d'assurer un déroulement efficace et systématique du décompte des votes (mais aussi de la transmission des résultats), le président d'élection établit un ordre de dépouillement. Le 5 novembre 2017, lorsque tous les électeurs avaient quitté les endroits de vote après 20 h, les scrutateurs ont été invités à ouvrir les urnes et classer les bulletins de vote par poste électif. Les scrutateurs, assistés des secrétaires, devaient d'abord faire le décompte des votes de l'élection au poste du maire de la ville et dresser le relevé du scrutin correspondant. Ils ont ensuite dépouillé les votes de l'élection aux postes de maire d'arrondissement, de conseiller de la ville et enfin de conseiller d'arrondissement. Dans un même bureau de vote, autant de relevés du scrutin ont été dressés qu'il y avait de postes électifs en jeu.

Les endroits de vote ne sont pas les seuls lieux où des opérations de dépouillement ont été réalisés. Des endroits de dépouillement ont été prévus afin d'accueillir les scrutateurs et secrétaires du vote par anticipation convoqués afin d'effectuer le décompte des votes recueillis le 29 octobre 2017. En vertu d'une décision du DGEQ, le personnel a été autorisé à débiter ces activités à 18 h, plutôt qu'à compter de 20 h comme le prévoit la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Cette décision a

facilité le traitement des résultats et permis aux citoyens et aux candidats de connaître rapidement les premières tendances du vote. Les résultats ainsi compilés ont toutefois été sous embargo jusqu'à ce que les derniers électeurs aient exercé leur droit de vote.

En vertu de l'entente entre la Ville de Montréal, le DGEQ et le MAMOT, le président d'élection a instruit son personnel de débiter le dépouillement des votes du BVP également à 18 h le soir du scrutin. Tout dépouillement réalisé avant la clôture du vote a fait l'objet de contrôles rigoureux. Tel que mentionné, les premiers résultats n'ont pu être communiqués à la population avant la clôture des bureaux de vote à 20 h.

6.2 La transmission des résultats

Le soir du 5 novembre 2017, plus de 9 000 travailleurs électoraux ont participé au dépouillement, à la transmission des résultats et à leur compilation et diffusion. Afin d'assurer un déroulement efficace des opérations, un protocole a été établi (voir [annexe 9](#)). Dès qu'un scrutateur et secrétaire complétaient (et signaient) un relevé du scrutin pour un poste électif donné, ils devaient en remettre une copie à l'aide-PRIMO de l'endroit de vote (ou de dépouillement). Munis d'un téléphone portable, les aide-PRIMO étaient contactés par le Centre de compilation afin de communiquer les résultats de l'élection apparaissant sur les relevés du scrutin.

La communication avec les PRIMOs a été assurée par 183 téléphonistes. Ces derniers avaient comme principale responsabilité de noter sur des formulaires papier les résultats du vote pour chaque bureau de vote. En moyenne, chaque téléphoniste était en communication avec les PRIMOs de trois endroits de vote. Dans une première phase, 48 téléphonistes ont été affectés à la

LE NOMBRE DE LIEUX DE DÉPOUILLEMENT

	BVA (et BVI)	BVP (et BVM)	BVO	TOTAL
Nombre d'endroits de vote et de dépouillement	66	25	468	559
Nombre de bureaux de vote en dépouillement	668	90	3 380	4 138
Nombre de relevés du scrutin complétés et transmis	2 168	301	12 509	14 978

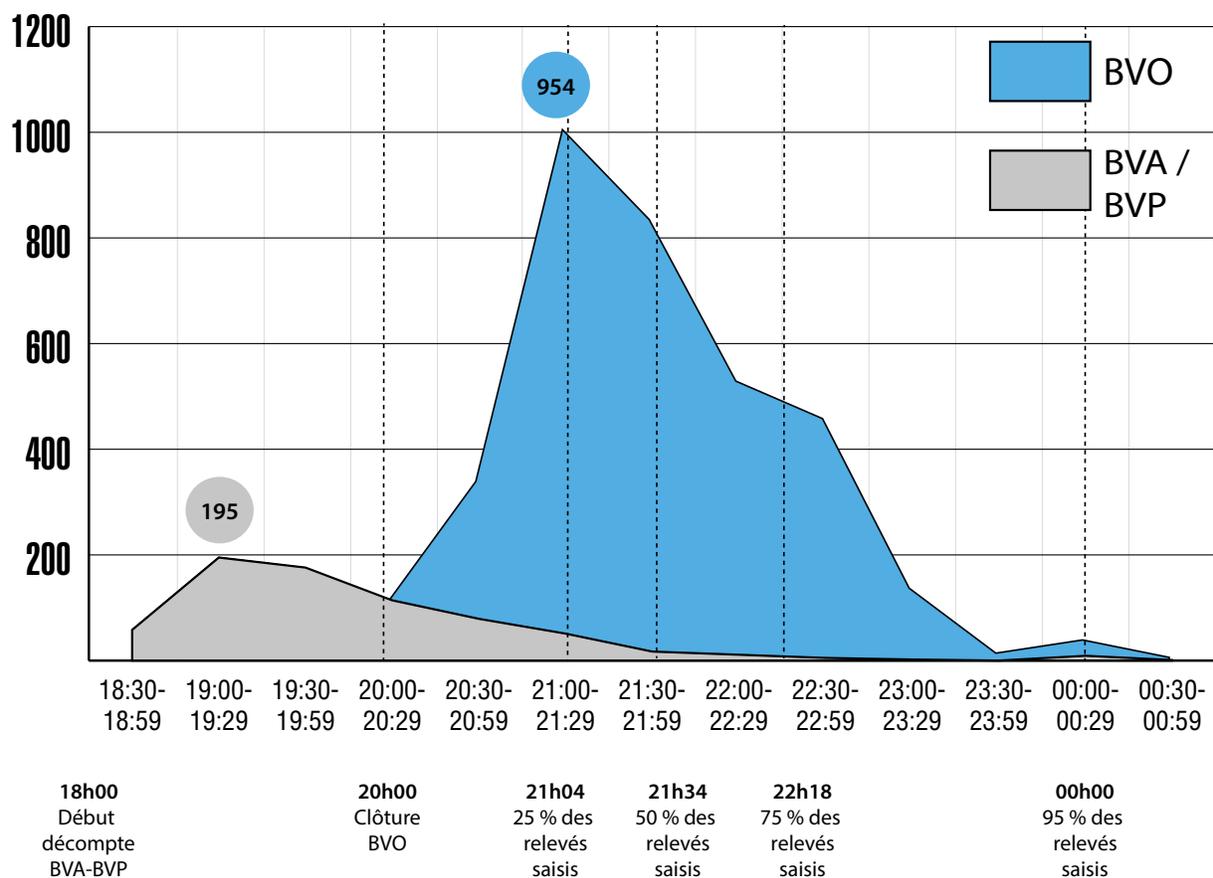
transmission des résultats provenant des endroits de dépouillement du vote anticipé (BVA et BVP). À 20 h, les téléphonistes avaient complété la phase initiale de transmission. Dans une deuxième étape, 24 des téléphonistes déjà en fonction se sont joints à 135 autres mandatés de recueillir les résultats provenant des endroits de vote (BVO). Cette seconde phase de transmission a débuté un peu après 20 h, heure de clôture des bureaux de vote. En matière de transmission des résultats de l'élection du poste de maire de la ville, la période la plus intense s'est déroulée entre 21 h et 22 h, où 30 % des résultats ont été intégrés à la base de données.

Au total, 45 opérateurs ont saisi dans la banque de données d'Élection Montréal les résultats du vote préalablement notés par les téléphonistes. À leur côté, 11 employés voyaient à la révision des données et au soutien informatique. Les activités du Centre de compilation ont été encadrées par 10 coordonnateurs. À 23 h le 5 novembre (soit 3 heures après la clôture du scrutin), 90 % des résultats de l'élection du poste de maire de la ville avaient été saisis et rendus publics. Les activités au Centre de compilation ont cessé à 1 h et ont repris à 7 h le 6 novembre. Vers 11 h le même jour, l'ensemble des résultats provisoires étaient connus. Les résultats complets pour chaque poste ont été rapidement acheminés aux coordonnateurs en arrondissement pour effectuer une validation des informations saisies à partir de copies des relevés du scrutin.

6.3 La compilation des résultats

Afin de diminuer le risque d'erreur, la saisie informatique des résultats a été confiée à des opérateurs affectés à cette seule tâche.

Saisie des résultats de l'élection du poste de maire de la ville au Centre de compilation



6.4 La diffusion et la représentation des résultats

Le 5 novembre 2017 à compter de 20 h, Élection Montréal a mis à la disposition des médias de communication un fichier où figuraient les résultats compilés. Ce fichier, mis à jour aux trois minutes, a alimenté les plateformes de l'Agence QMI, Global News, La Presse, Radio-Canada et TVA. Tout au long de la soirée, Élection Montréal diffusait également les résultats par l'intermédiaire de son site web.

Le rapport du recensement des votes émis par le président d'élection le 7 novembre 2017 est le document qui officialise les résultats de l'élection générale. Ce document en version PDF est disponible en ligne. Pour fins d'analyses, Élection Montréal a également déposé les résultats détaillés en données ouvertes. Ces dernières peuvent être consultées à même le site de la Ville de Montréal ou bien être

téléchargées. La diffusion des résultats a aussi été réalisée par le DGEQ. La diffusion électronique des résultats sous diverses formes alimente les connaissances électorales et assure une meilleure mémoire d'événements qui façonnent l'histoire des Montréalaises et des Montréalais.

21:02

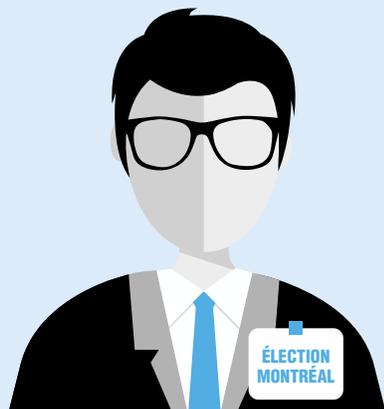
« DERNIÈRE HEURE : Denis Coderre est élu #mun2013 »
@LP_Elections, La Presse

RETOUR SUR LA SOIRÉE ÉLECTORALE DE 2013

21:14

« ...Radio-Canada prévoit que si la tendance se maintient, Valérie Plante sera élue mairesse de Montréal... »
Élections municipales 2017 avec Annie Desrochers.
ICI Première

RETOUR SUR LA SOIRÉE ÉLECTORALE DE 2017



QUESTION À UN SPÉCIALISTE

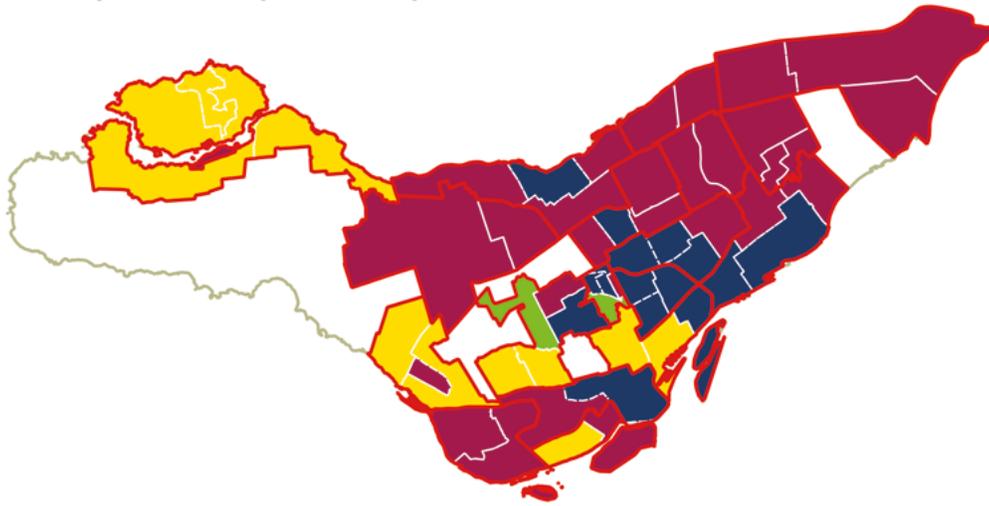
« **LORS DE LA SOIRÉE ÉLECTORALE, QUELLES MESURES SONT ADOPTÉES AU CENTRE DE COMPILATION AFIN D'ASSURER L'INTÉGRITÉ ET LA DIFFUSION RAPIDE DES RÉSULTATS ?** »

« Avant toute chose, il faut savoir que le Centre de compilation est équipé d'un serveur qui héberge les programmes de compilation et la base de données principale. Les postes de saisie sont uniquement branchés à ce serveur par un réseau filaire, minimisant ainsi le risque d'intrusion. Le succès des opérations repose tout autant sur la transmission sécuritaire des données. Afin d'éviter des imprévus, telle qu'une interruption dans les communications, Élection Montréal retient les services de deux fournisseurs Internet. Les connexions Internet permettent de ré-

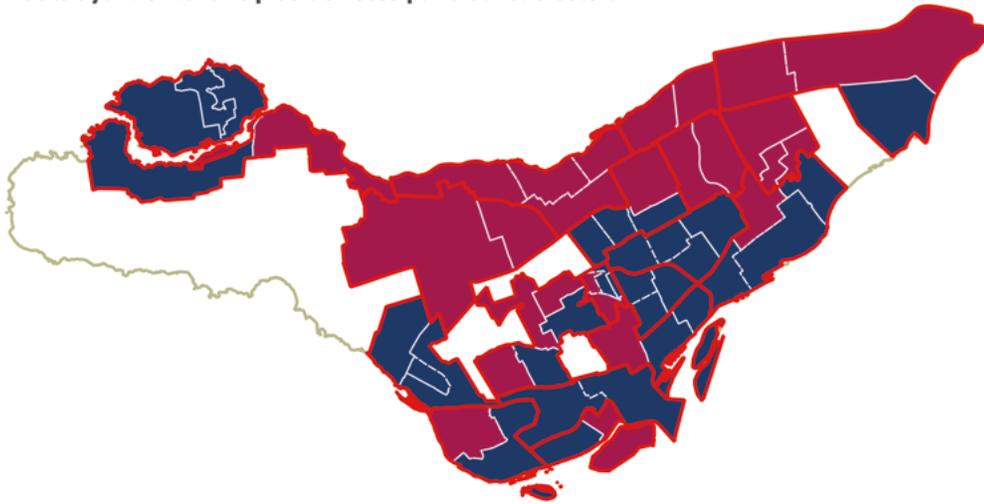
pliquer la base de données principale sur un serveur externe. Par ailleurs, le fichier XML, le même qui est partagé avec les médias et qui alimente le site de diffusion des résultats, est déposé sur des serveurs localisés à des endroits différents. Ce fichier est mis à jour plusieurs fois par heure et ne peut être récupéré que par des utilisateurs préalablement inscrits. Soulignons que l'accès aux serveurs de diffusion, soumis à une surveillance constante, ne permet que la lecture du fichier. Puisque l'utilisation du fichier XML et la diffusion des données requièrent certaines connaissances techniques, un guide de l'utilisateur est conçu. Quelques jours avant le jour du scrutin, les représentants des médias sont aussi conviés à une répétition générale de la soirée électorale. Enfin, en matière de compilation des résultats, plusieurs autres mesures s'ajoutent à celles décrites. Retenons que c'est l'ensemble de ces mesures qui fait en sorte que la gestion des données et la diffusion des résultats sont réalisées de manière efficace et conformes aux meilleures pratiques en matière de sécurité informatique. »

Candidat(e)s au poste de maire de la ville ayant obtenu la pluralité des voix dans les districts électoraux. Élections de 2013 et de 2017.

Élection du maire de la ville de 2013 :
candidats ayant obtenu le plus de votes par district électoral



Élection du maire de la ville de 2017 :
candidats ayant obtenu le plus de votes par district électoral



 Limites des arrondissements

Districts remportés en 2013 par :

-  Denis Coderre
-  Richard Bergeron
-  Mélanie Joly
-  Marcel Côté

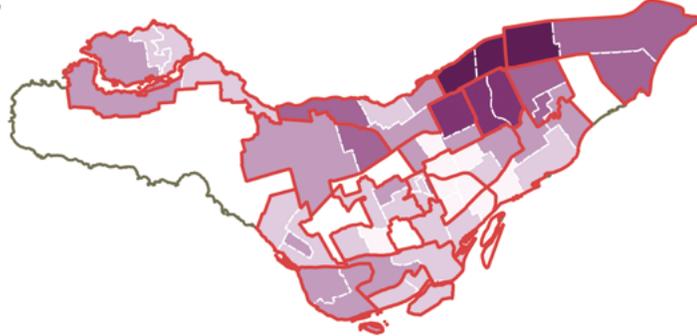
Districts remportés en 2017 par :

-  Denis Coderre
-  Valérie Plante

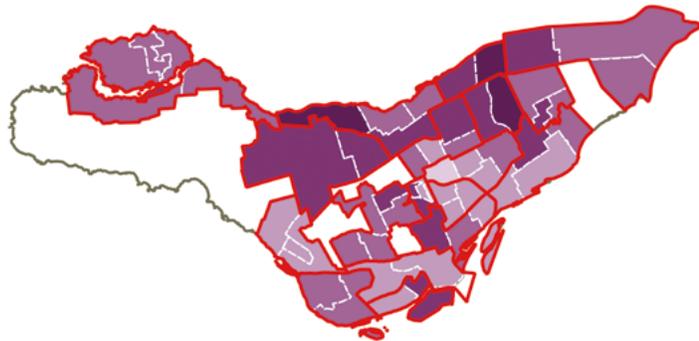


Évolution des soutiens pour les candidats au poste de maire de la ville de l'Équipe Denis Coderre et de Projet Montréal

Soutiens accordés à Denis Coderre (Équipe D. Coderre) en 2013



Soutiens accordés à Denis Coderre (Équipe D. Coderre) en 2017

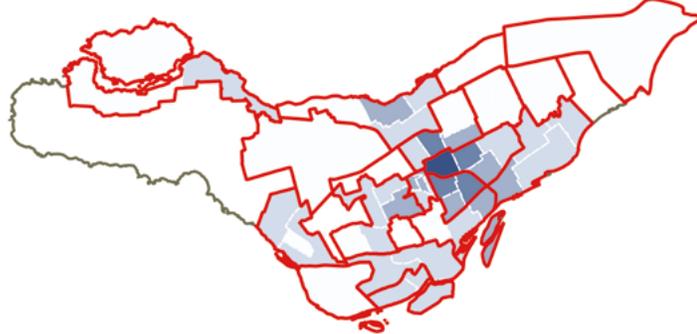


 Limites des arrondissements

Soutiens par district électoral (%)

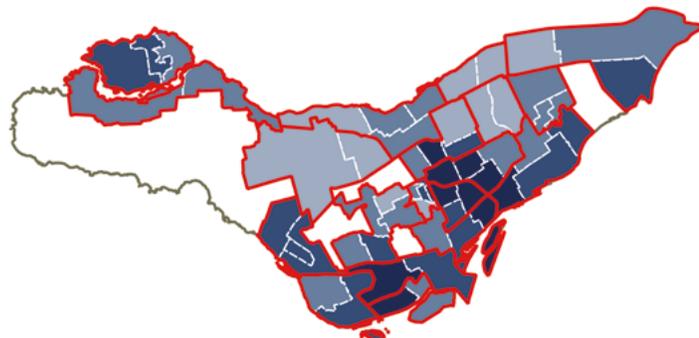
-  10.0 - 20.0
-  20.0 - 30.0
-  30.0 - 40.0
-  40.0 - 50.0
-  50.0 - 60.0
-  60.0 - 70.0

Soutiens accordés à Richard Bergeron (Projet Montréal) en 2013



-  10.0 - 20.0
-  20.0 - 30.0
-  30.0 - 40.0
-  40.0 - 50.0
-  50.0 - 60.0
-  60.0 - 70.0

Soutiens accordés à Valérie Plante (Projet Montréal) en 2017



6.5 Requête en nouveau dépouillement

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit qu'une personne qui a des motifs raisonnables de croire que le personnel électoral a compté ou rejeté illégalement des votes ou encore dressé un relevé inexact peut s'adresser à la Cour du Québec. Une demande de nouveau dépouillement peut être soumise à un juge du district judiciaire concerné. Elle doit également être signifiée au président d'élection et présentée dans les quatre jours suivant le recensement des votes effectué par celui-ci. Le nouveau dépouillement est généralement effectué par le juge qui accorde la demande. Au jour fixé, le juge examine les bulletins de vote et les documents contenus dans les urnes. Après avoir procédé au dépouillement judiciaire, le juge effectue un nouveau recensement des votes et certifie les résultats de l'élection concernée.

À la suite du recensement des votes de l'élection générale de 2013, neuf requêtes avaient été signifiées au président d'élection. Après les auditions sur ces requêtes, six nouveaux dépouillements avaient été ordonnés. Dans le cadre de l'élection générale de 2017, une seule requête en nouveau dépouillement a été présentée à la Cour du Québec. Cette requête a été présentée par Manuel Guedes, candidat sortant, et visait l'élection du poste de conseiller d'arrondissement du district électoral de la Pointe-aux-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Dans ce district, le recensement des votes attribuait la victoire à Lisa Christensen (intimée) par 32 votes par rapport à M. Guedes (demandeur).

Après avoir accepté la requête, le tribunal a effectué le dépouillement judiciaire les 16 et 17 novembre 2017. Au terme des vérifications, le juge Sylvain Coullée de la chambre civile de la Cour du Québec a certifié que L. Christensen avait obtenu plus de votes valides que M. Guedes. Le 17 novembre 2017, le président d'élection a annoncé que la candidate de Projet Montréal – Équipe Valérie Plante devenait officiellement élue. Le cycle électoral arrivait à sa fin.

6.6 La proclamation des élus

Le 16 novembre 2017, le président d'élection procédait au Marché Bonsecours à la proclamation et l'assermentation de 102 élus issus de l'élection générale. La proclamation de la 103^e élue, la titulaire du poste de conseiller d'arrondissement du district de la Pointe-aux-Prairies, dut attendre au 22 novembre 2017, soit après la certification judiciaire des résultats de l'élection concernée. Les représentants du 100^e conseil municipal siègeront jusqu'en 2021, où leur mandat prendra fin et un nouveau cycle électoral sera lancé.

Conclusion

Le présent bilan se veut un document de référence sur la planification, la préparation et l'organisation de l'élection générale du 5 novembre 2017 à Montréal. Dans son examen des opérations, celui-ci a cherché à mettre en lumière les principaux aspects de l'organisation électorale mais aussi des éléments qui sont moins bien connus du public. Ce bilan a été conçu de manière à prendre la mesure de l'évolution de la ville, d'apprécier les particularités de ses arrondissements, de ses districts et de ses électeurs.

Dans le cadre de l'élection générale de 2017, Élection Montréal a mis en oeuvre plusieurs améliorations qui ont été rendues possibles grâce au travail de ses équipes. Tout en contrôlant les dépenses et en diminuant le coût du scrutin par électeur, Élection Montréal a notamment renforcé ses modules de formation du personnel, augmenté le nombre de bureaux de vote au bureau du président d'élection (BVP), doté ces bureaux d'outils informatiques qui accélèrent les services et procédé à un recueil exhaustif de données sur la participation. Bien qu'il s'agit là de progrès importants, l'une des plus grandes avancées demeurent d'avoir réussi à organiser, pour une première fois, une élection 100 % universellement accessible.

Élection Montréal souhaite poursuivre l'amélioration de ses services. À ce chapitre, une utilisation plus soutenue des technologies pourrait aider à répondre à des défis inhérents à l'organisation électorale. Il est souhaité de poursuivre l'amélioration des différents outils servant à informer les électeurs lors de moments clés de la période électorale et de s'adapter aux habitudes changeantes des électeurs, notamment en augmentant le nombre de bureaux lors du vote par anticipation.

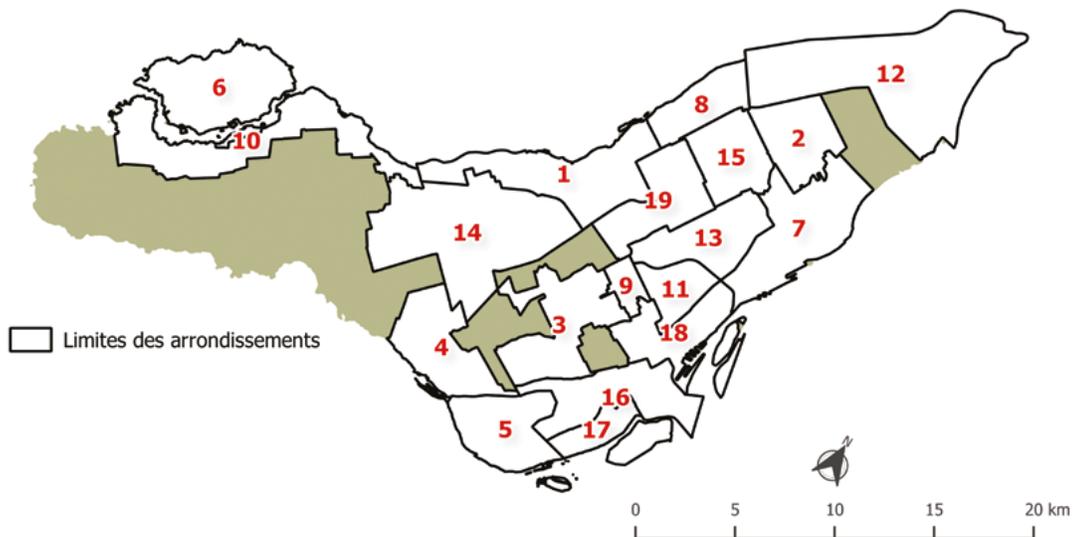
RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DÉFIS ET DES SCÉNARIOS ENVISAGEABLES EN MATIÈRE D'ORGANISATION ÉLECTORALE

Budget	Poursuivre le contrôle des dépenses et la modernisation des opérations afin de mieux servir l'électeur.
Information à l'électeur	Développer de nouveaux outils permettant de répondre rapidement aux demandes des électeurs notamment lors de périodes de pointes.
Formation du personnel de première ligne	Poursuivre le développement de modules de formation basés sur un apprentissage actif, une utilisation accrue des outils technologiques et une pédagogie qui répond davantage aux différents besoins des apprenants.
Accessibilité	Poursuivre le développement d'outils d'information à l'électeur appliquant les principes d'accessibilité.
Efficacité des bureaux de vote	Poursuivre et accroître l'utilisation des technologies afin d'améliorer l'expérience des électeurs. Réévaluer le nombre de bureaux de vote afin d'accélérer le service aux électeurs lors du vote par anticipation.
Compilation des résultats	Poursuivre des efforts afin d'accélérer la transmission et la diffusion des résultats.
Connaissances électorales	Poursuivre le recueil d'informations visant à élaborer des stratégies toujours plus efficaces en matière de sensibilisation des électeurs.

Rappelons que le scrutin de 2017 a mené à la composition du 100^e conseil municipal et à l'élection d'un plus grand nombre de femmes. Malgré cette avancée considérable, il appert que les principaux acteurs de la démocratie, les électeurs montréalais, votent en trop faible nombre. Dans le cadre des 20 élections générales réalisées depuis 1947, la participation électorale n'a dépassé la barre des 50 % qu'à six reprises. La plus forte participation a été enregistrée en 1978 avec 53,8 % des électeurs qui s'étaient alors présentés aux urnes. En 2021, il sera au tour des électeurs — et futurs électeurs qui atteindront la majorité d'ici là — de créer un nouveau précédent en matière de participation.

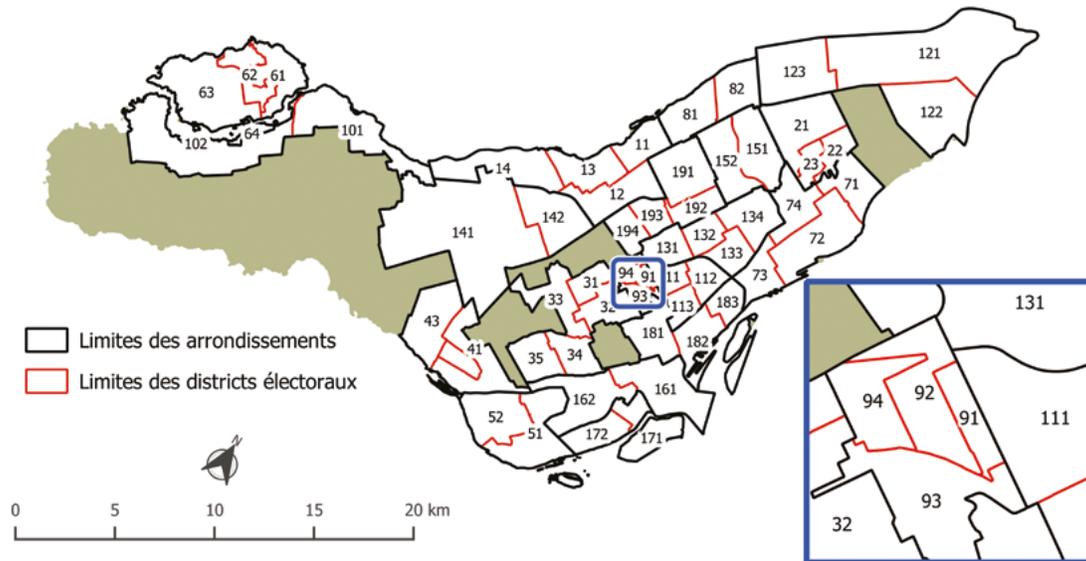
Annexe 1

Les arrondissements de Montréal



Code	Nom arrondissements
1	Ahuntsic-Cartierville
2	Anjou
3	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
4	Lachine
5	LaSalle
6	Île-Bizard-Sainte-Genève
7	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
8	Montréal-Nord
9	Outremont
10	Pierrefonds-Roxboro
11	Plateau-Mont-Royal
12	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
13	Rosemont-La Petite-Patrie
14	Saint-Laurent
15	Saint-Léonard
16	Sud-Ouest
17	Verdun
18	Ville-Marie
19	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Les districts électoraux de Montréal



Code	Nom du district électoral	Code	Nom du district électoral
11	Sault-au-Récollet	93	Robert-Bourassa
12	Saint-Sulpice	94	Jeanne-Sauvé
13	Ahuntsic	101	Bois-de-Liesse
14	Bordeaux-Cartierville	102	Cap-Saint-Jacques
21	Ouest	111	Mile-End
22	Est	112	De Lorimier
23	Centre	113	Jeanne-Mance
31	Darlington	121	La Pointe-aux-Prairies
32	Côte-des-Neiges	122	Pointe-aux-Trembles
33	Snowdon	123	Rivière-des-Prairies
34	Notre-Dame-de-Grâce	131	Saint-Édouard
35	Loyola	132	Étienne-Desmarteau
41	du Canal	133	Vieux-Rosemont
42	J.-Émery-Provost	134	Marie-Victorin
43	Fort-Rolland	141	Côte-de-Liesse
51	Sault-Saint-Louis	142	Norman-McLaren
52	Cecil-P.-Newman	151	Saint-Léonard-Est
61	Pierre-Foretier	152	Saint-Léonard-Ouest
62	Denis-Benjamin-Viger	161	Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown
63	Jacques-Bizard	162	Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest
64	Sainte-Genève	171	Champlain-L'Île-des-Soeurs
71	Tétreaultville	172	Desmarchais-Crawford
72	Maisonnette-Longue-Pointe	181	Peter-McGill
73	Hochelaga	182	Saint-Jacques
74	Louis-Riel	183	Sainte-Marie
81	Marie-Clara	191	Saint-Michel
82	Ovide-Clermont	192	François-Perrault
91	Claude-Ryan	193	Villeray
92	Joseph-Beaubien	194	Parc-Extension

5 novembre 2017

Élection Montréal

jevotepourmaville.ca

PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Me Yves Saindon

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Me Emmanuel Tani-Moore

SOUTIEN ADMINISTRATIF & LOGISTIQUE

Adjoint principal

Jean Massé

SOUTIEN FINANCIER

Budget et trésorerie
Appels d'offres
et contrats

COORDONNATRICE

Nancy Sinclair

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Système SIGAL
Paie, Achats
Téléphonie

COORDONNATRICE

Denise Desbiens

SOUTIEN MATÉRIEL

Matériel électoral
Bulletins de vote
Directives

Imprimerie et
reprographie
Messagerie

COORDONNATEURS

François Drien
Richard Rouillard

SOUTIEN LOCATION

Location bureaux
et locaux
Endroits de vote
Accessibilité universelle
Location mobilier

COORDONNATEUR

Yvon Langlois

SOUTIEN TECHNOLOGIE

Bureautique
Courrier électronique
Internet
Systèmes Ville

COORDONNATEUR

Frédéric Babin

COORDINATION DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Adjoint principal

Vital Hamelin

ZONE 1

Électeurs : 212 551
Districts : 10

COORDONNATRICE

Marguerite Sicari

Anjou

Montréal-Nord

Mercier-Hochelaga-
Maisonnette Est

Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles
Sud

Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles
Nord

ZONE 2

Électeurs : 239 821
Districts : 10

COORDONNATEUR

Michel Thouin

Rosemont-
La Petite-Patrie
Ouest

Rosemont-
La Petite-Patrie
Est

Saint-Léonard

Villeray-Saint-Michel-
Parc-Extension Ouest

Villeray-Saint-Michel-
Parc-Extension Est

ZONE 3

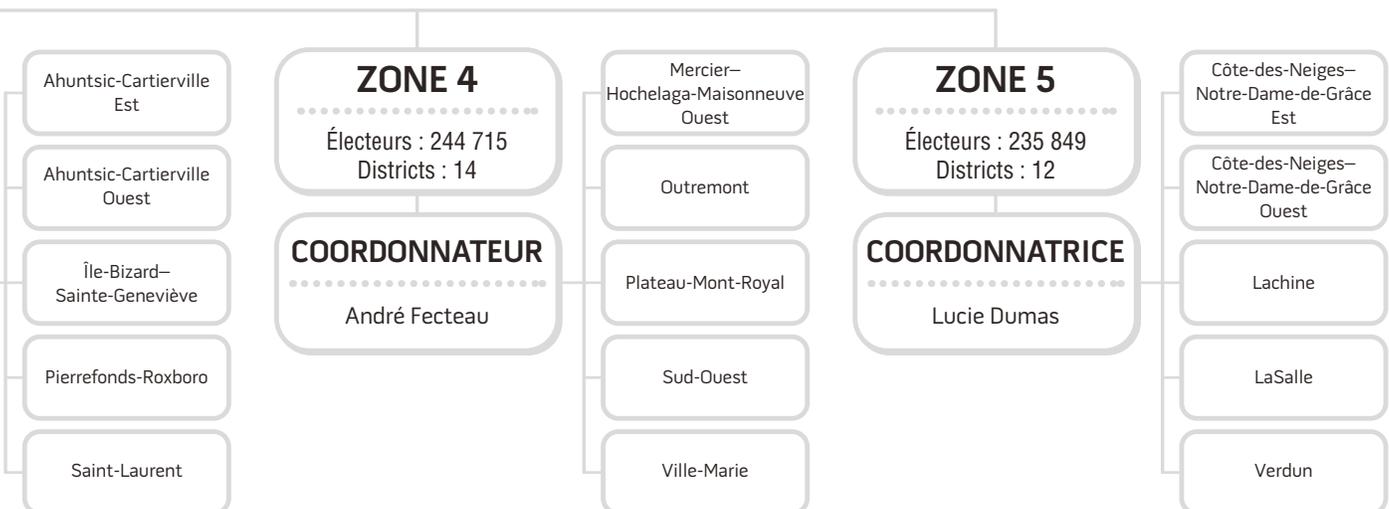
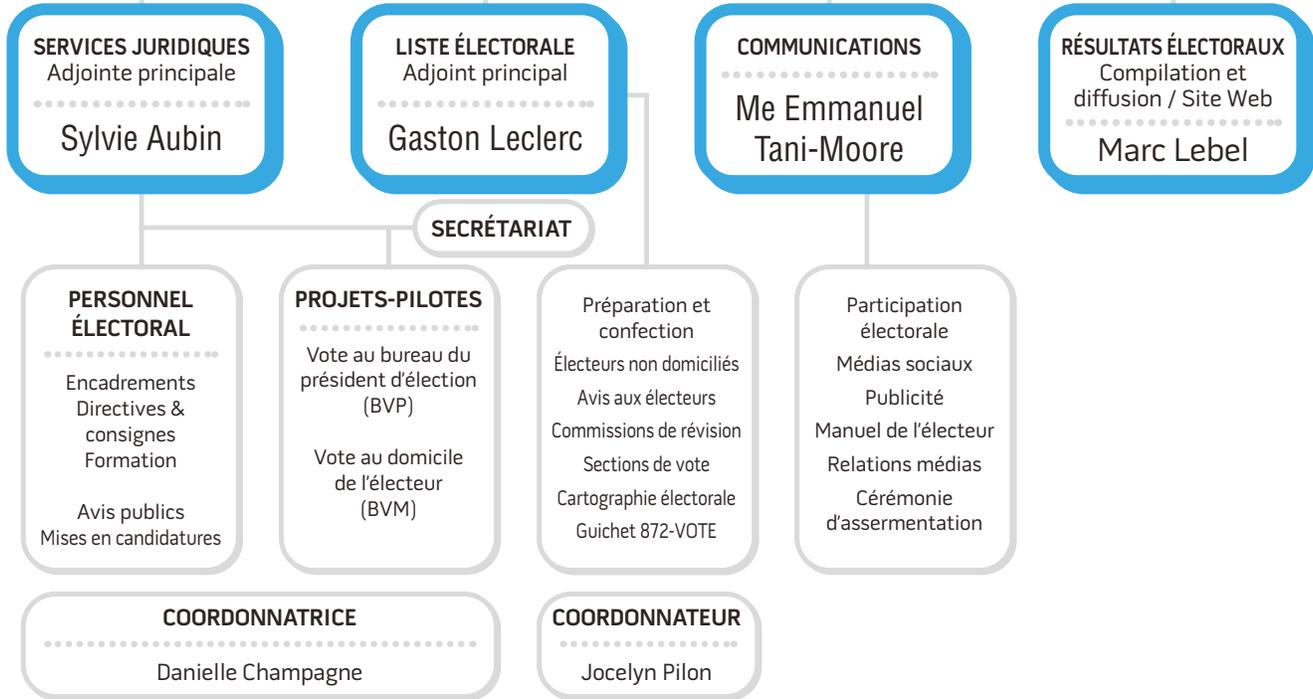
Électeurs : 211 830
Districts : 12

COORDONNATRICE

Louise Morand

Annexe 2

L'organigramme complet d'Élection Montréal



Annexe 3

Les électeurs inscrits sur la liste électorale 2013-2017

Arrondissement	Électeurs inscrits		Croissance (%)	Part de la population électorale totale (%)	DISTRIBUTION 2017			
	2013	2017			Femmes		Hommes	
			2013-2017	2017	Nombre	%	Nombre	%
Ahuntsic-Cartierville	84 524	87 651	3,7	7,7	46 233	52,7	41 418	47,3
Anjou	29 172	29 577	1,4	2,6	15 984	54	13 593	46
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	94 587	99 094	4,8	8,7	52 765	53,2	46 329	46,8
Lachine	31 399	32 351	3,2	2,8	16 864	52,1	15 487	47,9
LaSalle	51 562	53 533	3,8	4,7	28 711	53,6	24 822	46,4
Île-Bizard– Sainte-Genève	13 432	13 890	3,4	1,2	7 144	51,4	6 746	48,6
Mercier– Hochelaga- Maisonneuve	96 729	98 948	2,3	8,7	50 077	50,6	48 871	49,4
Montréal-Nord	52 007	53 662	3,2	4,7	28 448	53	25 214	47
Outremont	15 366	15 371	0,03	1,3	8 544	55,6	6 827	44,4
Pierrefonds-Roxboro	46 492	48 154	3,6	4,2	24 875	51,7	23 279	48,3
Le Plateau-Mont-Royal	65 058	65 538	0,7	5,7	32 615	49,8	32 923	50,2
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	78 909	80 431	1,9	7	42 523	52,9	37 908	47,1
Rosemont– La Petite-Patrie	96 442	99 459	3,1	8,7	52 542	52,8	46 917	47,1
Saint-Laurent	58 554	61 623	5,2	5,4	32 224	52,3	29 399	47,7
Saint-Léonard	48 112	50 593	5,2	4,4	26 884	53,1	23 709	46,9
Le Sud-Ouest	51 114	55 657	8,9	4,9	28 421	51,1	27 236	48,9
Verdun	47 677	49 529	3,9	4,3	26 017	52,5	23 512	47,5
Ville-Marie	54 408	58 296	7,1	5,1	26 118	44,8	32 178	55,2
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	86 454	89 591	3,6	7,8	45 356	50,6	44 235	49,4
TOTAL	1 101 998	1 142 948	3,7	100	592 345	51,8	550 603	48,2

Annexe 4

Les électeurs inscrits par tranche d'âge en 2017

Arrondissement	ÉLECTEURS INSCRITS					
	Total	Âge moyen	18-35 ans	36-55 ans	56-70 ans	≥ 71 ans
Ahuntsic-Cartierville	87 651	51,2	21 806 (24,9 %)	29 439 (33,6 %)	20 263 (23,1 %)	16 143 (18,4 %)
Anjou	29 577	53,8	6 126 (20,7 %)	9 337 (31,6 %)	7 370 (24,9 %)	6 744 (22,8 %)
Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce	99 094	49	29 493 (29,8 %)	32 635 (32,9 %)	21 878 (22,1 %)	15 088 (15,2 %)
Lachine	32 351	49,9	8 656 (26,7 %)	11 000 (34 %)	7 821 (24,2 %)	4 874 (15,1 %)
LaSalle	53 533	51,3	13 449 (25,1 %)	17 372 (32,4 %)	12 870 (24 %)	9 842 (18,4 %)
L'Île-Bizard- Sainte-Genève	13 890	50,4	3 506 (25,2 %)	4 687 (33,7 %)	3 743 (26,9 %)	1 954 (14,1 %)
Mercier- Hochelaga- Maisonneuve	98 948	48,3	30 597 (30,9 %)	32 640 (33 %)	22 263 (22,5 %)	13 448 (13,6 %)
Montréal-Nord	53 662	51,5	14 135 (26,3 %)	16 414 (30,6 %)	12 425 (23,1 %)	10 688 (19,9 %)
Outremont	15 371	50,5	4 219 (27,4 %)	4 834 (31,4 %)	3 496 (22,7 %)	2 822 (18,4 %)
Pierrefonds-Roxboro	48 154	48,9	13 099 (27,2 %)	16 892 (35,1 %)	12 102 (25,1 %)	6 061 (12,6 %)
Le Plateau-Mont-Royal	65 538	45,7	22 748 (34,7 %)	23 618 (36 %)	12 780 (19,5 %)	6 392 (9,8 %)
Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles	80 431	50,4	21 028 (26,1 %)	25 962 (32,3 %)	20 885 (26 %)	12 556 (15,6 %)
Rosemont- La Petite-Patrie	99 459	47,9	30 564 (30,7 %)	35 030 (35,2 %)	20 975 (21,1 %)	12 890 (13 %)
Saint-Laurent	61 623	50,3	15 840 (25,7 %)	22 018 (35,7 %)	13 114 (21,3 %)	10 651 (17,3 %)
Saint-Léonard	50 593	52,6	11 400 (22,5 %)	17 325 (34,2 %)	10 827 (21,4 %)	11 041 (21,8 %)
Le Sud-Ouest	55 657	45,9	20 287 (36,4 %)	18 207 (32,7 %)	11 363 (20,4 %)	5 800 (10,4 %)
Verdun	49 529	49,2	14 362 (29 %)	16 437 (33,2 %)	11 498 (23,2 %)	7 232 (14,6 %)
Ville-Marie	58 296	47,3	19 803 (34 %)	18 641 (32 %)	12 188 (20,9 %)	7 664 (13,1 %)
Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension	89 591	47,2	29 590 (33 %)	30 263 (33,8 %)	18 036 (20,1 %)	11 702 (13,1 %)
TOTAL	1 142 948	49,2	330 708 (28,9 %)	382 751 (33,5 %)	255 897 (22,4 %)	173 592 (15,2 %)

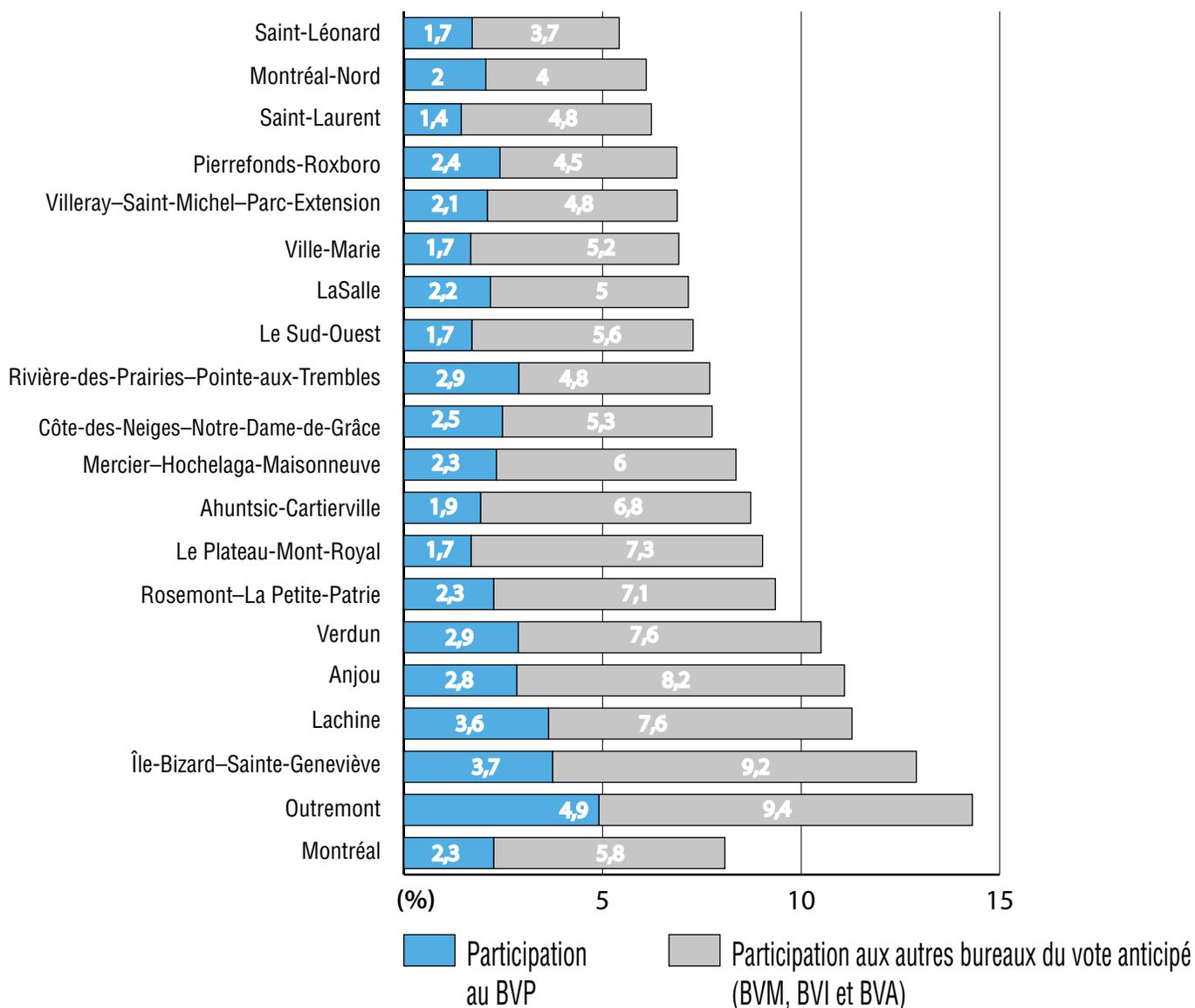
Annexe 5

La participation électorale à Montréal de 1940 à 2017

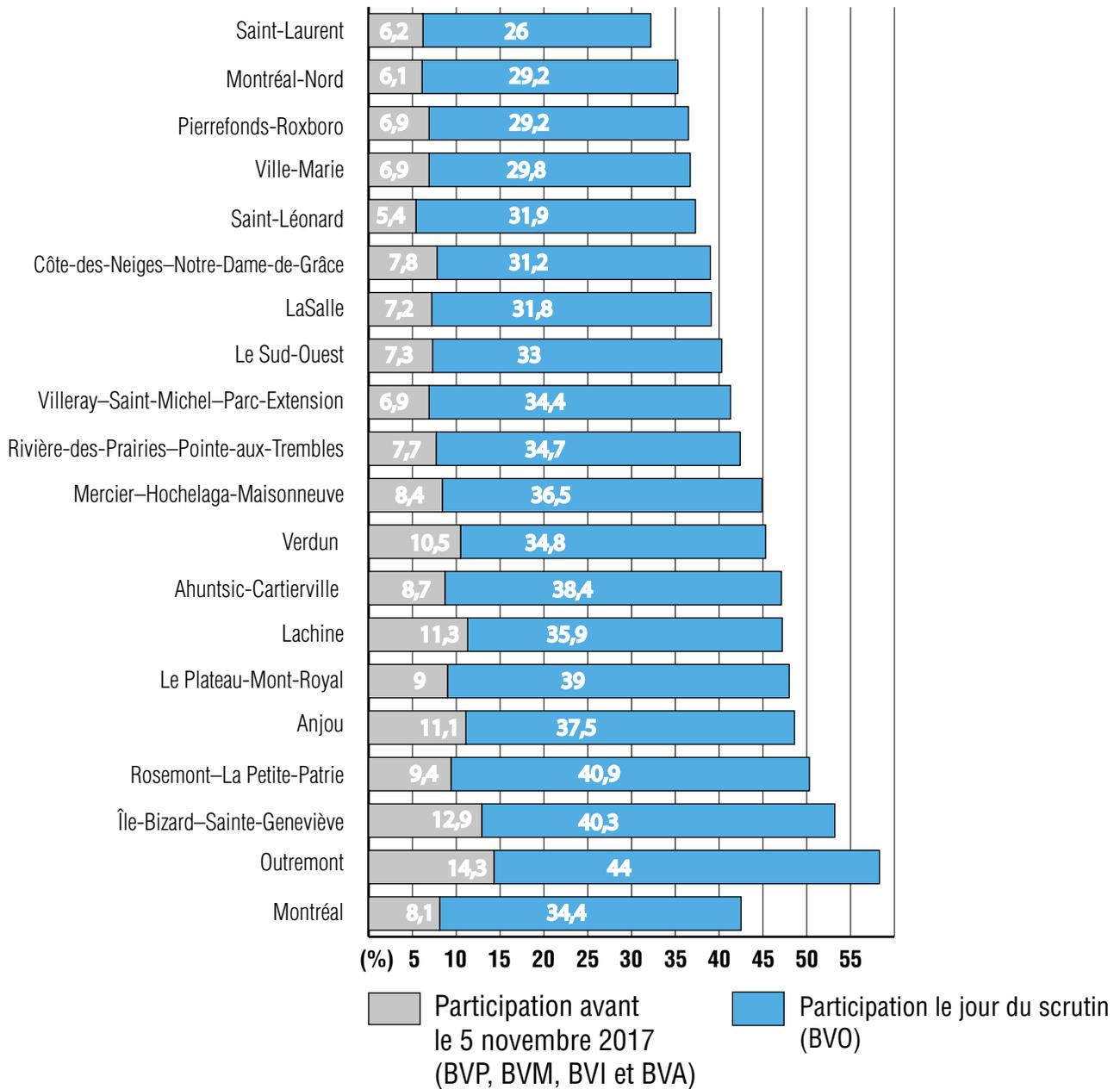
DATE	Nombre d'électeurs inscrits	Taux de participation (%)	Variation par rapport à l'élection précédente (points)
9 décembre 1940	219 045	30,3	—
14 décembre 1942	226 892	22,2	↓ 8,1
11 décembre 1944	233 732	47,6	↑ 25,4
9 décembre 1947	225 481	19	↓ 28,6
11 décembre 1950	266 857	33,7	↑ 14,7
25 octobre 1954	293 931	51,9	↑ 18,2
28 octobre 1957	323 646	50,2	↓ 1,7
24 octobre 1960	345 678	41,3	↓ 8,9
28 octobre 1962	348 654	42,5	↑ 1,2
23 octobre 1966	380 068	30,9	↓ 11,6
25 octobre 1970	698 733	53,2	↑ 22,3
10 novembre 1974	686 964	38	↓ 15,2
12 novembre 1978	665 276	53,8	↑ 15,8
14 novembre 1982	706 298	52,1	↓ 1,7
9 novembre 1986	695 845	49,9	↓ 2,2
4 novembre 1990	619 550	36,1	↓ 13,8
6 novembre 1994	613 425	47,5	↑ 11,4
1 ^{er} novembre 1998	629 932	50,9	↑ 3,4
4 novembre 2001	1 288 110	49,2	↓ 1,7
6 novembre 2005	1 113 059	34,9	↓ 14,3
1 ^{er} novembre 2009	1 100 206	39,4	↑ 4,5
3 novembre 2013	1 101 998	43,3	↑ 3,9
5 novembre 2017	1 142 948	42,5	↓ 0,8

Annexe 6

La participation électorale au vote anticipé de 2017 dans les arrondissements de la Ville de Montréal



La participation électorale de 2017 dans les arrondissements de la Ville de Montréal



Annexe 7

La participation électorale 2017 par lieu et type de bureau de vote

Arrondissement / District	Électeurs inscrits	Taux de participation (%)					Total
		BVP	BVI	BVM	BVA	BVO	
Ahuntsic-Cartierville	87 651	1,93	0,34	0,05	6,4	38,39	47,11
Sault-au-Récollet	20 676	1,32	0,42	0,08	7,54	41,04	
Saint-Sulpice	23 313	1,93	0,13	0,03	5,95	35,50	
Ahuntsic	22 009	1,57	0,65	0,06	6,88	43,46	
Bordeaux-Cartierville	21 653	2,89	0,19	0,04	5,31	33,80	
Anjou	29 577	2,84	0,40	0,08	7,77	37,55	48,64
Ouest	9 753	3,09	0,68	0,05	8,75	35,76	
Est	8 880	2,51	0,60	0,06	6,69	35,64	
Centre	10 944	2,89	0,00	0,14	7,77	40,69	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	99 094	2,48	0,14	0,03	5,11	31,18	38,93
Darlington	18 076	2,45	0,18	0,08	4,61	28,44	
Côte-des-Neiges	17 332	3,70	0,19	0,03	4,11	29,90	
Snowdon	19 949	1,82	0,09	0,03	4,50	28,11	
Notre-Dame-de-Grâce	21 987	2,06	0,00	0,00	6,60	36,99	
Loyola	21 750	2,55	0,23	0,01	5,38	31,41	
Lachine	32 351	3,64	0,13	0,01	7,51	35,93	47,21
du Canal	11 559	3,76	0,13	0,00	7,15	31,75	
J. Émery-Provost	10 430	3,13	0,25	0,01	4,92	32,04	
Fort-Rolland	10 362	4,01	0,00	0,03	10,50	44,50	
LaSalle	53 533	2,18	0,04	0,10	4,83	31,84	39,01
Sault-Saint-Louis	26 851	2,08	0,07	0,03	5,74	34,11	
Cecil-P.-Newman	26 682	2,29	0,02	0,18	3,92	29,56	
Île-Bizard–Sainte-Geneviève	13 890	3,74	0,78	0,06	8,31	40,35	53,25
Pierre-Foretier	4 162	3,51	0,31	0,00	7,28	43,54	
Denis-Benjamin-Viger	3 776	4,87	0,11	0,00	9,80	42,37	
Jacques-Bizard	3 343	4,64	0,00	0,09	10,05	40,89	
Sainte-Geneviève	2 609	1,34	3,53	0,23	5,56	31,66	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	99 948	2,33	0,18	0,01	5,84	36,47	44,83

La participation électorale 2017 par lieu et type de bureau de vote

Arrondissement / District	Électeurs inscrits	Taux de participation (%)					TOTAL	
		BVP	BVI	BVM	BVA	BVO		
Tétreaultville	26 620	1,96	0,27	0,01	6,38	37,59		
Maisonnette-Longue-Pointe	25 647	1,67	0,10	0,00	5,50	37,20		
Hochelaga	24 419	2,46	0,09	0,01	5,77	34,78		
Louis-Riel	22 262	3,40	0,25	0,03	5,67	36,13		
Montréal-Nord	53 662	2,04	0,21	0,03	3,83	29,24	35,34	
Marie-Clarac	28 314	2,41	0,27	0,02	4,07	29,57		
Ovide-Clermont	25 348	1,62	0,15	0,04	3,56	28,87		
Outremont	15 371	4,91	0,33	0,09	9,02	43,97		58,27
Claude-Ryan	3 965	3,61	0,00	0,00	7,62	48,35		
Joseph-Beaubien	4 210	7,36	0,71	0,00	10,74	44,49		
Robert-Bourassa	3 402	3,82	0,35	0,12	8,00	40,65		
Jeanne-Sauvé	3 794	4,53	0,24	0,05	9,52	41,78		
Pierrefonds-Roxboro	48 154	2,42	0,11	0,02	4,33	29,62		36,49
Bois de Liesse	25 366	2,46	0,04	0,02	4,53	29,81		
Cap-Saint-Jacques	22 788	2,38	0,18	0,01	4,11	29,40		
Le Plateau-Mont-Royal	65 538	1,69	0,22	0,03	7,09	39,02		48,05
Mile-End	21 380	1,00	0,13	0,00	7,52	39,69		
De Lorimier	23 188	2,24	0,22	0,02	7,36	42,69		
Jeanne-Mance	20 970	1,79	0,32	0,08	6,34	34,28		
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	80 431	2,89	0,09	0,02	4,70	34,70		42,4
Pointe-aux-Prairies	31 018	2,46	0,08	0,01	4,63	34,54		
Pointe-aux-Trembles	24 317	3,68	0,12	0,03	4,98	37,07		
Rivière-des-Prairies	25 096	2,67	0,07	0,03	4,50	32,60		
Rosemont-La Petite-Patrie	99 459	2,26	0,11	0,07	6,91	40,95	50,3	
Saint-Édouard	25 683	2,25	0,16	0,02	7,16	40,16		
Étienne-Desmarteau	23 307	1,45	0,19	0,06	7,42	43,80		
Vieux-Rosemont	27 210	1,76	0,04	0,05	6,68	42,00		
Marie-Victorin	23 259	3,66	0,07	0,18	6,4	37,74		

La participation électorale 2017 par lieu et type de bureau de vote

Arrondissement / District	Électeurs inscrits	Taux de participation (%)					TOTAL
		BVP	BVI	BVM	BVA	BVO	
Saint-Laurent	61 623	1,44	0,17	0,04	4,58	25,97	32,19
Côte-de-Liesse	33 071	1,69	0,24	0,02	4,66	26,25	
Norman-McLaren	28 552	1,15	0,09	0,07	4,48	25,63	
Saint-Léonard	50 593	1,72	0,11	0,02	3,57	31,95	37,37
Saint-Léonard Est	21 692	1,71	0,26	0,01	3,68	33,08	
Saint-Léonard Ouest	28 901	1,73	0,00	0,03	3,48	31,10	
Le Sud-Ouest	55 567	1,71	0,00	0,02	5,55	33,08	40,36
Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne- Pointe-Saint-Charles-Griffintown	30 537	2,31	0,00	0,00	4,99	32,43	
Saint-Paul-Émard- Saint-Henri Ouest	25 120	0,98	0,00	0,04	6,23	33,88	
Verdun	49 529	2,88	0,18	0,01	7,43	34,84	45,34
Champlain-L'Île-des-Soeurs	27 348	2,62	0,24	0,01	7,73	34,17	
Desmarçais-Crawford	22 181	3,19	0,11	0,02	7,05	35,66	
Ville-Marie	58 296	1,68	0,09	0,03	5,12	29,77	36,69
Peter-McGill	18 591	1,2	0,03	0,03	4,27	22,39	
Saint-Jacques	21 320	2,85	0,2	0,04	5,62	29,39	
Sainte-Marie	18 385	0,79	0,04	0,02	5,41	37,68	
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	89 591	2,10	0,06	0,04	4,68	34,44	41,32
Saint-Michel	21 856	1,26	0,00	0,04	2,95	26,28	
François-Perrault	22 575	1,00	0,00	0,02	4,98	33,21	
Villeray	24 385	3,81	0,11	0,02	6,13	43,58	
Parc-Extension	20 775	2,18	0,12	0,07	4,47	33,65	
Total	1 142 948	2,26	0,16	0,04	5,63	34,38	

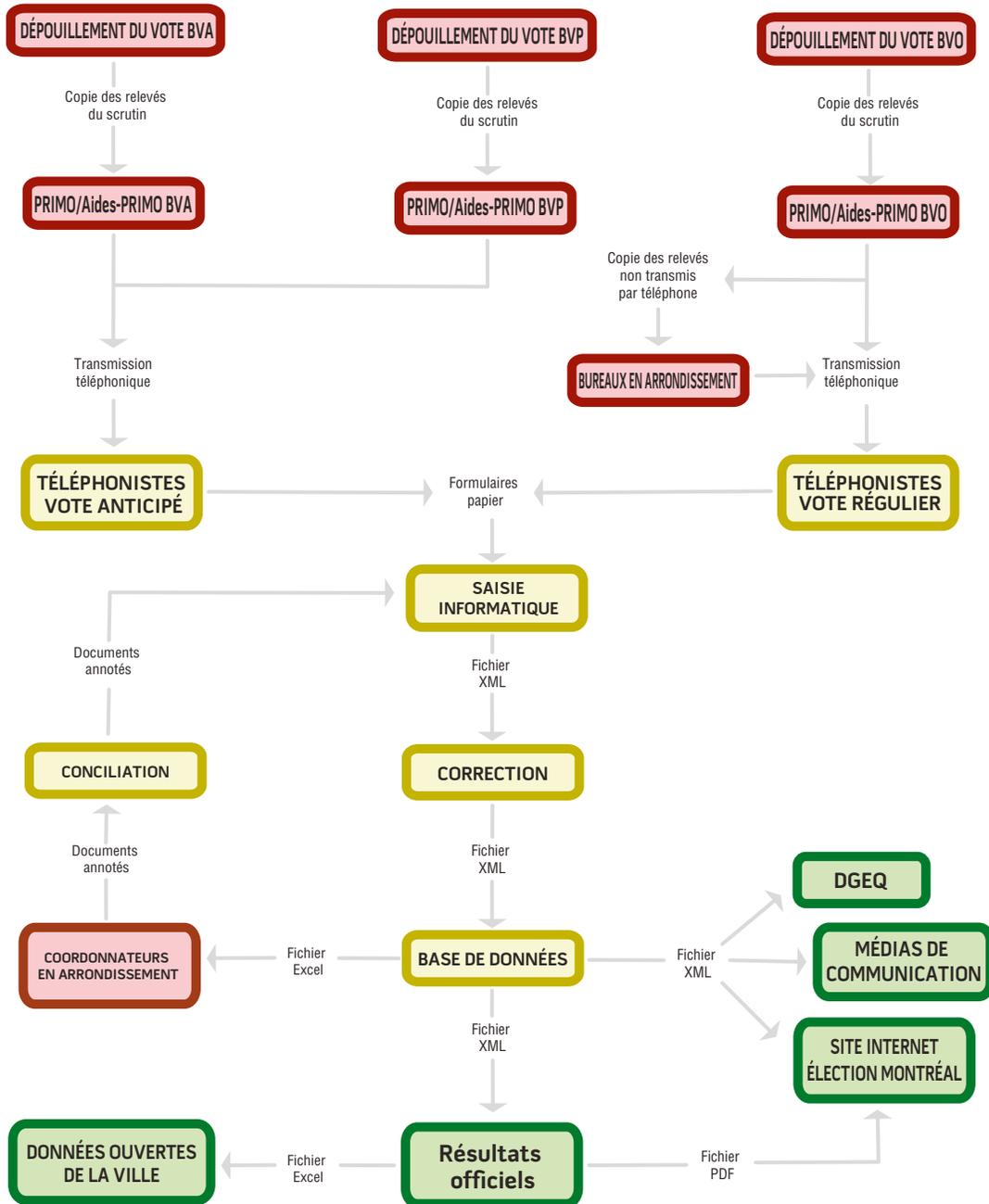
Annexe 8

La participation électorale 2017
par tranches d'âge et sexe

Arrondissement	TAUX DE PARTICIPATION (%)								
	Total votants	Âge moyen des votants	Participation globale	18-35 ans	36-55 ans	56-70 ans	≥71 ans	Femmes	Hommes
Ahuntsic-Cartierville	41 296	54,5	47,11	31,6	46,2	58,8	52,3	47,8	45,3
Anjou	14 387	58	48,64	27,9	45,3	60,6	57,4	49	47,3
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	38 579	53,6	38,93	23,9	38,5	52,7	47,3	39,8	37,2
Lachine	15 272	53,8	47,21	29,9	47,8	59,2	54,9	48,8	44,6
LaSalle	20 881	56,3	39,01	22,4	36,5	51,2	49	39,5	37,9
Île-Bizard-Sainte-Geneviève	7 397	53,5	53,25	35,1	53,7	66,7	56,4	53,9	51,8
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	44 359	51,6	44,83	32	44,8	55,7	50,5	44,9	43,3
Montréal-Nord	18 966	57,5	35,34	18,4	33,5	44,8	46,5	35,5	33,8
Outremont	8 957	52,7	58,27	42,9	59,7	69	59,3	59,1	54,7
Pierrfonds-Roxboro	17 571	53,5	36,49	22	35,7	47,6	45,1	36,4	35,9
Le Plateau-Mont-Royal	31 494	48,3	48,05	35,9	51	61,4	47,9	49,2	45,7
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	34 105	55	42,4	25,5	40,9	54,7	51,7	42,5	41,7
Rosemont-La Petite-Patrie	50 031	49,5	50,3	40,4	52,1	59	49,3	51,1	47,9
Saint-Laurent	19 838	55,1	32,19	19,4	30,9	42	40,7	31,9	32,1
Saint-Léonard	18 908	57,7	37,37	21	34,7	45,9	48,6	36,7	37,4
Le Sud-Ouest	22 465	49,1	40,36	30,1	41,5	51,3	46,2	40,8	38,8
Verdun	22 454	52,1	45,34	33,6	44,9	54,1	52,1	46	43,5
Ville-Marie	21 388	51,7	36,69	24,5	36,8	49,5	43,9	35,5	36,8
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	37 017	49,4	41,32	32,8	42,5	49,7	43,1	42,1	39,5
Total	485 365	52,8	42,47	29,1	42,3	53,5	48,8	42,9	41

Annexe 9

Schéma des opérations de compilation des résultats



Partenariats et collaborations

Accessibilité universelle

- ExAequo
- Centre de la communauté sourde de Montréal (CCSMM)
- Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI)
- Déphy Montréal
- Francosourd
- Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)
- Service d'interprétation visuelle et tactile (SIVET)
- Table de concertation des aîné.es de l'Île de Montréal (TCAÎM)
- Maison des sourds

Participation citoyenne

- Accueil Bonneau
- Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM)
- Centre des ressources éducatives et pédagogiques (CREP)
- Coalition montréalaise des tables de quartier (CMTQ)
- Collège de Rosemont
- Conseil des Montréalaises
- Conseil interculturel de Montréal (CiM)
- Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville (CJAC)
- Conseil jeunesse de Montréal (CjM)
- Conseil jeunesse de Verdun (CjV)
- Directeur général des élections du Québec (DGEQ)
- Forum jeunesse de Montréal (FJÎM)
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
- Simplicom

Analyse, graphisme et cartographie

- Goulet, Charles A. (politologue)
- Langlois, Érik (graphiste)
- Pallamar, Juan-Pablo (géographe)

Élection Montréal

2060, rue Dickson, 3^e étage
Montréal (Québec)
H1N 2H8

514-872-VOTE (8683)

Site Web : <http://www.jevotepourmaville.ca/>

Twitter : @election_MTL

Facebook : @electionMTL

Portail de données ouvertes : <http://donnees.ville.montreal.qc.ca/>

